

Les journaux redoutent une disette de papier

par François Barbeau

La grève des employés des producteurs de papier-journal ne dure que depuis quelques jours à peine et les éditeurs de journaux se préoccupent déjà de la situation, se demandant si leurs réserves sont suffisantes et étudiant les mesures à prendre pour gaspiller le moins possible la précieuse denrée.

Pourtant, les précédentes grèves du papier-journal n'ont jamais empêché un

éditeur de publier, tout en les obligeant à des prodiges d'économie, d'innovation et de transactions inhabituelles.

La situation au DEVOIR n'est pas inquiétante encore, la compagnie Reed qui approvisionne l'imprimerie Dumont, n'étant pas encore frappée par l'arrêt de travail des travailleurs du papier et de la forêt.

Dans d'autres journaux, par exemple au quotidien *The Gazette*, il n'y a pas encore lieu de s'inquiéter de la tournure des événements. *The Gazette* a des réserves de papier qui lui permettront de publier dix jours advenant que les approvisionnements soient interrompus.

L'éditeur de ce quotidien, qui vient d'emménager dans l'immeuble laissé vacant par la disparition du *Montréal Star*, M. Robert McConnell, a expliqué hier que la situation n'était pas encore précaire, et que même si elle le devenait, il existait plusieurs moyens de réduire la consommation quotidienne de papier-journal pour pallier à une pénurie.

Au *Journal de Montréal*, le président-directeur général, M. Maurice T. Cusseau, ne manifeste pour le moment aucune inquiétude. Nos fournisseurs ne sont pas encore en grève, remarque-t-il, tout en laissant entendre que la situation pourrait s'aggraver si la CSN parvenait à «embarquer tout le monde».

À la rédaction du *Journal de Montréal*, on croyait savoir hier que le journal compterait quotidiennement moins de pages, du moins pour une période indéterminée.

Il nous faudra comprimer un peu, a dit M. Cusseau, qui appréhende un mouvement de grève générale. Dans cette éventualité, le *Journal de Montréal* a des réserves qui lui permettront de publier pendant deux semaines environ.

L'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers s'est toujours arrangée dans le passé pour garantir aux éditeurs un certain pourcentage de papier calculé selon leurs achats habituels, a dit M. Cusseau hier.

Le PDG du *Journal de Montréal* estime qu'avant de diminuer le nombre de pages de l'édition quotidienne du journal, les journalistes devront écourter d'abord leurs textes.

Voir page 18: Journaux

AU SOMMAIRE

■ 86% des Indiens ont voté NON au référendum — page 2

■ L'opposition prend de l'ampleur en Iran — page 4

■ Les sépharades ou la misère du «second Israël» — page 5

■ Le cisaillement de vent: un mystérieux ennemi de l'avion — page 6

■ Les transporteurs aériens en perte de vitesse — page 8

■ Québec met \$48 millions de plus dans OSE — page 11

■ Bon exemple de vigueur démocratique: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Les bagages de M. Schmidt: un commentaire de Bertrand de la Grange — page 16



Le boxeur Cleveland Denny (en médaillon) quitte le ring sur une civière, après avoir été mis K.O. par Gaétan Hart le 20 juin au Stade olympique. Denny, toujours inconscient, lutte aujourd'hui contre la mort à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Mis knock-out par Gaétan Hart au Stade olympique Denny à l'article de la mort

Le boxeur Cleveland Denny, qui repose, inconscient, à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont depuis sa mise hors de combat face à Gaétan Hart le 20 juin au Stade olympique, est dans un état critique. Un ami a même déclaré hier qu'il ne survivra pas.

Linwood Farr a déclaré au cours d'une conversation téléphonique que les 12 prochaines heures seront très critiques, alors que les médecins font preuve d'un très grand pessimisme. Farr a ajouté que la femme du boxeur

et quelques membres de sa famille ont été informés qu'il n'y avait plus d'espoir.

Farr, un homme d'affaires qui est aussi le conseiller de Denny depuis que celui-ci a quitté la Guyane pour participer aux Jeux olympiques en 1976, a indiqué que le boxeur âgé de 24 ans a été transféré la semaine dernière à l'hôpital Royal Victoria où il a subi des examens au cerveau avec des appareils ultramodernes.

«Nous savions alors que la situation

était grave. Les examens ont montré une enflure qui a sérieusement endommagé le cerveau, et les médecins ont noté une très faible activité du cerveau», a dit Farr.

Denny survit à l'aide d'un appareil respiratoire depuis qu'il a été mis knock-out par Gaétan Hart douze secondes seulement avant la fin de leur combat de douze rounds, qui a précédé celui opposant Roberto Duran à Sugar Ray Leonard pour le championnat du monde des mi-moyens, version

WBC. La famille du boxeur doit décider maintenant, sur l'avis des médecins, de prolonger ou non artificiellement la vie de Denny. Aucune décision n'a encore été prise.

Clarine, la femme de Denny, est également originaire de la Guyane, et le couple a un fils de cinq mois. Ils demeurent à Lachine, en banlieue de Montréal.

Quelques jours seulement après le combat, un membre de la famille au-

Voir page 18: Denny

Le pape donne son anneau au curé d'un bidonville de Rio

RIO DE JANEIRO (d'après Reuter et AFP) — Après avoir lancé un appel en faveur des pauvres, le pape Jean-Paul II a offert son anneau au curé du bidonville de Vidigal, dans la banlieue de Rio de Janeiro, qu'il visitait au troisième jour de son voyage au Brésil.

Après avoir marché dans les ruelles de Vidigal, le pape a consacré une petite église, la chapelle Saint-François d'Assise, rare bâtiment de pierres au milieu des favelles.

C'est à la fin de la cérémonie, dans un moment d'émotion, qu'il a soudain retiré sa bague et l'a tendue au prêtre de la paroisse Italo Coelho.

De source polonaise proche du pape, on

indique que Jean-Paul II avait reçu l'anneau de Paul VI qui l'avait ordonné cardinal. C'était un de ses biens les plus précieux, même s'il ne s'agit que d'un simple anneau d'or gravé d'une croix, ajoute-t-on.

Plus tôt, Jean-Paul II avait lancé un appel en faveur des pauvres, puis avait demandé aux évêques latino-américains de s'élever contre les injustices.

«Que tout soit fait pour que l'abîme qui sépare une minorité de riches et la grande masse des pauvres ne s'accroisse plus, mais diminue», a déclaré le saint-père alors qu'il visitait les favelles du quartier de Vidigal.

«Ceux qui vivent dans l'abondance doi-

vent éviter de se renfermer aveuglément sur eux-mêmes avec leurs privilèges, a-t-il poursuivi. Seule une société juste a le droit d'exister».

Au troisième jour de son voyage au Brésil, le souverain pontife s'est prononcé nettement contre les différences entre riches et pauvres dans ce pays, et s'est identifié lui-même à l'Eglise brésilienne, appelée l'Eglise des pauvres.

Après la visite du bidonville, le pape s'est adressé à la session de la Conférence épiscopale des évêques latino-américains: «Cela fait partie du rôle prophétique de l'Eglise que de dénoncer tout ce qui va à l'encontre de la volonté de Dieu et empêche l'épanouissement de l'homme. L'Eglise doit défendre l'homme blessé chaque fois que ses droits sont bafoués de façon à ce que ses blessures disparaissent».

Dans une allusion au marxisme, Jean-Paul II a mis en garde les évêques pour qu'ils évitent de «servir les intérêts de systèmes économiques ou politiques ou des idéologies de lutte».

L'Eglise est au-dessus des classes, elle est une force de dialogue et agit parfois en médiateur, a-t-il ajouté.

Le contenu de son discours va à l'encontre de la «théologie de la libération» populaire dans les cercles progressistes de l'Eglise d'Amérique latine, qui stipule que l'Eglise doit prendre une position de classe avec les pauvres contre les riches.

Le pape a établi une distinction entre ce qu'il appelle un vrai christianisme libérateur et une théologie qui adopte l'analyse marxiste pour ses conclusions. L'utilisation du marxisme entraîne «une politisation totale de la vie chrétienne, et la disparition du discours de la foi qui laisse la place au langage des sciences sociales».

Jean-Paul II faisait par-là allusion aux ouvrages sur la «théologie de la libération» qui font largement appel aux concepts politiques et sociaux.

Après cet avertissement clair aux laïcs et aussi aux pasteurs qui ont tendance à confondre la mission évangélique de l'Eglise avec le combat social et politique, le pape s'est indirectement adressé aux responsables politiques: «La société qui n'est pas socialement juste et n'a pas l'ambition de le devenir met en péril son avenir».

Le caractère pastoral de la visite du pape au Brésil s'était déjà affirmé, la veille, dans l'homélie prononcée devant les Cariocas au nombre de plus d'un million qui assistaient à la messe en plein air dite au bord de la baie de Guanabara.

Dans cette homélie, Jean-Paul II a évoqué «les conditions surhumaines d'habitation, d'hygiène, de santé, d'éducation dans lesquelles se trouvent des millions de familles, à l'intérieur du Brésil et dans les périphéries des grandes villes, à cause du chômage ou des salaires insuffisants».

Le pape a aussi évoqué, dans une allusion aux épineux problèmes du divorce et de la contraception, les menaces d'ordre moral et civil qui pèsent sur la famille en raison d'un «manque de respect pour les normes humaines et chrétiennes» et en raison aussi de «législations toujours plus permissives».

D'autre part, devant une centaine d'intellectuels qu'il avait invités dans la rési-

Voir page 18: Pape



Le pape Jean-Paul II poursuit sa visite de 12 jours au Brésil et hier, il a visité le bidonville de Vidigal à Rio de Janeiro. (Photolaser AP)

Pretoria lance un grand raid en Angola

ONDANGWA (NORD NAMIBIE) (AFP) — La plus importante campagne militaire sud-africaine en Angola contre l'Organisation du peuple Sud-Ouest africain (SWAPO) s'est achevée avec la mort de 360 guérilleros et plus de 250 tonnes d'équipement militaire saisies, a annoncé hier le chef de l'armée sud-africaine en Namibie, le général Jan Geldenhuys.

Pretoria a rejeté les informations diffusées à Luanda, selon lesquelles ses troupes ont tué quelque 400 civils et militaires angolais au cours d'une véritable «invasion» qui se poursuivait.

Aucun civil n'a été affecté et les troupes sud-africaines n'ont eu que deux accrochages avec des troupes angolaises

au cours des trois semaines ininterrompues qu'elles ont passé en Angola, a indiqué le général.

Lors d'une conférence de presse à la base aérienne fortifiée d'Ondangwa (60 km au sud de la frontière angolaise), le général Geldenhuys a déclaré que l'opération sud-africaine s'était déroulée en 2 phases: l'attaque le 10 juin du quartier général de la SWAPO (plus de 200 insurgés et 16 soldats sud-africains tués). Le «nettoyage» les jours suivants des zones de campement des guérilleros sur une vaste région, pour détruire leur infrastructure (plus de 160 guérilleros et un Sud-africain tués).

Le général a précisé que l'équipement militaire saisi était principalement soviétique et qu'un «sérieux revers» avait été infligé à la SWAPO. Il faudra, a-t-il dit, à celle-ci «du temps pour retrouver sa situation d'avant».

Le général a admis que des zones entières n'avaient pas été couvertes par le raid, et qu'il restait des groupes de guérilla en Namibie même.

Il a indiqué qu'un million de tracts avaient été largués sur le sud de l'Angola, sur lesquels on pouvait lire: «Les forces de Namibie et d'Afrique du Sud combattent les terroristes de la SWAPO, pas les FAPLA (forces angolaises) ni les Angolais. N'aidez pas les terroristes de la SWAPO dans leur fuite devant les forces namibiennes». Les deux contacts avec l'armée angolaise ont eu lieu à l'initiative de cette dernière, a-t-il dit.

Le général a également affirmé que cette opération, qui a mis en oeuvre des moyens militaires sans précédent mais

Voir page 18: Pretoria

Vers quoi se dirigent les provinces de l'Atlantique?

par Claude Turcotte

WOLFVILLE — Convaincues que le Canada se donnera bientôt une nouvelle constitution, les provinces de l'Atlantique, qui se sont montrées plutôt discrètes dans le débat constitutionnel au cours des deux dernières décennies, estiment que le temps est maintenant venu de réfléchir tout haut.

Plus ou moins directement, les représentants des quatre provinces les plus à l'est du Canada participent à un imposant colloque, qui a débuté hier soir et qui se poursuivra jusqu'à demain à l'Université Acadia de Nouvelle-Ecosse sous le thème: «Les provinces de l'Atlantique dans le Canada: vers quoi nous dirigeons-nous?»

Minutieusement préparé par des pro-

fesseurs de l'Université Acadia et de l'Université de Moncton avec la participation entière de la Fédération canadienne des sciences sociales, ce colloque rejoint aussi le monde de la politique et des affaires. Les premiers ministres de trois provinces viendront y parler ainsi que M. Ed Broadbent, chef fédéral du Nouveau Parti démocratique; M. Robert Stanfield, ex-chef du Parti progressiste-conservateur et ancien premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, viendra donner le mot de la fin. Il y a environ 300 participants à ses assises, ce qui dépasse les prévisions.

On attend, bien sûr, des dizaines d'universitaires à cette réunion, comme par exemple M. Eric Kierans et M. André Raynaud. Le président de cette conférence, M. Lloyd R. Shaw, un homme d'af-

fares réputé des provinces de l'Atlantique, a sans doute voulu donner le ton à ces assises en expliquant leur raison d'être dans les termes suivants: «Parmi tous les débats sur la confédération ces dernières années, aucun séminaire ni aucun congrès ne s'est penché sur les conséquences politiques des changements socio-économiques que subira inévitablement notre région lors d'une éventuelle restructuration du Canada. Obnubilés par les questions du séparatisme du Québec et des susceptibilités des provinces de l'Ouest, les observateurs ont tendance à oublier cette partie du Canada, pourtant des plus vulnérables? Mais la séparation et le démembrement éventuel d'une région de deux millions d'âmes est sûrement chose importante».

Voir page 18: Provinces

TRATTORIA
TRESTEVERE



Nous sommes heureux
d'annoncer à notre
aimable clientèle
notre réouverture
votre hôte vous y attend
cuisine italienne typique
1237 Crescent 866-3226



La canicule qui frappe le centre des Etats-Unis depuis trois semaines a fait au moins 88 morts, depuis le Texas jusqu'aux Dakotas. Hier encore, la température n'est pas descendue au-dessous de 30 degrés et les records de 45 degrés sont maintenant courants. La sécheresse et la chaleur touchent durement les agriculteurs et les producteurs de lait. La récolte de maïs de M. Clinton Boldt de San Antonio, au Texas, est complètement perdue tandis que les éleveurs de poulets de l'Arkansas rapportent des pertes de \$5 millions. (Photolaser API)

À compter de demain à Winnipeg

Les congressistes libéraux discuteront du contrôle de l'industrie canadienne

par Michel Nadeau

Dans un «projet de manifeste» qui sera soumis aux participants à son congrès qui débute vendredi à Winnipeg, le Parti libéral du Canada relance l'épineuse question de la place croissante des investissements étrangers dans l'économie et souligne l'importance de favoriser la reprise en mains du contrôle de l'industrie canadienne par des intérêts autochtones.

Le document n'avance pas cependant de mesures précises pour traduire en politiques concrètes ce nouvel élan de nationalisme économique qu'on observe depuis peu chez les libéraux fédéraux.

Cette amorce de débat surgit quelques jours seulement après que l'Etat de New York eut adopté une loi favorisant les aciéries américaines par rapport aux produits importés, notamment du Canada. Cette loi touchera durement le secteur sidérurgique en Ontario où l'industrie de l'automobile, entièrement sous contrôle américain, continue de laisser des milliers de travailleurs en chômage.

De ce côté-ci de la frontière, l'Agence d'examen de l'investissement étranger, après une décennie de laxisme, commence à montrer des dents. Jusqu'à tout récemment, l'organisme fédéral bénissait pas moins de 90% des transactions qui lui étaient présentées pour analyse. Depuis quelques semaines, l'Agence réclame davantage d'informations de la part de compagnies contrôlées par des actionnaires non-résidents.

Au début d'un long chapitre intitulé «Protéger l'intérêt des Canadiens dans la façon-

nement de leur destinée», les auteurs du document décrivent ce que devrait être l'un des objectifs d'une stratégie industrielle.

«Si nous voulons accroître notre autonomie économique de nation industrialisée et assurer aux Canadiens une plus grande part du produit des investissements, nous devons moins dépendre de ces investissements étrangers. Ce sont après tout les Canadiens qui sont les actionnaires véritables de notre vaste pays».

On fait aussitôt suivre cette conclusion des résultats d'un sondage qui montre qu'au moins sept Canadiens sur dix croient que le processus de la mainmise étrangère sur les richesses naturelles canadiennes ne doit pas aller plus loin. «La majorité croit que l'on devrait adopter d'autres mesures pour reprendre le contrôle de nos industries et de nos ressources naturelles».

Deux avenues semblent s'ouvrir selon le document: faut-il créer de nouvelles sociétés canadiennes pour permettre aux autochtones d'être plus présents dans certains domaines — Pétro-Canada dans le secteur pétrolier, par exemple — ou encore la meilleure solution est-elle de racheter le contrôle aux investisseurs étrangers?

Chose certaine, ce problème de la prédominance des capitaux étrangers est à la source d'un autre malaise qui sévit au sein de l'économie canadienne: la dégradation de la balance des paiements.

«Chaque année, les filiales canadiennes contrôlées par l'étranger rapportent à leurs sociétés-mères et à leurs sociétés affiliées plusieurs milliards de dollars qui ne sont

pas réinvestis au Canada et qui contribuent au déficit de la balance des comptes courants du Canada».

Les sorties de dividendes et d'intérêts versés à des investisseurs étrangers dépassent maintenant les \$5 milliards par année. Depuis 1975, le Canada est devenu exportateur de capital-actions.

Selon des données publiées par le Conseil économique du Canada, le pourcentage des actifs sous contrôle canadien a augmenté au cours de la dernière décennie. Cependant le pourcentage des ventes et des bénéfices des sociétés contrôlées de l'extérieur n'a cessé de progresser.

On peut expliquer ce phéno-

mène par le dynamisme plus grand manifesté par les firmes étrangères qui cèdent aux Canadiens les actifs les moins productifs de ventes et de profits.

Ce «projet de manifeste» mentionne également le rôle important joué par les petites entreprises qui ont été à l'origine de 67% des nouveaux emplois créés au cours des cinq dernières années. En privilégiant ce secteur, le gouvernement fédéral favoriserait le rapatriement du contrôle de l'économie canadienne.

Le texte ne renferme aucune trace de xénophobie économique ou de tendance protectionniste. «La situation doit être corrigée sans toutefois

décourager les investissements étrangers ni menacer les emplois des Canadiens.» L'opération en est une de longue haleine. «Il faudra bien dix ans de persévérance pour y parvenir.»

Dans le cadre plus général d'une stratégie d'expansion, le projet de manifeste propose que l'on remplace ainsi la «National Policy» de Sir John A. Macdonald.

«Nous sommes prêts pour une nouvelle politique nationale, une politique permettant de «canadianiser» le secteur secondaire et de débarrasser l'économie canadienne de cette caractéristique d'économie de filiales («branch-plant economy»).»

Parmi le peu d'Indiens qui ont voté au référendum, 86% ont opté pour le NON

QUÉBEC (PC) — C'est dans une proportion de 86% que les Indiens du Québec ont voté NON lors du référendum du 20 mai dernier, révèle une compilation du rapport officiel des résultats du référendum.

En fait, le OUI ne l'a emporté que dans deux réserves à travers tout le Québec.

D'abord, à la réserve montagnaise des Escoumins, dans le comté de Saguenay, du ministre Lucien Lessard, le OUI l'a emporté par 70 voix contre 29.

Puis, à la réserve moptagnaise de Mingan, le OUI l'a emporté par 9 voix contre 6. Ici cependant, seulement 15 des 181 électeurs inscrits sur la liste électorale se sont présentés aux urnes, soit à peine 8%.

À d'autres endroits, la victoire du NON chez les Indiens a été très nette. Chez les Attikamek d'Obedjiwan, le NON l'a emporté par 114 voix contre aucune. Chez les Cris de Mistassini, le résultat a été de 330 à 10 pour le NON.

Dans d'autres réserves, le mot d'ordre d'abstention a été respecté avec beaucoup plus de rigueur.

Chez les Algonquins du Lac Simon, au sud-est de Val d'Or, aucun des 188 Indiens inscrits

sur la liste électorale ne s'est rendu voter le 20 mai.

Chez les Mohawks de Caughnawaga, la plupart des 5.000 habitants n'étaient pas inscrits sur la liste électorale.

De fait, seulement 61 électeurs étaient inscrits et seulement 49 se sont rendus voter; ils ont favorisé le NON par 44 voix contre 5.

Chez les Micmacs de Gaspésie, on a voté à 50% dans la réserve de Restigouche et à 60% à Maria. Au total, les Micmacs ont donné 5 OUI et 309 NON.

Du côté des Inuit, on a observé le même phénomène que chez les Indiens.

Les statistiques publiées par le Directeur général des élections révèlent que les Autochtones ont participé dans une bonne proportion au référendum du 20 mai et qu'ils ont massivement appuyé le NON.

Les résultats en provenance des villages Inuit du Nouveau-Québec indiquent 682 voix pour le NON, soit 82%, contre 143 OUI.

Seules les communautés de Povungnituk et de Ivujivik ont systématiquement boycotté le scrutin. Dans ces deux derniers cas, le taux de participation a été de l'ordre de 5%.

L'explication de ces phénomènes demeure compliquée.

Le nouveau Regroupement du OUI invite tous les Québécois à surveiller la révision constitutionnelle

par Patricia Poirier

Le Regroupement pour les droits politiques du peuple québécois, qui prend la relève du comité parapluie du OUI, entend devenir un vaste mouvement de surveillance des intérêts du Québec pendant la révision constitutionnelle en mobilisant tous ceux et celles qui ont dit NON tout autant que les partisans de la souveraineté-association.

M. Maurice Champagne-Gilbert qui dirige le comité provisoire de ce nouveau mouvement a fait savoir hier, lors d'une conférence de presse à Montréal, que des milliers de formulaires de consultation et d'adhésion parviendront sous peu aux anciens membres du

Regroupement national pour le OUI.

La campagne de recrutement se fera en vitesse, puisque le comité espère pouvoir dévoiler une déclaration de principe sur «les droits essentiels du peuple québécois» dès le début du mois prochain et la soumettre d'abord à la commission parlementaire de l'Assemblée nationale et ensuite à la Conférence constitutionnelle des premiers ministres du mois de septembre à Ottawa.

«C'est un mouvement ad hoc, circonstanciel», a indiqué M. Champagne-Gilbert. Pour Mme Thérèse Baron, qui fait partie du comité provisoire, ce mouvement est surtout «à côté et en dehors des partis politiques».

Deux grands objectifs du regroupement ont déjà été arrêtés. D'abord il s'agit de faire reconnaître, défendre et promouvoir les droits politiques du Québec jugés essentiels dans le cadre du réaménagement constitutionnel. Ensuite, le mouvement veut continuer à mobiliser les partisans du OUI mais aussi l'élargir à ceux qui ont dit NON mais qui reconnaissent la nécessité de protéger les droits «essentiels» du Québec.

Le comité qui regroupe

entre autres l'ancien ministre libéral, M. Jean-Paul L'Allier, Mme Madeleine Ferron-Cliche et l'ancien chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a mis au point des suggestions pour l'élaboration de la plate-forme politique du mouvement qui pourrait porter sur sept points, notamment, le droit à l'autodétermination, l'existence en droit et en fait du peuple québécois et l'égalité entre le Québec français et le Canada anglais.

D'autres points pourraient s'appuyer sur l'adaptation du régime et du système politique aux droits des peuples en présence et non l'inverse,

comme c'est trop souvent le cas selon M. Champagne-Gilbert. Il a été proposé que la plate-forme tienne compte du droit du gouvernement du Québec de disposer de tous les outils conformes «aux besoins, droits et pouvoirs légitimes du peuple québécois», mais M. Champagne-Gilbert n'a pas voulu préciser plus longuement hier en déclarant que cela reste à être développé par les membres du Regroupement.

Les membres du comité provisoire ont insisté sur la possibilité de recruter des personnes qui ont pu dire NON à la souveraineté-association

parce qu'elles croyaient au fédéralisme renouvelé. «Nous sommes des gens qui acceptons la décision majoritaire du peuple québécois du 20 mai, il n'est plus question de souveraineté-association», a expliqué Mme Thérèse Baron.

Pour sa part, M. Champagne-Gilbert a fait savoir que la subvention de «démarrage» de \$25.000 qui a été consentie au Regroupement pour les droits politiques du peuple québécois par la Fondation des Québécois pour le OUI, est une somme à laquelle on ne peut attacher quelque partisanerie. La Fondation des Québécois pour le OUI

était un organisme non partisan, pluraliste et pan-Québécois, a-t-il fait savoir. Les personnes qui voudront devenir membres du nouveau regroupement devront verser une contribution minimum de \$2 comme c'était le cas pour les membres du Regroupement du OUI. «Nous visons l'autosuffisance», a indiqué M. Champagne-Gilbert, qui a expliqué que ce nouveau mouvement s'inscrit dans le même genre de regroupement que celui qui était né en 1974 pour combattre la loi 22, du gouvernement Bourassa. Il est toutefois plus large et s'adresse à tous les Québécois.

Sterilisation des déficients

Le Conseil de la santé mentale recommande un contrôle sévère

Notant que plus de 500 déficients mentaux, dont plusieurs jeunes, ont été stérilisés au Québec entre 1976 et 1978, le Conseil de la santé mentale a conseillé au gouvernement, récemment, d'établir des contrôles plus sévères.

Dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale, le conseil a manifesté son étonnement devant le nombre élevé des cas de stérilisation et a recommandé l'établissement de comités consultatifs pour les approuver.

L'enquête du conseil, faite auprès de 170 gynécologues, a montré qu'ils ont reçu 714 demandes de stérilisation pour déficients mentaux, entre 1976 et 1978, et qu'ils en ont fait 517, soit 72%.

Et ces chiffres ne sont pas complets, puisque 196 autres gynécologues ont tout simplement refusé de répondre aux questions du conseil.

Les gynécologues qui ont répondu, d'un autre côté, ont

reçu 269 demandes d'avortement, au cours de la même période.

Pour le conseil, il ne fait pas de doute que des décisions de ce genre ne devraient pas être laissées à la discrétion des personnes et que des comités devraient être créés pour étudier toutes les demandes de stérilisations non thérapeutiques.

Ces comités détermineraient le degré de déficience du sujet et sa capacité de consentir à la stérilisation.

De plus, la stérilisation devrait être une mesure de dernier ressort, après analyse de toutes les méthodes de contrôle des naissances, et elle ne devrait pas se faire au cours de la première année qui suit la puberté.

Le conseil s'est rendu compte, d'un autre côté, que la stérilisation touche plus les filles que les garçons.

De 31 familles examinées, 18 avaient des filles stérilisées

(12 par ligatures des trompes et six par hystérectomie).

Deux des quatre familles avec des garçons avaient eu recours à la vasectomie. Les 11 autres pratiquaient le contrôle des naissances ou ne prenaient aucune précaution.

Des jeunes stérilisés, 10 avaient moins de 17 ans, quatre avaient 13 ans et un 11 ans.

Les parents des filles dont les trompes ont été ligaturées ont dit que leurs enfants ne

pouvaient élever un enfant et qu'ils avaient eu peur qu'elles deviennent une proie facile pour les hommes.

Ceux qui ont demandé l'hystérectomie craignaient surtout pour la capacité de leurs enfants de s'occuper personnellement de leur problèmes d'hygiène.

Le conseil a constaté que les parents redoutaient beaucoup plus la grossesse que le personnel des établissements pour les déficients mentaux.

Auf der Maur pourra reprendre son siège

Nick Auf der Maur, l'unique conseiller du Groupe d'action municipale à l'hôtel de ville de Montréal, pourra à nouveau occuper son siège, lors de la prochaine réunion du conseil.

Celui-ci a en effet obtenu hier du juge Réginald B. Tormey, de la Cour provinciale, que ses excuses et celles de son parti soient acceptées, pour avoir omis de fournir dans leur rapport de dépenses électorales tous les documents qu'était en droit d'attendre le Directeur du financement des partis politiques.

Il y a quelques semaines, le juge Tormey avait tout d'abord refusé à M. Auf der Maur la permission de présenter ses excuses, au motif que sa requête ne respectait pas les dé-

lais prévus par la loi, «lacune» qui avait alors été soulignée par les procureurs de la ville.

Cette situation s'était produite quelques heures à peine avant la réunion régulière du conseil municipal, où le conseiller aurait eu certaines questions à poser au maire Drapeau, particulièrement à la lumière du rapport Malouf, alors fraîchement publié sur le coût des installations olympiques.

Nul ne peut dire maintenant si le conseiller Auf der Maur tentera de «se reprendre» à une prochaine occasion, avec l'aide du seul autre conseiller de l'opposition, M. Michael Faïnat, pour sa part membre du Rassemblement des citoyens de Montréal.

Au Québec
On a l'air de dire
Bonjour!
Tourisme Québec

C'EST PARCE QU'IL CROYAIT CE SCOTCH ASSEZ BON POUR TRIOMPHER DE L'ÉPREUVE DU TEMPS, QUE HANKEY BANNISTER LUI DONNA SON NOM.

Handy Bannister
Depuis 1757.

DÉJÀ, 223 ANNÉES LUI ONT DONNÉ RAISON.

HANKEY BANNISTER
SCOTCH WHISKY

MELANGE ET MISE EN BOUTEILLE PAR BLENDING & BOTTLED BY
Handy Bannister
LEITH, SCOTLAND

40% alc/vol 1.14L

Représentant promotionnel: Park & Tifford Canada Inc.

Festival d'été de homards

au complet **\$15.75** incluant

- Soupe aux Patouilles Nouvelle-Ecosse
- Homard vivant cuit à la vapeur ou grillé
- Salade Pavillon
- Pommes de terre en julienne
- Desserts délectables
- thé - café

Nous offrons un des plus grands choix de fruits de mer et poissons frais du Canada

Table d'hôte complète
Lunch et dîners tous les jours

Le Pavillon de l'Atlantique
1454-A rue Peel, Montréal, Québec
réservations: 285-1636

YOGA

Vacance pour la détente et la santé

Weekend intensif 5-6 juillet

2 semaines intensives du 12 au 26 juillet

Exercice de yoga, de respiration, clinique de jeune, méditation, sauna, piscine et autres transport organisé de Montréal

279-3545 ou 861-6002

CHAMBRE DES COMMUNES CANADA

COMITE SPECIAL CONCERNANT LES INVALIDES ET LES HANDICAPES

AUDIENCES PUBLIQUES

Les organismes, associations et particuliers qui désirent présenter un mémoire doivent l'envoyer au plus tard le 1er août 1980, le cachet de la poste en faisant foi. On peut se procurer une copie du mandat du Comité et autres détails en s'adressant au

GREFFIER DU COMITE SPECIAL CONCERNANT LES INVALIDES ET LES HANDICAPES, CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA (ONTARIO) K1A 0A6

Le Comité se réserve le droit exclusif de choisir les témoins qui seront invités à comparaître devant lui.

LES AUDIENCES REGIONALES SE TIENDRONT:

MONTREAL,
LE VENDREDI 5 SEPTEMBRE 1980
LE SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1980

DAVID SMITH, député, PRESIDENT
WALTER DINSDALE, député, VICE-PRESIDENT
THERESE KILLENS, député, VICE-PRESIDENTE
J. RAYMOND CHENIER, député, BRUCE HALLIDAY, député
PETER LANG, député
NEIL YOUNG, député

Pour goûter, pour savoir, voici les cantines-santé

par Renée Rowan

«Approchez, approchez! Venez prendre une bouchée, venez vous informer, c'est pour votre santé».

Une cinquantaine de badauds profitant de leur heure de dîner ou motivés par leur intérêt pour une saine nutrition sont attroupés autour de la cantine santé du ministère des Affaires sociales qui, en ce beau vendredi, fait halte au parc Labelle, à Saint-Jérôme.

«Moi, je veux bien changer mes habitudes alimentaires, mais à la condition que ce que je mange soit bon», confie à son voisin un jeune travailleur attendant son tour pour goûter à la salade de riz et de pois chiches qu'on s'apprête à servir. Ce met nouveau ne lui inspire rien qui vaille: des pois chiches, il n'en n'a jamais mangés, et encore, servis froids, avec du riz, ça ne lui dit rien. «Mais c'est délicieux», commente-t-il, tout étonné de sa découverte.

Dans le cadre de la campagne «Au Québec, faut se tenir en santé», et pour prolonger les efforts de sensibilisation entrepris il y a trois ans dans les médias d'information, le MAS utilise cet été une nouvelle approche, très directe, très concrète: on va chercher les gens là où ils sont.

Trois camions aménagés en cantines roulantes sillonnent donc le Québec jusqu'au début de septembre pour aller rencontrer les Québécois dans leur milieu, pour les informer et leur faire goûter des mets nouveaux.

«Il était devenu important pour nous de dépasser l'abstrait et le message télévisé qui ne rejoint qu'une certaine couche de la population, note au cours d'un entretien la coordonnatrice du projet, Mme Cécile Moslener. Il fallait leur mettre dans la bouche les aliments dont on parlait depuis des mois à la radio ou présentés à la télévision.

L'idée de ces dégustations populaires a été lancée par une diététiste du CLSC Saint-Henri, Sylvie Carbon-

neau, et a été développée par la Direction des communications du MAS.

«En terme de budget, cela ne signifie aucune augmentation», souligne le directeur des communications, M. Jacques Pigeon. À l'intérieur du budget de \$850,000 prévu pour la campagne *Faut se tenir... en santé*, une somme de \$250,000 était affectée aux messages qui devaient être transmis par le biais de la radio, au cours de l'été.

Privilégiant l'approche directe aux messages radiophoniques, on a donc décidé d'acheter des camions-cantines au coût de \$25,000 chacun, le reste servant à défrayer les salaires des cantiniers (trois diététistes et trois animateurs) et du matériel d'information. Il ne s'agit en fait, d'un «développement de fonds». «À la fin de l'été, note M. Pigeon, on restera avec trois beaux camions-cantines qui iront se promener lors d'événements spéciaux, comme au salon de l'alimentation, en novembre».

Les départements de santé communautaire et l'Association des hôpitaux du Québec participent à ce projet d'envergure. Alors que les départements de santé communautaire travaillent à l'élaboration des itinéraires et assurent une présence suivie dans leur région, les services alimentaires des hôpitaux veillent à la préparation des aliments. Ainsi, vendredi dernier, c'est l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme qui a préparé les 300 portions de chacun des mets pour la dégustation: salade d'épinards crus, salade de riz et de pois chiches, brochettes de fruits et de fromage, yogourts moitié-moitié, bananes en «robe du soir», boisson «velours au raisin» et punch «regain de vie».

Le but de ces dégustations est double: d'une part, faire découvrir des mets nouveaux et, d'autre part, insister sur les principes de base d'une saine alimentation — augmentation de l'apport en fibres alimentaires, diminution de la consommation de

sucré, de gras, d'alcool.

En servant des mini-portions de salade de riz et de pois chiches, les cantiniers expliquent qu'il n'est pas nécessaire de manger de la viande à chaque repas: celle-ci peut avantageusement être remplacée par des légumineuses.

On peut aussi couper facilement de moitié la quantité de sucre dans plusieurs recettes de gâteau. Et pour en faire la preuve, on a donné à déguster des mini-gâteaux mis au point par un fabricant de «petits gateaux». Ce produit, encore à l'état expérimental, a été jugé fort acceptable par tous ceux qui y ont goûté: à la farine blanche, on a substitué de la farine de blé entier tandis que le sucre a été remplacé, en bonne partie, par des fruits secs. «Ça pourrait même être encore moins sucré», commente une mère de famille particulièrement sensible aux principes d'une saine alimentation.

La salade d'épinards crus n'a toutefois pas l'heur de plaire à son petit garçon: «J'en mangerais quand je serai grand», affirme-t-il, refusant d'en prendre une bouchée de plus.

Les cantiniers profitent également de ces rencontres, pour donner des trucs permettant de faire passer plus facilement certains aliments. Ainsi, par exemple, le yogourt nature qui ne plait pas d'emblée à chacun, peut être servi moitié-moitié, c'est-à-dire une portion de yogourt nature pour une portion de yogourt aux fruits. On s'habitue ainsi graduellement à un goût plus aigrelet tout en réduisant la quantité de sucre caché.

Le menu et les recettes des cantiniers du MAS sont distribués gratuitement; on remet également aux personnes intéressées les neuf nouveaux dépliants que le ministère vient de publier — des dépliants d'une qualité

exceptionnelle tant par leur contenu que leur présentation — et le guide alimentaire québécois, à nouveau disponible.

Ces cantines font la tournée des centres commerciaux, des parcs, des campings, des colonies de vacances, partout là où il y a du monde. Au cours des deux premières semaines, elles ont attiré près de 6,000 personnes. Nous avons pu constater qu'il existe des contacts étroits entre les cantiniers et le public. Souvent, à la fin de la présentation, une poignée de personnes parmi les plus intéressées, demeurent sur place pour poser des questions et demander des conseils. Ça prend même parfois l'allure de véritables consultations.

Cette semaine, une cantine est dans la région de Rouyn-Noranda, une deuxième circule dans la région de Rivière-du-Loup tandis que la troisième se retrouve dans la région de Repentigny-Terrebonne.



Du yogourt moitié-moitié, oui, ça va, mais des épinards, non, ce n'est pas pour tout de suite! (Photos Jacques Grenier)



Au tout début, un peu méfiant, on se tient loin, mais quand vient le moment de la dégustation, c'est la ruée: pour chaque mets, il y a 50 mini-portion.

Kruger: la grève est finie

Les 225 syndiqués de la compagnie Kruger, à LaSalle, ont accepté hier dans une proportion de 70% l'entente de principe survenue quelques heures plus tôt entre leurs négociateurs et ceux de l'employeur.

Le retour au travail s'est effectué dans la journée d'hier et les membres de la CSN de cette entreprise ont pu bénéficier d'un congé du premier juillet payé.

Les travailleurs de Kruger ont été les premiers à débrayer, le 27 juin, parmi les 5,000 syndiqués de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN) qui sont en grève depuis la fête de la Confédération. Il serait surprenant toutefois que le modèle de règlement intervenu dans cette entreprise soit suivi fidèlement dans le secteur des pâtes et papier car, les demandes du front commun de la forêt et du papier ne coïncident pas avec celles des employés de la Kruger LaSalle.

En effet, pour ne citer qu'un exemple, ces travailleurs ne réclamaient pas de formule d'indexation des salaires, un enjeu important de l'autre négociation.

Ils ont cependant obtenu des augmentations moyennes de 15% pour les deux années de la nouvelle convention collective. Ils bénéficieront d'autre part d'une augmentation d'environ 20% des primes d'assurance et d'une période de lunch payée pour les camionneurs de cette entreprise spécialisée dans la fabrication des boîtes de carton.

Dans le domaine normatif, l'employeur s'est engagé à afficher désormais tous les postes, temporaires ou permanents. La convention prévoit aussi la mise en place d'un comité paritaire sur les changements technologiques, chargé de faire des recommandations sur les nouvelles installations et la modernisation de l'équipement.



L'eau potable

c'est important

AOTE

La mine Belmoral poursuit «Finance» pour \$1.5 million

par Bernard Morrier

La mine Belmoral Limitée, qui exploite un gisement minier à Val d'Or, en Abitibi, où huit mineurs ont perdu la vie le 20 mai dernier, de même que MM. Robert et Frank Brown, respectivement président et secrétaire-trésorier de l'entreprise, viennent d'intenter une poursuite de \$1,500,000 contre Publifor Inc, qui édite l'hebdo *Finance*, et son éditeur Jacques Forget.

La poursuite a trait à deux articles, publiés dans l'édition du 9 juin dernier et traitant de la tragédie de Val d'Or, où on affirmait très clairement que les huit victimes de l'effondrement ont péri à cause de la cupidité de la compagnie et de ses administrateurs et de leur désir de faire un gain pécuniaire rapide et cela au mépris de la santé des travailleurs.

Affirmant que le titre de première page et les deux articles ont été publiés délibérément, de mauvaise foi, avec malice, et dans le but de salir la réputation des demandeurs, ces derniers se disent également lésés du fait qu'on ait insinué qu'ils s'étaient livrés à des activités boursières de probité douteuse au sujet des actions de Belmoral.

Considérant que les articles

constituent une atteinte flagrante au droit des demandeurs à la sauvegarde de leur dignité, de leur honneur et de leur réputation, la mine Belmoral demande donc pour elle \$1 million à titre de dommages-intérêts, tandis que MM. Robert et Frank

Brown réclament chacun \$250,000 pour les mêmes raisons.

Incidemment, la mine Belmoral a son siège social à Vancouver, alors que MM. Robert et Frank Brown demeurent respectivement à Calgary et Midnapore, en Alberta.

Les corps de deux autres mineurs sont retrouvés à Val d'Or

VAL D'OR (d'après CP) — Les secouristes ont retrouvé hier les corps de deux autres mineurs victimes de la tragédie dans la mine de Belmoral en Abitibi le 20 mai. Trois autres hommes manquent toujours à l'appel.

Les corps de MM. Marcel Vienneau, 40 ans, de Val d'Or et Normand Massé, 34 ans, de Lacorne, ont été retrouvés à 150 mètres sous le sol, au fond du puits d'aérage de la mine qui était en construction, selon le porte-parole de la Sécurité du Québec.

Les hommes, tous deux mariés et pères de famille,

avaient été repérés plus tôt, lorsque les secouristes avaient introduit une caméra de télévision miniature dans la poche d'air au fond de la mine.

Par ailleurs, c'est hier à Lacorne, qu'ont eu lieu les funérailles de M. Yvan Saint-Pierre, 32 ans, dont le corps avait été découvert dimanche. Les obsèques de deux autres hommes MM. Lucien Bélanger, 27 ans et Guy Desruisseaux, 26 ans, ont eu lieu à Malartic la semaine dernière. Les trois autres victimes sont MM. Guy Daigle, 28 ans, Gilles Légaré, 32 ans et Marc Godbout, 24 ans, tous de Val d'Or.



Fiducie du Québec

Connaissez-vous la RVI?

La RVI ou Rente à versements invariables est un contrat permettant d'étaler sur un certain nombre d'années des revenus exceptionnels et d'en différer l'impôt.

Votre capital plus les intérêts vous reviennent en versements égaux et réguliers.

Pour en savoir plus long sur la RVI et sur les types de revenus admissibles, venez nous rencontrer ou téléphonez-nous.

Montréal:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
De l'extérieur: 1-800-361-6840

Laval:
Place Val des Arbres (514) 668-5223
De l'extérieur: 1-800-361-3803

La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne

desjardins

BOYCOTTONS Provigo

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les salariés des magasins Provigain Fabreville et Lorraine sont en **grève légale** depuis le 29 mai 1980, car les dernières offres de l'Employeur étaient ridicules et inacceptables.

Membres de l'**Union des Employés de Commerce, Local 500**, les salariés de ces deux magasins tentent par tous les moyens possibles de négocier une première convention collective "respectable" depuis le 11 janvier 1980.

Dix-neuf rencontres de négociation ont eu lieu jusqu'à maintenant et la Compagnie PROVIGO qui étale un peu partout dans les journaux faire d'année en année des millions de dollars en surplus de profits n'offre même pas pour ses salariés des **propositions monétaires** qui, au moins, les placeraient sur un même pied d'égalité avec leurs confrères de magasins Provigain "indépendants" ce qui est honteux de la part d'une compagnie comme Provigo (Exemple: Provigain Décarie - Provigain P.A.P.).

Sur tous les points qui sont énumérés ci-bas, l'**offre de l'Employeur est nettement inférieure** à ce qui a déjà été accordé par ses affiliés indépendants mentionnés ci-haut:

- 1° Réduction de la semaine normale de travail pour les salariés réguliers;
- 2° Prime de remplacement pour un salarié qui travaille dans une classification supérieure à la sienne;
- 3° Vacances;
- 4° Congés occasionnels pour maladie ou autres motifs;
- 5° Paiement de l'assurance vie / santé qui est payée à 100% par l'Employeur chez les affiliés Décarie et Viau; OFFRE DE PROVIGO: Paiement à 50% seulement;
- 6° Plan Dentaire "Surtout pour les temps partiel";
- 7° Echelle de salaire nettement inférieure à Provigain Décarie et ce, pour les Réguliers et les Temps Partiel sur le terme du deux ans de durée de la convention collective.

Les salariés veulent, par la négociation, obtenir des conditions qui leur permettraient de faire un réel rattrapage sur les grandes chaînes telles que Dominion ou Steinberg.

La Compagnie Provigo Détail Inc. se situe au même niveau que la Compagnie Steinberg si ce n'est pas à un niveau supérieur. La Compagnie Provigo a progressé de façon vertigineuse depuis plusieurs années, mais les employés, eux, sont toujours demeurés **très loin en arrière** de tout le monde en ce qui concerne les conditions de travail dans le secteur de l'alimentation.

Il serait grandement temps qu'en 1980, la Compagnie Provigo cesse de prendre ses employés pour des imbéciles ou des idiots en pensant que de telles conditions puissent être acceptées.

"Profitez de ses employés c'est aussi profiter de la population..."

Il est urgent que la Compagnie Provigo cesse de se moquer de ses employés et qu'une fois pour toute offre à ceux-ci des conditions de travail comparables à ce qui se passe dans le secteur de l'alimentation.

DE GRACE, MESSIEURS, REVEILLEZ-VOUS!

UNION DES EMPLOYÉS DE COMMERCE

Fabrication syndicale S.I.A.G. 136-L

BOYCOTTONS Provigo

BOYCOTTONS Provigo

BOYCOTTONS Provigo

BOYCOTTONS Provigo

BOYCOTTONS Provigo

Iran: l'opposition prend de l'ampleur

TEHERAN (AFP) — Une sourde opposition s'amplifie en Iran face aux mesures draconiennes des autorités qui frappent les fonctionnaires et les membres de professions libérales.

Deux mouvements de grève, celui des médecins et celui des employés du service des eaux de Téhéran, ont révélé hier le malaise grandissant.

Par mesure d'économie, le gouvernement a décidé d'arrêter le paiement des heures supplémentaires et de certaines indemnités à de nombreux fonctionnaires. Leurs feuilles de paie du dernier mois iranien, reçues il y a quelques jours, ont été parfois amputées des deux tiers par rapport aux revenus habituels.

La vague d'exécutions capitales, qui se poursuit sous la conduite de l'implacable ayatollah Khomeini, a suscité, hier, la colère des médecins iraniens. L'un d'eux avait été exécuté la semaine dernière à Ahwaz (Khuzestan). Le mouvement de protestation, d'abord limité à la capitale de la province pétrolière, s'est rapidement étendu à tout le pays.

Hier, la grève générale appelée par les internes des hôpitaux était largement suivie dans les centres hospitaliers de la capitale. Malgré l'interdiction de toute grève des médecins prononcée par le ministère de la Santé, les hôpitaux de Téhéran ne fonctionnaient hier matin qu'à 25 pour cent de leur activité habituelle, indique-t-on dans les milieux médicaux.

Le parti Toudéh (communiste) a demandé, dans son journal, aux autorités d'adopter une position rationnelle dans

cette affaire et de rechercher les vraies causes de cette agitation.

La protestation des médecins vient s'ajouter à celle des magistrats et juristes, menacés de purge dans le cadre de la réforme de l'appareil judiciaire. Alors que l'ayatollah Khomeini affirme vouloir «dissoudre la justice qui, selon lui, ne sert à rien», les avocats du Barreau de Téhéran ont protesté contre l'annulation de l'élection du conseil de l'ordre décidée par le Conseil de la révolution en attendant l'épuration de cette institution.

Les employés du service des eaux de Téhéran, qui relèvent du ministère de l'Énergie, ont poursuivi, quant à eux, leur mouvement de grève avec occupation des installations, entamé la veille.

Comme les fonctionnaires des autres ministères, ils ont été privés ce dernier mois de leurs indemnités de logement et du paiement des heures supplémentaires. Sur un revenu global de 50.000 rials par mois (\$714), après 20 ans d'ancienneté, ces primes représentaient 220.000 rials, a indiqué un représentant des grévistes. Ceux-ci sont déterminés à poursuivre leur action en attendant le résultat des démarches entreprises auprès du bureau du président, M. Abolhassan Banisadr. La distribution d'eau dans la capitale est assurée mais des coupures pourraient avoir lieu si la grève se poursuit.

En cherchant à réduire les dépenses entraînées par une bureaucratie d'un million de fonctionnaires qui engloutit une grande part du budget, les autorités risquent d'encourager la multiplication de grèves de protestation.

L'URSS aurait assoupli ses positions sur les missiles nucléaires en Europe

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — L'Union soviétique a assoupli sa position sur les négociations Est-Ouest sur l'installation de missiles nucléaires en Europe, qu'elle rejetait jusqu'à présent, a déclaré hier M. Hans Dietrich Genscher, ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, à l'issue d'une rencontre avec le président Jimmy Carter.

Le chancelier Helmut Schmidt a constaté ce changement d'attitude lors de ses discussions avec le président Leonid Brejnev à Moscou, cette semaine.

Les États-Unis et leurs alliés étudieront cette nouvelle situation d'une manière «constructive», a déclaré M. Edmund Muskie, secrétaire d'État américain.

M. Genscher s'est toutefois refusé à donner plus de précisions sur l'évolution des positions soviétiques. Le chancelier Schmidt, a-t-il dit, évoquera le problème aujourd'hui dans un message au Parlement ouest-allemand.

M. Muskie a, d'autre part, déclaré que M. Carter avait approuvé la façon dont M. Schmidt avait représenté les intérêts occidentaux à Moscou. «Il a estimé que le chancelier avait représenté non seulement la position ouest-allemande, mais aussi celle de l'Otan et la nôtre sur l'Afghanistan et les sujets annexes, avec fermeté et clarté», a dit M. Muskie.

Pour l'heure, la RFA a entrepris d'informer ses principaux alliés. Le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, après une escale à Paris hier matin, durant laquelle il s'est entretenu avec son homologue français, M. Jean François-Poncet, devait passer l'après-midi à Washington, avant de regagner Bonn dans la soirée.

À Paris, M. Genscher a transmis au ministre français les informations sur le sommet germano-soviétique qu'il doit développer devant ses interlocuteurs américains. M. François-Poncet a, à son tour, informé le Conseil des ministres de l'entretien. Le communiqué sur les travaux du conseil est demeuré muet sur la teneur des conversations des deux ministres.

Les milieux officiels et la presse américaine ont été particulièrement chiches de commentaires sur la visite à Moscou de M. Schmidt. Aucun des grands quotidiens ne consacrait d'éditorial aux entretiens de Moscou. C'est peut-être la première fois qu'un événement diplomatique de

cette envergure est passé pratiquement sous silence. Dans la capitale américaine, la visite de M. Schmidt à Moscou, venant après la rencontre du président Giscard d'Estaing avec M. Brejnev à Varsovie, est ressentie comme une nouvelle preuve que la politique étrangère des alliés européens échappe de plus en plus à l'influence des États-Unis.

Il est, d'autre part, communément admis, dans l'opinion et la presse américaines, que les Européens veulent poursuivre la politique de détente avec le Kremlin — malgré l'intervention soviétique en Afghanistan — parce qu'ils sont devenus dépendants, pour leur stabilité économique, de leurs relations com-

merciales avec l'Est. Ce n'est pas par hasard que M. Harold Brown, secrétaire à la Défense, a mis les Européens en garde mardi à Paris contre les dangers de la «neutralisation» de l'Europe.

À Londres, on attend de plus amples détails sur la question des missiles eurostratégiques pour se prononcer publiquement. De manière générale, les résultats du voyage de M. Schmidt sont accueillis dans les milieux compétents avec une extrême prudence.

Les observateurs londoniens soupçonnent fortement que des considérations économiques et nécessairement électoraux ont joué un rôle important dans les évaluations de

M. Schmidt sur l'attitude soviétique.

À Bonn, le chancelier a seulement informé «en termes généraux» son cabinet. Il réunira à nouveau ses ministres ce matin, une heure avant de s'adresser au Bundestag. Comme on demandait à son porte-parole hier pourquoi M. Schmidt avait réservé la primeur des résultats de son voyage à Paris et à Washington, M. Boelling a affirmé que le chancelier voulait réétudier à fond les documents de ses entretiens de Moscou sur le «problème complexe» des missiles eurostratégiques.

Le conseil extraordinaire de l'Otan qui devait se tenir hier pour entendre le rapport allemand sur les entretiens de M.

Schmidt a été repoussé à aujourd'hui. Le secrétaire d'État allemand, M. Gunther Vonnemann, qui devait informer l'Otan est en effet à Washington avec M. Genscher. Il faudra donc attendre ce soir pour en savoir plus sur les raisons de «l'optimisme prudent» du chancelier. À Bonn hier matin, M. Schmidt a estimé que son voyage avait «répondu à ses attentes» et que les «échanges de vues très utiles» avec les dirigeants soviétiques avaient eu «une teneur concrète». Ce n'est pas l'avis de l'expert de politique étrangère de l'opposition chrétienne-démocrate (CDU-CSU) M. Werner Marx, pour qui «les maints de M. Schmidt sont restées vides à Moscou».

Mugabe se lance dans une violente attaque contre l'Afrique du Sud

FREETOWN (Reuter) — M. Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, a appelé hier les États membres de l'O.U.A. réunis en sommet à Freetown, à accroître leur aide aux maquisards d'Afrique du Sud, contre laquelle il a prononcé un violent réquisitoire.

M. Mugabe, qui, pour la première fois, assistait à ce sommet en qualité de chef du gouvernement du Zimbabwe, a déclaré: «Maintenant, nous n'avons que l'Afrique du Sud et la Namibie à débarrasser du colonialisme. Le Zimbabwe entend proposer que cette conférence élabore un programme précis et complet d'action de soutien.»

Il a demandé l'octroi d'un soutien militaire important aux pays de la ligne de front, pour que ces États soient en mesure de défendre leur intégrité territoriale et de soutenir effectivement la lutte nationale en Afrique du Sud.

En ce qui concerne les maquisards sud-africains, M. Mugabe a déclaré: «L'A.N.C. (Congrès national africain) et le P.A.C. (Congrès panafricain), qui opèrent dans des circonstances extrêmement difficiles et que nous avons toujours soutenu, méritent maintenant une meilleure attention de notre part, se traduisant notamment par une aide matérielle accrue.»

M. Mugabe a également annoncé que le Zimbabwe allait reconnaître la «République arabe sahraouie démocratique», proclamée unilatérale-

ment par les maquisards du Polisario en lutte contre les autorités marocaines cette décision porte à 24 le nombre d'États africains ayant reconnu la «R.A.S.D.». M. Mugabe, reprenant les propos de M. Samora Machel, président du Mozambique, a condamné «l'expansion territoriale» du Maroc.

La condamnation de l'Afrique du Sud par M. Mugabe est la plus sévère qu'il ait portée depuis son arrivée au pouvoir en mars dernier: «L'Afrique

du Sud semble s'avancer sur un chemin bordé de sang», a-t-il dit.

«Les populations sud-africaines, qui ont chaudement accueilli notre victoire électorale et notre accès à l'indépendance recourent maintenant à une action de masse, de non-collaboration contre les autorités civiles.»

«Cependant, a-t-il ajouté, Pretoria n'entendra pas l'avertissement, et ne semble pas d'humeur à accepter l'expérience amère des Blancs

rhodésiens pour en tirer une leçon salutaire.» L'Afrique du Sud, a poursuivi M. Mugabe, essaie de déstabiliser ses voisins, en organisant la subversion, le sabotage et des actions armées.

Il a accusé Pretoria de procéder à des génocides en Angola, et de se livrer à diverses formes d'agression au Mozambique, en Zambie, au Swaziland et au Lesotho. Il a également remercié les États de la ligne de front pour leur aide pendant la lutte pour l'indépendance du Zimbabwe.

Ulster: Londres propose de rétablir un parlement

LONDRES (Reuter) — La Grande-Bretagne a proposé hier la mise en place d'une législature de quatre-vingts sièges pour l'Irlande du Nord, où le conflit entre protestants et catholiques a fait environ deux mille morts depuis le début des années 70.

M. Humphrey Atkins, ministre britannique des Affaires d'Irlande du Nord, a formulé la proposition après trois mois d'entretiens avec des dirigeants politiques de la province.

Cette initiative a, croit-on dans les milieux politiques, de faibles chances de succès. C'est la troisième de ce genre depuis qu'en 1971 la Grande-Bretagne a aboli le Parlement, à prédominance protestante, de l'Irlande du Nord, pour assumer l'administration directe de la province.

Londres veut rétablir un certain degré d'administration locale tout en conservant sa responsabilité dans le secteur de la sécurité. On compte douze mille soldats britanniques en Irlande du Nord.

Pour que la minorité catholique — le tiers d'une population d'un million et demi d'habitants — puisse partager le pouvoir politique, M. Atkins propose un exécutif doté de sièges alloués plus ou moins proportionnellement aux voix obtenues par les partis.

Mais rien, à première vue, ne permet de penser que le problème d'un éventuel partage du pouvoir entre protestants et catholiques ait aujourd'hui de meilleures chances d'être résolu. Le révérend Ian Paisley, personnalité politique protestante la plus

influente d'Irlande du Nord, juge pareil partage contraire à la démocratie.

Mais, pour les catholiques, il est absolument essentiel qu'ils aient voix au chapitre dans le processus de décision si l'Irlande du Nord reprend, dans quelque mesure que ce soit, l'administration de ses propres affaires.

L'aile provisoire de l'I.R.A. a condamné l'initiative britannique, précisant qu'elle n'influera nullement sur sa campagne de guérilla.

La république d'Irlande veut que la Grande-Bretagne s'engage à un retrait, seule voie susceptible, selon Dublin, de déboucher sur l'avènement de l'unité irlandaise et d'offrir l'espoir d'une paix durable.

Le gouvernement britannique a engagé hier toutes les parties intéressées à songer sérieusement à la nécessité d'institutions propices à la tâche de réconciliation et de reconstruction.

Crise politique évitée en Turquie

ANKARA (Reuter) — Le gouvernement turc minoritaire de M. Souleiman Demirel, en fonction depuis sept mois, a obtenu la confiance hier à la Chambre basse par 227 voix contre 214, évitant ainsi une nouvelle crise politique, qui n'aurait fait qu'aggraver la situation sociale et économique du pays.

Le ralliement à la dernière minute du Parti du salut national (P.S.N., intégriste musulman) a permis au gouvernement de remporter une victoire d'autant plus inattendue que M. Necmettin Erbakan, président de cette formation, avait réclamé la chute du gouvernement deux jours auparavant.

Il semble que M. Erbakan ait viré de bord après que l'opposition de gauche dirigée par M. Bulent Ecevit, responsable du vote de confiance, eut refusé de promettre à M. Erbakan le poste de président du conseil dans un prochain gouvernement, apprend-on de source proche du Parlement.

Les dix députés indépendants présents hier ont voté, semble-t-il, avec l'opposition. Mais les 22 sièges de la formation de M. Erbakan, ajoutés aux 17 du Parti du mouvement nationaliste (P.M.N., extrême droite) ont suffi à donner la victoire au gouvernement minoritaire du Parti de la justice de M. Demirel.

L'opposition avait fait valoir que le gouvernement n'était pas parvenu à résoudre les graves problèmes économiques de la Turquie ni à mettre fin à la violence politique, dont le nombre des victimes a pratiquement doublé par rapport à l'année dernière.

La dette extérieure de la Turquie est estimée à au moins 14 milliards de dollars, le déficit de la balance des paiements ne cesse de s'aggraver, l'inflation dépasse largement 100 pour cent et le chômage est estimé à 20 pour cent environ.

Mais bon nombre de Turcs craignent qu'un changement de gouvernement en ce moment ne fasse qu'aggraver la situation. Le gouvernement Demirel a mis en place des réformes radicales dans l'économie et dans la politique étrangère du pays, qui pourraient difficilement être modifiées.

Le gouvernement a solidement ancré la Turquie à l'ouest en prorogeant de cinq ans l'OTAN, en faisant officiellement acte de candidature à la Communauté économique européenne et en obtenant des prêts records de la part des gouvernements, des banques et des institutions occidentaux.

Le vote d'hier apparaît comme une sévère défaite pour M. Bulent Ecevit. Bon nombre de Turcs, dont certains de ses partisans, estiment qu'il s'est engagé trop tôt dans la bataille à un moment où sa formation est encore agitée par des tensions internes, et qu'il a commis une erreur en parlant sur le soutien de M. Erbakan.

Groupe terroriste en Chine

HONG KONG (AFP) — La police chinoise s'est mobilisée pour essayer de démanteler une organisation terroriste qui s'est formée en Chine sur le modèle de «l'armée rouge japonaise», rapporte l'hebdomadaire Far Eastern Economic Review dans son dernier numéro.

Le bureau de la sécurité publique (police) de Pékin, qui disposerait désormais d'informations suffisantes, s'apprêterait à mettre fin aux activités de cette organisation, créée semble-t-il au début de l'année, indique l'hebdomadaire.

Citant des sources chinoises à Hong-Kong, le journal précise que «ce groupe terroriste, organisé selon les mêmes principes que l'armée rouge japonaise ou les brigades rouges italiennes, est accusé de préparer l'assassinat d'un certain nombre de dirigeants chinois de premier plan».

Ce groupe, formé semble-t-il d'anciens gardes-rouges qui ne seraient toutefois pas des partisans de la bande des quatre, pourrait être en relation avec certains étrangers en Chine et avec des agents de Taiwan à Hong-Kong, estime l'hebdomadaire.

«Le crédo du groupe, poursuit la Far Eastern Economic Review, est que la révolution prolétarienne doit se poursuivre jusqu'à la mise en place en Chine d'un système politique et d'un gouvernement révolutionnaires».

Le journal relève enfin que l'existence d'une activité terroriste «contre-révolutionnaire» en Chine a été révélée pour la première fois par Hu Qiaomu, membre du secrétariat du Parti communiste chinois, le 6 février, lors de l'inauguration de l'Institut d'études journalistiques de Pékin.

VACANCES

1980



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines	CANADA:	\$4.00
	ÉTATS-UNIS:	\$5.00

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐

Mon abonnement est payé d'avance ☐

Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐

(AVISER 10 JOURS D'AVANCE)

Nom.....

Adresse actuelle.....

Adresse de vacances.....

à compter du.....

reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)



Quelques lignes, Agathe,
pour vous parler de
La Maison Chamard,
à La Malbaie, près du fleuve,
sur un cap d'où l'on voit
les mille attraits d'un pays de vacances.

Quand vous viendrez en
Charlevoix, arrêtez-vous ici, ou
mieux encore, arrêtez tout et
venez en Charlevoix,
à la Maison Chamard de
La Malbaie.

Chambres et chalets,
bonne table, golf,
bar, piscine, sauna,
bain tourbillon
... et téléphone (418) 665-4413

Réservez maintenant

La Maison Chamarda

La vraie nature du Charlevoix.

Les sépharades ou la misère du «second Israël»

JÉRUSALEM (AFP) — Katamon. Un quartier pauvre de Jérusalem. De longues rangées d'immeubles de béton et de brique où toute une population macère depuis trente ans dans la misère et la chaleur. Des familles de juifs orientaux vivent à six ou dix dans des appartements de 40 à 60 mètres carrés, à plafonds bas.

Leurs pères venaient du Maroc, d'Algérie, de Tunisie ou d'Irak. Ils sont la majorité de la population juive du pays, ce sont les «sépharades», les «ashkenazes» désignant ceux originaires des pays d'Europe.

L'inflation galopante que connaît l'économie israélienne a pulvérisé ces cloisons communautaires et uniformisé la misère. Ceux qui vivent dans les quartiers pauvres des grandes villes, dans les villages agricoles qui luttent pour survivre, toute cette population est devenue «le second Israël», estimé à 60 pour cent des habitants, dont un noyau de 15% vit en dessous de la cote de misère.

À la mi-juin 1980, un camp de toile surgit dans une vallée d'oliviers attenante à Katamon. Des dizaines de jeunes couples en colère réclament un toit.

Après trente ans de régime socialiste, il n'existe toujours pas de logements à loyers modérés en Israël. Les logements se vendent à prix d'or, au grand bonheur des entrepreneurs favorisés par l'économie libérale du régime de Menahem Begin.

Les révoltes des quartiers pauvres prennent exemple sur les militants du Goush Emounim (religieux annexionnistes). Ils créent «Ohel Moreh», l'implantation sauvage des mal-logés, en écho à la fameuse implantation d'Eilon Moreh, proche de Naplouse en Cisjordanie.

«Les militants du Goush Emounim, affirme un habitant de Katamon, Michael Fern, se réfèrent à un idéal biblique pour faire surgir des villages en Judée et en Samarie (Cisjordanie). La Haute Cour de justice israélienne les condamne. Ils sont dans l'illégalité. Mais le cabinet leur donne raison. La politique d'implantation du gouvernement fait que des milliards de livres sont injectées dans les territoires. Pourquoi le gouvernement ne débloque-t-il pas ces fonds pour nous sortir du cercle vicieux de la misère?» demande-t-il. Michael Fern est avocat, mais il a délaissé sa carrière, amorcée en 1960, pour éveiller les jeunes de son quartier de Katamon à l'aspect politique de leur situation.

«Dans Katamon, les enfants s'entassent par milliers. Ils

sont voués à l'école de la rue où chaque jour, on assassine un Mozart», ajoute un étudiant qui travaille comme animateur de rue avec Michael Fern.

En mai 1977, une formidable lame de fond populaire jette à terre les travaillistes et porte Menahem Begin au pouvoir. Chevaux de trait au temps des travaillistes, les sépharades sont les chevaux de Troie qui permettent à Begin d'entrer dans l'arène poli-

tique. Mais la fête électorale terminée, on «oublie» les promesses de mieux-être. Ils seront des milliers du «second Israël» à être acculés à la misère la plus sordide.

Ils rejettent la responsabilité de leur situation sur les autres, ceux que l'on retrouve depuis «toujours» à tous les postes clefs du pays, les ashkenazes. Ce qui fera dire à un militant sépharade de gauche: «Israël est devenu l'archipel du Goulash», une manière de

stigmatiser les mangeurs de goulash que sont les juifs européens. De là à parler de «racisme», il n'y avait pas loin. Mais le problème est ailleurs.

Des principales vagues d'immigration qui ont peuplé Israël, on peut en distinguer deux sortes: l'immigration «de catastrophe» (les juifs qui échappent aux camps de la mort) et l'immigration «en catastrophe» (Les juifs orientaux qui émigreront en masse et rapidement pour venir

peupler Israël).

Ces derniers ont un judaïsme chatoyant, vivant et méditerranéen. Arrivés en Israël, leurs structures traditionnelles volent en éclat. Ils sont confrontés à la «civilisation technologique occidentale».

Pour survivre, des milliers d'artisans doivent prendre le chemin des usines et apprendre à manier la charue. Cette adaptation à une société en mutation sera pour

eux doublée de la rupture émotive des traditions ancestrales qui s'effondrent, souvent méprisées.

À Katamon, comme au pays breton il faut son «cheval d'orgue», affirme Raphaël, étudiant marocain militant au Mapam (gauche travailliste): «La révolte, dit-il, passe par une recherche d'identité, d'une culture, d'une langue. Les juifs sépharades doivent s'auto-émanciper».

«Le second Israël, ajoute-t-

il, est un volcan qui peut s'éveiller à tout moment. Pouvons-nous nous permettre le luxe d'une éruption sur le front social, qui serait justifiée, mais qui nous affaiblirait pour l'heure où nous devrions faire face à un danger venu de l'extérieur».

«Il nous faut canaliser ces énergies, et avant tout rappeler à leurs responsabilités les partis de gauche israéliens», conclut Raphaël.

Dans l'un des appartements

aux fenêtres ouvrant comme des meurtrières sur un paysage d'oliviers hachés par la lumière, Simon, 45 ans, ouvrier, rentre chez lui, chargé de paniers remplis de légumes et de volailles. En sortant du marché, il est allé au cinéma voir un film avec Sophia Loren. Évoquant sa jeunesse et les filles aux hanches dorées des plages du Maroc, Simon dit: «Ce n'est pas possible que pour nous l'exil commence à Jérusalem».

EATON

Magnétophone/radio AM/FM Viking Eaton

59⁹⁵ ch.

Modèle TC43. Microphone à condensateur. Possibilité d'enregistrement directement du récepteur radio. Contrôles à boutons-poussoirs pour enregistrement, réembobinage, avance rapide, avance, arrêt et éjection. Contrôles rotatifs pour le volume et la tonalité. Haut parleur de 3"; antenne FM télescopique; prises pour écouteur et microphone; poignée.

Eaton Centre-ville (5e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy ainsi qu'aux magasins Eaton Foyerama à St-Laurent et à Greenfield Park (260).

Venez ou téléphonez **842-9211**.



Dayan veut un retrait israélien

TEL AVIV (AFP) — L'ex-ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, a recommandé hier «de mettre fin unilatéralement au gouvernement militaire israélien en Cisjordanie et à Gaza et de laisser les habitants des territoires se débrouiller tous seuls».

Interviewé à la radio israélienne, M. Dayan a précisé que ce départ serait conditionné par l'engagement des maires de Cisjordanie à «ne pas permettre qu'une terreur anti-israélienne se déchaîne à partir de ces territoires et que l'OLP vienne remplacer le gouvernement militaire israélien».

«Si les maires refusent, personne ne pourra nous reprocher de refuser de nous laisser tuer. S'ils acceptent et que l'engagement n'est pas tenu, nous réoccuperons ces territoires et l'opinion internationale ne pourra pas nous en tenir rigueur», «De toute manière la continuation de l'administration militaire israélienne est intolérable, pour nous comme pour les habitants des territoires», a-t-il dit.

La proposition de M. Dayan, faite avant sa démission en octobre 1979, avait été rejetée par M. Menahem Begin comme étant contraire aux accords de Camp David.

Télécouleur Viking Eaton 14" avec télécommande

549⁹⁵ ch.

Grâce à la télécommande vous pourrez, du bout du doigt, mettre en marche, fermer, choisir le poste, la tonalité ou le volume tout en restant bien à votre place. Vous jouirez d'une image aux teintes claires et précises grâce au réglage automatique de la couleur. Le châssis entièrement transistorisé «Energy Miser» ne consomme que très peu d'électricité. Prises pour le câble et pour écouteur. Modèle 5037-14CR. Eaton Centre-ville (5e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy ainsi qu'aux magasins Eaton Foyerama à St-Laurent et à Greenfield Park. (460).

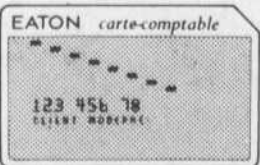
Venez ou téléphonez **842-9211**



Au Québec

On a l'tour de dire
Bonjour!

Tourisme Québec



EATON

Le cisaillement de vent

Mystérieux et invisible ennemi de l'avion

par Guy Deshaies

Le 17 décembre 1973, le commandant Jésus Calderon Gaztelu se prépare à poser son DC-10-30 d'Iberia Air Lines à l'aéroport Logan de Boston par faible visibilité et alors que le plafond est à moins de 300 pieds.

L'approche se fait aux instruments; mais en perçant la dernière couche de nuages et en apercevant la piste devant lui, Calderon débranche le pilote automatique et prend les commandes en mains. Il se concentre sur ce qu'il voit devant lui et ne s'aperçoit pas tout de suite que l'aiguille de son indicateur de vitesse verticale VSI (vertical Speed Indicator) monte en flèche annonçant une perte rapide d'altitude. L'avion n'est soudain plus dans son alignement de descente. Le commandant se rend alors compte qu'il est trop court et réagit en augmentant la poussée des réacteurs. Mais il est trop tard; le DC-10 s'écrase au sol, en-deça de la piste.

Personne, heureusement, n'est blessé dans cet accident mais le NTSB américain (National Transport Safety Board) ouvre immédiatement son enquête. La conclusion vient rapidement: le DC-10 d'Iberia a été frappé par un cisaillement de vent, un «windshear», cet ennemi connu mais encore mystérieux de l'aviation. On établit alors que le commandant Jésus Calderon a réagi avec trois secondes de retard ce que le pilote automatique, agissant au 50 millièmes de seconde, n'aurait pas fait.

La vitesse du vent, c'est-à-dire de l'air en mouvement qui supportait l'avion, est subitement tombée de sorte qu'il fallait compenser en augmentant le régime des moteurs. Malgré les innombrables qualités du moteur à réaction, son principal défaut est de réagir lentement et avec un léger retard par rapport au moment où il est sollicité.

Mais l'ennemi invisible était là: le cisaillement de vent. Ce sont simplement des changements subits de la vitesse et de la direction du vent. Ils sont imprévisibles, indétectables, parfois très violents, toujours très localisés et de courte durée. À basse altitude, ils constituent alors des dangers réels. L'indicateur de vitesse verticale ne peut qu'informer le pilote que sa perte d'altitude est trop rapide et qu'il se trouve dans une situation nouvelle non seulement quant à son alignement de descente mais aussi par rapport à sa vitesse minimale de portance.

Dès le début des années 60, aux États-Unis, l'American Air Line Pilots Association (ALPA) avait demandé à la Federal Aviation Authority (FAA) d'entreprendre des recherches sur les cisaillements de vent. Depuis la fin des années 60 on attribue à ces phénomènes météorologiques plus de trente accidents fatals d'avion de ligne dans le monde.

Mais c'est l'après-midi du 24 juin 1975, dans l'approche de la piste 22 (L) de l'aéroport JFK de New York, qu'allait se produire la catastrophe qui devait être à l'origine d'une enquête de \$15,5 millions sur les cisaillements de vent, enquête que devait suivre notamment le *National Geographic Magazine* pour la publication d'un long reportage sur la sécurité aérienne en août 77.

Il est 15 h 30, le 24 juin 1975 à New York. Lorsque le commandant John H. Bliss se trouve en approche finale de la piste 22 gauche à bord de son DC-8 (série 62) tout cargo de la compagnie de fret aérien Flying Tiger. À l'intérieur, 141 bêtes à cornes de la Pennsylvanie destinées à la Hongrie s'agitent dans leurs stalles à l'approche de cette escale new-yorkaise.

Dans la tour de contrôle Richard Nelson est conscient qu'il y a des orages électriques tout autour de l'aéroport; mais le vent est modéré à 200 degrés et il n'hésite pas à autoriser l'atterrissage. «Tiger one-six-one, cleared to land.»

Le commandant Bliss approche à une vitesse de 152 noeuds avec les volets à 45 degrés. À un mille de la piste sa vitesse dégringole pratiquement d'un seul coup. L'avion, pris dans des vents qui le frappent maintenant de l'arrière à la force de l'ouragan, perd toute portance et plonge vers le sol comme une masse de plomb. Bliss remet toute la sauce avec la vitesse de l'éclair mais le gros DC-8 est lent à réagir. À quelques mètres du sol il se stabilise pourtant, reprend de l'altitude et John Bliss le pose sans heurt sur la piste 22. À peine a-t-il freiné l'appareil qu'il s'empare du micro et dit: «Annulez immédiatement tout atterrissage sur la 22 gauche. Il y a là un terrible «windshear».

Le contrôleur lui répond calmement que les anémomètres de la tour indiquent un vent de 15 noeuds.

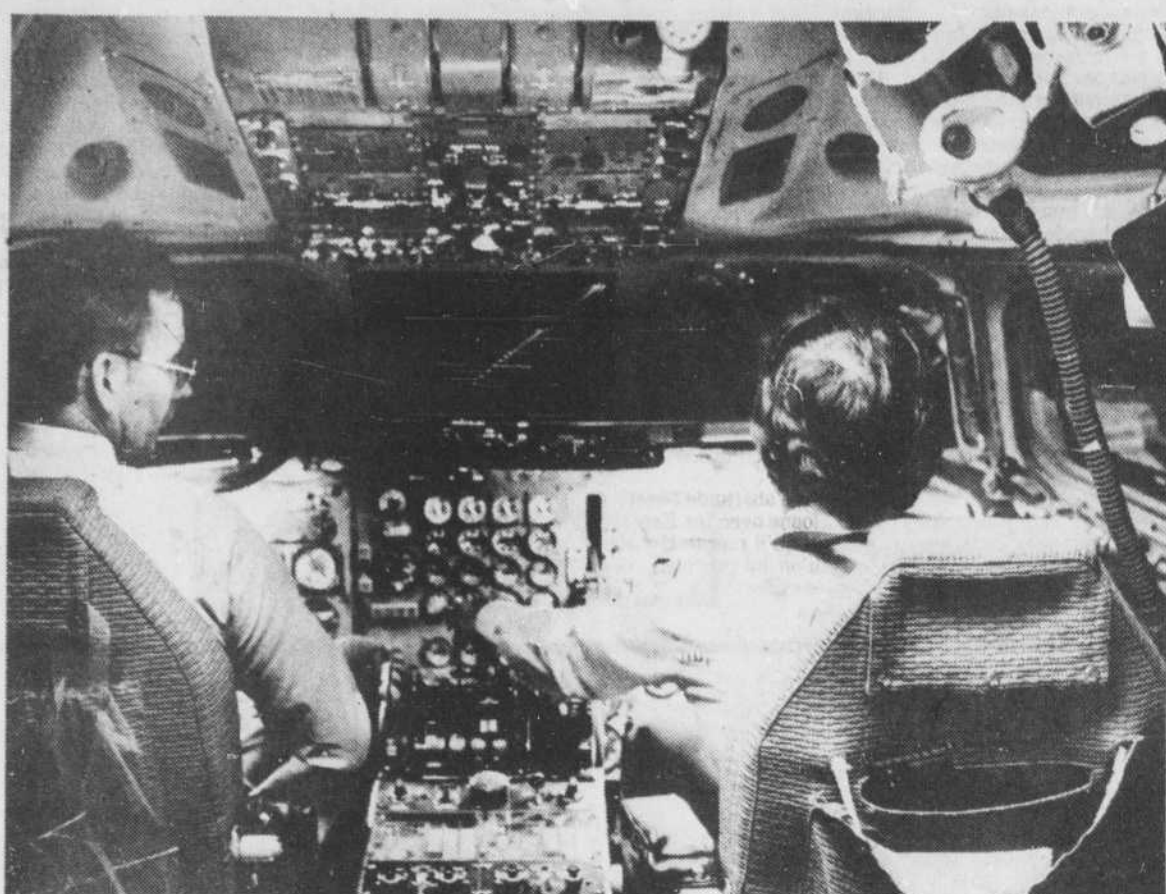
«Je me fous de vos instruments, crie Bliss. Je vous dis d'annuler tout de suite les atterrissages sur la 22!»

Le contrôleur juge bon de ne pas répondre et s'adresse au vol suivant: «Eastern 902, numéro un sur la 22 gauche, autorisé à atterrir, vérifiez train.»

Dans la cabine du Lockheed L-1011 d'Eastern, le commandant Clifton L. Nickerson, 57 ans, ne perd pas de vue son indicateur de vitesse. À 400 pieds seulement au-dessus du sol cette vitesse tombe instantanément de 150 à 118 noeuds et le gros appareil décroche.

Nickerson pousse désespérément à fond les trois manettes mais l'altimètre dégringole: 300 pieds, 200 pieds, 100 pieds.

«Je voyais 35 années d'expérience s'envoler en fumée» racontera plus tard le commandant Nickerson. À une soixantaine de pieds du sol, in extremis, le gros TriStar se remet à voler. Nickerson annule son atterrissage sur JFK,



Il n'existe aucun instrument de bord capable de détecter la présence d'un cisaillement de vent qui pourrait précipiter l'appareil au sol notamment à l'atterrissage.

reprend de l'altitude et choisit d'aller se poser à Newark où les passagers, ahuris, le huent et l'accusent sévèrement. Nickerson ne dit rien.

Entre-temps un DC-9 d'Alleghany Airlines se pose avec beaucoup de difficultés sur la piste 22(L) mais le pilote ne fait aucun rapport au contrôleur. Puis, à 16 h 05 exactement, c'est au tour du vol 66 d'Eastern Airlines. Le premier officier William Eberhart est aux commandes tandis que le commandant John Kleven s'occupe des communications-radio. «Je vais prendre une solide marge (de vitesse) sur celui-là (atterrissage)», annonce Eberhart.

«Reste aux instruments» dit Kleven. Le Boeing 727 et ses 113 occupants entrent dans un rideau de pluie. À 500 pieds d'altitude, l'équipage actionne les puissants et rapides essuie-glaces.

«J'ai les lumières d'approche, dit le commandant Kleven. Reste aux instruments; j'ai la piste en vue.»

«Je l'ai» répond Eberhart.

«Tu l'as?» demande le commandant.

Puis c'est le cri du pilote Eberhart: «Puissance de décollage!» (Take-off thrust!).

Ce seront les derniers mots réclamant la poussée maximale des réacteurs qu'enregistrera la boîte noire du vol 66 d'Eastern, une seconde avant l'écrasement de l'avion et la mort des 113 passagers et membres d'équipage.

Ce sera en même temps le début de la première enquête scientifique sur les cisaillements de vent. Le «windshear» de New York sera étudié notamment par le professeur Theodore Fujita, expert météorologue de l'université de Chicago.

Ce dernier conclura qu'il a identifié «un nouveau type d'orage, très rare, avec des vents violents et très localisés».

Pour le vol 66 c'était, selon les mots du professeur Fujita, «une avalanche de masses d'air descendant à raison de 1.300 pieds à la minute». Il y avait trois trombes, appelées cellules, qui s'abattaient en bout de piste. Le DC-8 de Flying Tiger a frappé la première, le L-1011 d'Eastern a frappé la seconde et, quelques minutes plus tard, l'infortuné vol 66 entrainait dans la troisième, les trois pivotant rapidement en un tourbillon d'une force inouïe.

Bref, c'est comme si une main géante, invisible, avait carrément jeté l'avion au sol. La pluie qui accompagne ces phénomènes, d'après les écrits de M. Fujita, a une apparence insignifiante mais les vents sont extrêmement violents et n'ont pas la même direction que le vent dominant. Ces cisaillements de vents sont rares, localisés et de courte durée. Ils peuvent toutefois surprendre l'équipage d'un avion car ils sont imprévisibles et le pilote peut éprouver des difficultés à sortir son avion, surtout à basse altitude, de cette force météorologique comme devait le montrer clairement l'expérience réalisée sur des simulateurs de vol au lendemain de la tragédie de New York.

On a en effet programmé dans un simulateur de Boeing 727 les conditions exactes rencontrées par le commandant Kleven et son copilote Eberhart à New York le 24 juin 1975.

Quelques-uns des pilotes les plus expérimentés sur B-727 ont tenté 54 approches sur ce simulateur. Cinq approches seulement ont été réussies et les pilotes avaient le droit d'annuler l'atterrissage et reprendre de l'altitude s'ils le pouvaient. L'un d'eux, ayant «écrasé» cinq fois l'avion sur six tentatives, a avoué que jamais il n'avait imaginé que puisse exister un vent pouvant malmenier de telle façon un avion.

Que se passe-t-il aujourd'hui? Quelles sont les nouvelles



Le L-1011 peut maintenant être livré, comme plusieurs autres avions, avec un système sophistiqué d'affichage de la différence entre sa vitesse aérienne et sa vitesse par rapport au sol. Les prochains d'Air Canada auront tous cet équipement.

armes contre ce mystérieux et invisible ennemi des avions? Peu de choses en vérité sur le simple plan technique.

D'abord il n'existe aucun instrument capable de détecter les «windshears» à distance et, malgré les recherches en cours sur les détecteurs météorologiques à infra-rouge, on ne prévoit pas de découverte pratique de ce côté-là dans un avenir prochain.

Les instruments existants, en revanche, en les améliorant légèrement, peuvent être d'un grand secours. Selon le commandant Roger Miners, directeur technique des opérations aériennes chez Air Canada, un détecteur de bord qui identifierait ces phénomènes étranges n'est pas la seule solution à ce problème qui préoccupe sérieusement les milieux de l'aviation depuis surtout le fatidique 24 juin 75.

Ainsi, par exemple, le système de navigation par inertie INS (Inertial Navigation System) dont la plupart des avions de ligne modernes sont munis peut être un informateur précieux sur les changements induits de la vitesse et de la direction des vents que rencontre l'appareil. Simplement parce que ces instruments accouplés à un ordinateur peuvent afficher instantanément la différence entre la vitesse de l'avion (air speed) et la vitesse-sol (ground speed).

Cela permet d'identifier immédiatement le changement de vitesse ou de direction du vent. Malheureusement la majorité des systèmes INS actuels n'ont pas d'affichage constant de cette différence et il faut que le pilote le demande à l'ordinateur pour obtenir l'affichage. Chez Air Canada cependant les nouveaux Lockheed 1011 qui ont été commandés seront livrés avec un système INS à affichage direct et permanent du différentiel vitesse.

L'industrie de l'avionique se penche sérieusement sur le problème et vient de proposer un indicateur amélioré de vitesse verticale. Ce sont les AVSI (Advance Vertical Speed Indicator) qui donnent, outre le taux de descente ou de montée de l'avion par pieds à la minute, l'écart de ce taux de montée ou de descente par rapport au faisceau d'alignement. Le pilote, grâce à une aiguille spéciale ou des points qui se déplacent sur l'instrument, peut voir immédiatement l'augmentation de sa perte d'altitude par rapport à l'alignement de la piste. Chez Air Canada on étudie présentement les AVSI proposés par les maisons Smith de Grande-Bretagne et SFENA de France.

Mais dans tous ces cas là il faut dire que le pilote saura seulement plus vite que son vent portant aura changé soit de direction soit de vitesse. En somme, ce sont des instruments qui ne permettent pas de détecter devant soi un cisaillement de vent mais simplement d'informer l'équipage qu'il vient d'en rencontrer un.

Depuis l'accident de New York, on a expérimenté avec succès les VAS (Vector Advisory System). Ce sont simplement des anémomètres (enregistreurs de force et de direction des vents) mais disposés non pas seulement au-dessus de la tour de contrôle mais dans le prolongement des pistes d'un aéroport.

Par exemple, le contrôleur Richard Nelson, à JFK, le 24 juin 75, aurait su tout de suite avec un VAS qu'il y avait un vent violent et incompatible avec tout atterrissage au bout de la piste 22 L.

Plusieurs aéroports en Europe et aux États-Unis ont maintenant ces systèmes. Cela permet de donner des informations plus précises aux pilotes qui, de toute manière, peuvent exercer leur discrétion en annulant un atterrissage ou en décidant de traverser la zone perturbée en prenant les mesures qui s'imposent.

Comme le dit le commandant Miners, c'est l'information qui compte. Présentement ces informations sur les situations qui prévalent à tel moment donné sont transmises par les pilotes aux contrôleurs et cet échange est le meilleur remède contre les effets de surprise.

Les compagnies aériennes, les manufacturiers d'avions et autres intervenants n'abandonnent pas pour autant leurs recherches en vue d'éliminer les dangers des cisaillements de vent. Depuis l'écrasement du B-727 d'Eastern à New York, des programmes spéciaux ont été préparés pour les simulateurs de vol en vue de mieux entraîner les pilotes dans le cas d'une situation aussi délicate.

Chez Air Canada, par exemple, il existe cinq programmes obligatoires de cisaillement de vent dans les simulateurs de tous les types d'avions exploités par la compagnie. Tous les pilotes doivent y passer pour pouvoir réagir d'instinct si, par malheur, ils rencontraient au cours de leur carrière la rarissime situation de l'infortuné vol 66 ou toute autre situation de même nature causée par un mystérieux «windshear».

Le Conseil national de la recherche du Canada travaille présentement sur un appareil de détection des turbulences météorologiques qui pourrait s'ajouter à la panoplie des armes contre les cisaillements de vent. Chez British Airways les ingénieurs viennent de placer à bord d'un L-1011 de la compagnie un détecteur de leur invention qui sera à l'essai durant quatre mois. Les ingénieurs de BA écrivent: «Pour avertir le pilote de la présence d'un cisaillement de vent, un des phénomènes de la nature les plus mystérieux et les plus vicieux qui soient.»

«Rien ne vaut un pilote bien averti, conclut le commandant Miners. Certes, ce phénomène nous préoccupe; mais un équipage bien entraîné, une information pertinente et les excellents instruments qui sont présentement à notre disposition sont les meilleures garanties de sécurité.»

Voyageur est menacée par une grève le 12 juillet

Les 120 employés de la compagnie Voyageur déclencheront une grève générale le 12 juillet en l'absence d'entente sur le renouvellement de leur convention collective. La rencontre de mardi, qui n'a pas solutionné le conflit, a incité la compagnie à demander la nomination urgente d'un conciliateur.

Les dernières propositions de Voyageur ont été rejetées à l'unanimité par les vendeurs de billets, messagers et téléphonistes et 86% d'entre eux ont voté en faveur de la grève «au moment jugé opportun». La période estivale est une période particulièrement achalandée dans le transport interurbain par autobus. La convention collective est échu depuis le 31 décembre dernier.

Selon le président du syndicat, M. Rolland Soucheau, les dernières propositions économiques de l'employeur se traduiraient par une perte de pouvoir d'achat, en deux ans, de l'ordre de 6,8% ce qui expliquerait l'irritation des syndiqués.

La direction syndicale bénéficie de la solidarité des syndicats de la CTCUM (entretien) et du Gaz Métropolitain, dont

les présidents ont aidé à l'occasion l'équipe de négociateurs à cause du conflit en cours chez les employés de la CSN.

Au dernier conflit des chauffeurs d'autobus, la compagnie Voyageur utilisait les rues avoisinantes pour garer et faire partir ses véhicules, une tactique qui pourrait être rééditée.

Le président du syndicat croit d'autre part que l'employeur pourrait tenter de se réfugier derrière la loi 45 pour maintenir plusieurs services en ayant recours à ses cadres de Québec, d'Ottawa et de Toronto.

Le Québec veut demeurer foyer national des Canadiens français

QUÉBEC (PC) — Le Québec tient à continuer à jouer son rôle de foyer national des Canadiens français, a déclaré hier M. Pierre De Bellefeuille, à l'ouverture de la Rencontre des peuples francophones.

Les Québécois continuent à former une société distincte par tous les signes visibles par lesquels on les reconnaît, a ajouté l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec.

Cette rencontre qui durera jusqu'à dimanche, est la troisième du genre à être tenue à Québec. Mais cette année, la rencontre comprend, outre le programme principal, un programme pour la jeunesse francophone et un programme pour l'âge d'or.

Une foire internationale du livre et du disque d'expression française qui expose environ

400 ouvrages, se tient en même temps à l'Auberge des Gouverneurs, où se déroule le congrès de cinq jours des francophones.

Les ouvrages exposés touchent à la littérature, l'histoire, la linguistique et à leurs domaines sous-jacents. Au nombre de ces ouvrages on note des anthologies sur la littérature d'expression française au Congo, en Haïti, en Belgique, au Luxembourg, en Algérie, au Liban et des recueils généraux sur le Maghreb et sur l'Afrique noire.

Le Conseil de la langue française qui organise cette rencontre, a lancé hier une douzaine d'ouvrages touchant la francophonie. Au nombre de ces ouvrages, on compte: — Plumes d'Icette, ou la première Acadie s'exprime;

— Cris sur le Bayou, ou la naissance d'une poésie acadienne en Louisiane;

— Anthologie de la littérature franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre, en quatre volumes;

— Le Théâtre québécois, en deux volumes, par MM. Jean-Cléo Godin et Laurent Mailhot;

— Le Québec par ses textes littéraires, par MM. Michel Le Bel et Jean-Marcel Paquette;

— Je me Souviens depuis 1834, ou l'histoire de la fête nationale des Canadiens français. Hier soir, les congressistes ont assisté au Grand théâtre de Québec à la grande première du poème symphonique de Claude Léveillé, sur un texte de Marcel Dubé et intitulé *Un printemps inachevé*.

PLACEMENTS EN
OBLIGATIONS
AVEC RENDEMENT
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

12%
6 à 10 ans

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations,
veuillez communiquer avec nous

Montréal 879-2222

Ottawa	232-9681	St-Hyacinthe	774-5354
Sherbrooke	569-5583	Victoriaville	758-3131
Trois-Rivières	379-0000	Joliette	759-0160
Moncton	855-9926	Rivière-du-Loup	862-9341
Rouyn-Noranda	762-4347	St-Jean	348-4720
Québec	528-1771	Valleyfield	371-0368
Chicoutimi	549-9888	Granby	372-3177
Ste-Adèle	229-4000	Bedford	248-2531
Drummondville	477-5024	Val d'Or	824-3687

LE DEVOIR

OFFREZ-VOUS
LE DEVOIR
CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS
SERVICE DU TIRAGE

844-3361

Steve Rogers et la vitesse des Expos battent Carlton

par Richard Milo

Incapable de battre Dickie Noles (1-3) et Randy Lerch (3-10), les Expos ont réussi hier soir à vaincre l'excellent Steve Carlton en misant sur Steve Rogers et la vitesse devant 23,233 personnes lors du dernier match de la série contre les Phillies de Philadelphie, au Stade olympique.

Rogers a fort bien lancé, accordant neuf coups sûrs et deux buts sur balles en neuf manches pour compléter son septième match de la saison. Rogers (10-6) n'a connu qu'une manche difficile, la première, alors qu'il a concédé deux simples et un but sur balles aux trois premiers frappeurs à lui faire face. Mais il s'est ressaisi de brillante façon, en retirant Greg Luzinski sur trois prises, avec les buts remplis et aucun retrait.

«C'est ma faute. J'ai failli ouvrir la porte aux Phillies en donnant un but sur balles à Mike Schmidt pour remplir les buts, a expliqué Rogers, un sac de glace comme un bloc de glace pour glacière sur son bras droit! J'ai voulu être trop prudent».

Rogers a lui-même produit le premier point des Expos contre Carlton, en deuxième, pour égaliser le compte 1-1. Les Expos menaient 3-1 malgré

trois coups sûrs seulement avant de compter trois points en huitième pour assurer sa victoire, sa première de l'année contre deux revers en saison.

Carlton n'a pas si mal lancé. Il a tout simplement été victime de la grande vitesse des Expos, particulièrement celle de Andre Dawson et Rodney Scott qui ont marqué en jouant d'audace sur les sentiers en troisième et quatrième manches.

Dawson a frappé un double au champ centre gauche en battant le relais de Garry Maddox au deuxième but. Il s'est ensuite rendu au troisième but à la suite d'un ballon de Gary Carter à la clôture de gauche, et il a marqué lorsque Carlton, énervé par Dawson, a effectué un mauvais lancer au marbre avec un compte de deux prises et aucune balle contre Warren Cromartie, après deux retraits.

Scott s'est rendu au premier but à la suite d'un optionnel, après un but sur balles à Rogers. Il a ensuite volé le deuxième but bien que pris à contre-pieds par Carlton. Le relais de Pete Rose n'était pas à point. Et Scott a ensuite volé le troisième but, lorsque surpris par le receveur Bob Boone, qui a relayé au deuxième but pendant qu'il filait

au troisième but. Et il a marqué lorsque Carlton a effectué un mauvais lancer au marbre, énervé par Scott, après Dawson en manche précédente.

«Carlton a un excellent geste au premier but. Il est presque impossible de voler contre lui, a expliqué Dick Williams. C'est pourquoi j'ai demandé à mes joueurs de ne pas attendre qu'il lance au marbre. Carlton a bel et bien pris Scott en souricière. Mais il ne l'a pas retiré, parce qu'il est rapide. La manœuvre a réussi...»

Par cette victoire, les Expos ont augmenté à deux parties leur avance sur les Phillies, et à deux parties et demie leur avance sur les Pirates de Pittsburgh, qui ont perdu 7-5 contre les Cards de St. Louis, hier soir.

Les Expos ont marqué trois points en huitième pour chasser Carlton du monticule grâce à un simple au champ intérieur par Dawson, un double de Gary Carter qui semble avoir retrouvé son œil au bâton, un amorti parfaitement exécuté par Warren Cromartie, un ballon sacrifice de Larry Parrish, et un simple de Chris Speier.

Carter a également brillé en défensive, en effectuant le troisième retrait de la huitième lorsque Gary Maddox a

contourné témérairement le deuxième but, après un simple de Greg Gross qui remplissait alors les coussins, après deux retraits. Ron LeFlore a relayé à Carter, qui aussitôt a lancé une prise à Scott pour avoir raison de Maddox et donner l'occasion à Dick Williams de sortir de l'abri pour féliciter Carter.

Après le match, le président John McHale, qui est également le directeur-gérant de l'équipe, a tenu lui-même à annoncer que Williams avait accepté un nouveau contrat des Expos, jusqu'à la fin de la saison 1981.

Williams a abattu de l'excellente besogne avec les Expos, et je crois qu'il mérite la confiance qu'on lui porte par ce contrat de deux ans, a dit McHale, sur la galerie de la presse quelques minutes avant que les Expos ne quittent le Stade olympique pour se rendre à l'aéroport.

ÉCHOS... Les Expos ont annoncé hier que Larry Parrish, dont le contrat se terminait l'an prochain, a conclu une nouvelle entente de cinq ans avec l'équipe. Parrish, âgé de 25 ans, a été choisi le joueur, par excellence chez les Expos, en 1979, frappant pour une moyenne de .307 tout en claquant 30 circuits... Les Expos

entreprennent ce soir une série de cinq matchs en quatre jours contre les Mets, à New York, avant la pause du match des étoiles qui aura lieu à Los Angeles, mardi. Charlie Lea (2-2) affrontera Ray Burris (4-6) aujourd'hui, David Palmer (5-1) et Bill Gullickson (0-2) feront face à Pat Zachry (2-5) et Mark Bombardieri (0-2) lors d'un double, demain en fin d'après-midi, Scott Sanderson (7-4) sera opposé à Pete Falcone (3-5) samedi et Steve Rogers devrait lancer contre Craig Swan (5-6), dimanche...

PHILLIES (1)	EXPOS (6)
Rose, 1b... 4 120	LeFlore, cg... 5 000
Trillo, 2b... 4 020	RScott, 2b... 4 100
Schmidt, 3b... 3 000	Dawson, cg... 2 220
Luzinski, cg... 4 000	Carter, r... 4 111
GMDcc, cc... 4 021	Cromt, 1b... 4 220
Gross, cd... 3 010	Parrish, 3b... 3 001
Boone, f... 4 000	Pete, cf... 3 000
Aviles, ac... 4 020	Speier, ac... 3 011
Carlton, l... 3 000	Rogers, l... 10 111
Larson, l... 0 000	
Givvha, l... 1 000	
Totaux... 34 191	Totaux... 29 674
Philadelphia... 100 000 000-1	
Montréal... 011 010 036-6	
DR—Montréal 1, LSB—Philadelphia 8,	
Montréal 7, 2B—Aviles, Cromartie, Dawson,	
Carter, BV—RScott 2, Dawson, GMDcc,	
S—Rogers, BS—Parrish.	
Philadelphia... ml cs pp m bb r	
Carlton (P, 13-4)... 7-13 7 6 6 6 5	
Larson... 2-3 0 0 0 0 0	
Montréal... 9 9 1 1 2 5	
NL—Carlton 2, Rogers, T—2-25, A—23,233.	



Steve Rogers, qui s'est rendu trois fois sur les sentiers hier soir contre les Phillies, glisse au second but où il sera facilement retiré par Ramon Aviles qui a déjà la balle dans son gant. N'est pas LeFlore ou Scott qui veut! (Photolaser CP)

Walker, nouvelle vedette de l'attaque des Alouettes

HAMILTON — À défaut d'une entente contractuelle de dernière heure à laquelle devra se plier David Green, le petit demi offensif qui a gagné plus de 2,300 verges pour les Alouettes de Montréal la saison dernière ne reviendra pas au jeu cette année.

Qu'à cela ne tienne, l'instructeur Joe Scannella a peut-être déniché une autre perle rare en la personne de Alvin Walker, un porteur de ballon très rapide, qui a conduit ses coéquipiers à une victoire de 21-17 hier soir aux dépens des Tiger-Cats de Hamilton, en marquant trois touches.

Walker s'est amené au camp d'entraînement des

Alouettes il y a deux semaines après avoir été retranché des effectifs des Rough Riders de Regina. Il avait subi le même sort l'an dernier lors du camp printanier des Alouettes parce qu'il y avait alors David Green...

Walker a compté ses deux premiers touches sur des courses de une verge, au centre de la ligne, mais il a par contre gambadé sur une distance de 113 verges pour marquer le troisième, qui assurait aux Alouettes une quatrième victoire en autant de matches pré-saison.

Hamilton venait tout juste de prendre les devants 16-14 quand Walker a retourné le botté d'après-touché d'un

bout à l'autre du terrain. Les Tiger-Cats ont par la suite eu une chance unique de remporter le match quand ils ont pris possession du ballon au 27 des Alouettes avec seulement 82 secondes à faire dans le match. Scannella a alors envoyé son escouade défensive régulière pour tuer la menace dans l'oeuf.

Malgré leur fiche parfaite de quatre victoires en matches pré-saison, les Alouettes ne sont pas tout à fait prêts à entreprendre le calendrier régulier et l'instructeur-chef Scannella a tenté des expériences hier soir afin de résoudre ses problèmes, qui ne sont quand même pas critiques puisqu'il peut espérer encore cette année remporter haut-le-main le championnat de la section Est de la LCF.

Mais plusieurs postes ne sont toujours pas comblés, à une semaine du début de la saison, notamment à l'offensive où les deux bloqueurs, les deux porteurs de ballon et le quart-arrière substitut n'ont pas encore été désignés. À la défensive par contre, seul un des deux postes de demi-interieur est en jeu, bien que les titulaires de l'an dernier pourraient très bien faire l'affaire à nouveau.

Les grèves de David Green et à un degré moindre de Dan Yochum ainsi que la retraite forcée de John O'Leary ont forcé Joe Scannella à réviser sa stratégie offensive en fonction du jeu aérien des brillants résultats démontrés au cours des matches hors-concours.

Mais si Alvin Walker semble vouloir faire oublier Green, qui fut quand même désigné le meilleur joueur de la LCF l'an dernier, il n'en va pas de même avec O'Leary et Yochum. O'Leary a gagné plus de 1,100 verges par la passe et ses courses au sol l'an

dernier, mais il était surtout un excellent bloqueur tant en situation de jeu aérien que sur les courses de Green. Son remplaçant éventuel, Chuck McMann, ne pourra jamais faire aussi bien. Même s'il en est à sa 5e saison avec les Alouettes, McMann n'a jamais été plus qu'un troisième substitut au champ-arrière et il est souvent blessé en outre. Quant à Yochum, mentionnons qu'il est un habitué des sélections d'étoiles, ce qui est quand même une indication sûre de son talent. En l'absence de Yochum et compte tenu que le poste de garde à gauche de Ray Watrin est en danger, le flanc gauche de la ligne comptera sans doute deux recrues, à choisir entre Larry Pihol, Ernie Rogers ou Mike Hameluck, ce dernier ayant été le premier substitut sur la ligne offensive l'an dernier.

Ron Calcagni, même s'il n'a rien démontré pendant les parties hors-concours, sera assurément choisi le quart substitut à Joe Barnes, puisqu'il est Américain, un statut qui peut parfois vous assurer une job au football canadien.

Alouettes 21, Tiger-Cats 17

1er quart:	
HAMILTON: Placement de 28 verges de Ruoff	14:58
2e quart:	
MONTRÉAL: Touché de Walker, course de 1 verge, converti par Sweet	5:48
MONTRÉAL: Touché de Walker, course de 1 verge, converti par Sweet	14:33
3e quart:	
HAMILTON: Touché de Holland, passe de 2 verges de Lemmen, transformation de 2 points ratée	3:36
HAMILTON: Touché de Crawford, course de 11 verges, converti par Ruoff	9:53
MONTRÉAL: Touché de Walker, retour de botté d'après-touché de 113 verges, converti par Sweet	10:08
4e quart:	
HAMILTON: Simple de 57 verges de Ruoff	12:58
Montréal	3 0 14 7 0-21
Hamilton	3 0 13 1-17

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi
Philadelphie 5, Montréal 4
Pittsburgh 3, St. Louis 2
Chicago 4, New York 3
Atlanta 13, Houston 4
San Diego 4, Los Angeles 1
San Francisco 4, Cincinnati 1

Hier
Montréal 6, Philadelphie 1
New York 3, Pittsburgh 5
St. Louis 7, Pittsburgh 5
Atlanta 14, Houston 0
San Diego à Los Angeles
Cincinnati à San Francisco

Les trappeurs	Partie d'hier non comprise
Bernazard... 116	27 2 8 233
Carter... 250	60 13 41 240
Cromartie... 272	85 7 34 313
Dawson... 225	60 10 41 289
Hutton... 32	6 0 3 188
LeFlore... 279	74 2 19 265
Macha... 78	25 1 7 321
Speier... 140	36 1 13 257
Office... 124	30 2 14 242
Parrish... 140	33 6 20 236
Pate... 26	8 0 5 308
Scott... 236	50 0 19 212
Tamargo... 29	8 0 6 276
Valentine... 146	42 4 28 288
White... 67	19 4 8 284

Les lanceurs

Partie d'hier non comprise	g	p	moy.	diff.
Bahnen... 5-2	1	43	2 19 2 05	
Fryman... 1-3	9	40	2 29 1 76	
Grimley... 0-4	0	35	1 0 6 17	
Gullickson... 2-0	0	37	1 23 4 38	
Lee... 2-2	0	29	1 0 2 79	
Norman... 0-0	0	33	1 20 6 00	
Palmer... 5-1	0	84	5 1 2 25	
Rogers... 9-6	0	125	7 1 3 07	
Sanderson... 7-4	0	87	2 51 2 86	
Sosa... 5-3	5	44	1 30 3 68	

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	40	31	.563	—
PHILADELPHIE	38	33	.535	2 1/2
PITTSBURGH	39	35	.527	2 1/2
NEW YORK	35	38	.479	6
CHICAGO	31	40	.437	9
ST-LOUIS	32	43	.427	10

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
HOUSTON	43	30	.589	—
LOS ANGELES	42	33	.560	2
CINCINNATI	37	36	.507	6
SAN FRANCISCO	35	40	.467	9
ATLANTA	34	39	.465	9
SAN DIEGO	34	42	.447	10 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	49	25	.662	—
MILWAUKEE	42	31	.575	6 1/2
BALTIMORE	41	33	.554	8
DETROIT	39	32	.549	8 1/2
BOSTON	38	35	.528	10 1/2
CLEVELAND	35	37	.486	13
TORONTO	32	40	.444	16

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	45	31	.592	—
CHICAGO	36	38	.486	8
TEXAS	36	39	.480	8 1/2
SEATTLE	33	43	.434	12
OAKLAND	33	43	.427	12 1/2
MINNESOTA	32	43	.427	12 1/2
CALIFORNIE	26	47	.356	17 1/2

Borg affrontera Gottfried en demi-finale

LONDRES (AFP) — Trois joueurs ont atteint hier les demi-finales du simple messieurs du tournoi de tennis de Wimbledon: le Suédois Bjorn Borg, le quadruple champion, et les Américains John McEnroe et Brian Gottfried. Le quatrième qualifié, qui sera encore un représentant des États-Unis, Jimmy Connors ou Roscoe Tanner, ne sera connu qu'aujourd'hui en raison du retard occasionné par la pluie des journées précédentes. Une pluie qui hier avait enfin laissé la place à un soleil presque éclatant.

Pour se qualifier, Borg a éliminé de la plus brillante manière le petit Américain Gene Mayer (tête de série n° 6) dont le jeu tout en finesse n'a pas été une arme satisfaisante pour inquiéter sérieusement son adversaire. Le Suédois, qui joue véritablement de mieux en mieux sur gazon, a effectué en effet une démonstration impressionnante (7/5, 6/3, 7/5).

Dans la première manche, après avoir concédé un bris d'entrée, Borg a pourtant eu une balle de set contre lui au dixième jeu. Or, il l'a sauvée avant de s'adjuger cette manche. Au deuxième set, le scénario a été presque identique: Mayer a creusé l'écart au début (2/0), mais le Suédois a gagné alors les points importants au terme d'exploits techniques ahurissants, et il s'est imposé encore.

Enfin, dans la troisième manche, il se contentait d'un seul bris dans le onzième jeu pour triompher.

Borg avait toujours eu par le passé une petite appréhension sur herbe lorsqu'il s'agissait de tenter sa chance de filet. Maintenant, le Suédois a ajouté à sa panoplie de joueur de fond de court un service-volée aussi décisif que son «passing-shot». En outre, sa vitesse de déplacement est phénoménale. C'est presque décourageant pour l'adversaire...

Son adversaire en demi-finale sera Gottfried, très étonnant depuis le début du tournoi. Cet Américain de 28 ans, finaliste à Paris en 1977, a atteint pour la première fois de sa carrière les demi-finales à Wimbledon. Sans perdre le moindre set. Sa dernière victime a été le Polonais Wojtek Fibak (no 13), le «tombeur» auparavant de Vitas Gerulaitis

(no 14), battu cette fois en trois sets (6/4, 7/6, 6/2).

Gottfried n'est pas «tête de série» à Wimbledon parce qu'actuellement il n'occupe que le 28e rang mondial. Il y a trois ans, il était parmi les cinq meilleurs spécialistes, mais, progressivement, il a régressé dans la hiérarchie pour une raison qu'il ne parvient pas lui-même à s'expliquer. «Cependant, depuis le mois d'avril, j'ai repris confiance», fait-il remarquer.

Malgré son excellent comportement, Gottfried ne paraît pas en mesure de battre Borg en demi-finale. Les deux hommes se sont affrontés dix fois par le passé et le Suédois a triomphé à huit reprises. «J'attaquerai sans arrêt contre Borg, mais on ne sait jamais» a-t-il indiqué, sans trop de conviction.

Quant à McEnroe, le champion de Flushing-Meadow l'an

dernier, et favori no 2 à Wimbledon, il a été égal à lui-même pour vaincre son compatriote et partenaire de double, Peter Fleming (no 7) en trois sets (6/3, 6/2, 6/2).

L'Américain de 21 ans n'a pas arrêté de contester les points litigieux — il a même reçu un avertissement de l'arbitre — mais il a aussi confirmé son talent.

McEnroe rencontrera en demi-finale demain un autre Américain: Roscoe Tanner (n° 5), admirable finaliste l'an dernier contre Borg, ou Connors (n° 3), déjà vainqueur à Wimbledon en 1974 et trois fois finaliste.

Connors a terminé victorieusement hier son quart-de-finale contre son compatriote Hank Pfister, qui avait été interrompu la veille à cause de la pluie au deuxième set (6/4, 6/7, 6/1, 7/6).

Le numéro 2 américain a été mené 1/4 et 3/5 avec le service adverse derrière dans la quatrième manche, mais il a magnifiquement retourné la situation en sa faveur pour remporter le bris d'égalité par 7 points à 1.

Enfin, en simple dames, une grosse surprise a été enregistrée avec l'élimination de l'Américaine Tracy Austin (n° 2) par l'Australienne Evonne Cawley-Goolagong (6/3, 0/6, 6/4) qui, en 1971, avait gagné à l'âge de 19 ans le titre de Wimbledon avant d'atteindre encore trois fois la finale.

Au moins 13 parties présentées le jeudi

Le Canadien au réseau TVA

par François Lemenu

Le hockey reviendra au petit écran sur semaine la saison prochaine après plusieurs années d'absence. C'est ce qu'on confirme hier au cours d'une conférence de presse MM. Claude Blain, le vice-président exécutif du réseau TVA, et Jacques Allard, le président de la Brasserie Molson. Un minimum de 13 matchs du Canadien de Montréal sera retransmis les jeudis sur tout le réseau TVA, qui compte des postes à Montréal (CFMT-TV), Québec, Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski-Sept-Îles, Hull-Ottawa, Rivière-du-Loup, et Rouyn-Noranda. L'entente prévoit la retransmission des matchs du Canadien au Forum et à l'étranger, ainsi que la diffusion possible de cinq autres parties d'intérêt. Par exemple, le réseau pourrait présenter un match opposant les Flyers de Philadelphie aux Islanders de New York, si le Tricolore fait relâche et joue simplement sur la côte ouest.

Depuis la création du réseau TVA en 1972, Télé-Métropole rêve d'une association avec un sport professionnel. Radio-Canada, comme l'explique M. Blain, tient cependant le devant de la scène avec le hockey, le baseball et le football, et le «10» a dû se contenter au fil des ans d'événements mineurs comme la Coupe Memorial ou le tournoi midjet. Le réseau TVA n'en est pas à sa première expérience avec le hockey professionnel, ayant diffusé certains matchs des Nordiques de Québec, alors dans l'Association mondiale. Mais l'expérience n'a jamais été concluante en raison d'une diffusion irrégulière et aussi de la qualité du spectacle. Cette fois, Télé-Métropole va chercher ce qu'il y a de mieux et pourra enfin créer une habitude chez ses auditeurs avec une grille horaire fixe.

René Lecavalier, on le devinera, ne sera pas autorisé à faire la navette entre Radio-Canada et Télé-Métropole, et tout semble indiquer que la description des matchs sera confiée à Jacques Moreau, et l'analyse

du jeu à Claude Mailhot. Voilà pour «votre» canal 10.

La Brasserie Molson trouve également son compte dans cette entente, qui a été conclue après quelques semaines seulement de négociation. La brasserie rejoindra en effet un très large auditoire sur semaine même si, déjà, Molson commandite des émissions autres que sportives. Mais plus important encore, Molson a coupé l'herbe sous le pied à O'Keefe, qui envoyait la possibilité de présenter les parties des Nordiques au réseau TVA dans un avenir plus ou moins rapproché. Et Molson peut d'ailleurs se féliciter que les matchs du Canadien seront retransmis dans le fief même des Nordiques. La guerre des brasseries n'aura donc jamais été aussi vive que présentement et Molson vient de remporter une belle bataille à un moment où on ne peut plus opportun.

Le Canadien se félicite pour sa part de cette nouvelle association et la encore pour des raisons évidentes. Le Tricolore s'est fait sévèrement critiqué par la presse et le public l'an dernier à la suite du «black-out» des matchs des Bruins de Boston au canal «2». Jean Béliveau, le vice-président senior du Canadien, a indiqué timidement que l'équipe a cherché dès l'an dernier une solution à cet épineux problème, qui a terni son image auprès du public. Il fallait coûte que coûte présenter un match sur semaine cette saison sinon l'affaire du «2» allait revenir sur le tapis. La situation était devenue très frustrante pour les téléspectateurs d'ici dans la mesure où les Torontois, par exemple, ont déjà le hockey sur semaine, en plus des rencontres des Sabres de Buffalo. En fait, les Torontois ont du hockey le lundi, mercredi, vendredi et samedi. Rassurez-vous, chers cinéphiles, Montréal n'en est pas encore là.

Canadian Sports Network (CSN), une filiale de l'agence McLaren, produira les matchs au réseau TVA, comme elle le fait pour «La soirée du hockey» à Radio-Canada. M. Ted Hough, le président de CSN, était très heureux de l'accord alors qu'il sou-

signait que les cotes d'écoute des matchs sur semaine à Toronto sont supérieures à celles des parties du samedi soir. La situation, croit-il, devrait être similaire à Montréal.

L'agence McLaren a été décriée ces dernières années pour son rôle de producteur des parties de hockey alors que cette fonction devrait revenir à la Société d'État. M. Hough n'est pas insensible à ces critiques et il a cherché hier à expliquer la position de sa compagnie.

«Notre association avec le hockey remonte à 1935 alors qu'un poste de radio de Toronto, propriété de l'agence McLaren, diffusait les parties des Maple Leafs avec Imperial Oil, notre client, comme commanditaire, explique-t-il. Molson, un autre client de McLaren, est devenu commanditaire associé en 1958 puis, en accord avec Radio-Canada, nous avons obtenu les droits de production de «La soirée du hockey».

Il y a un avantage certain à ce que la production des matchs de hockey soit confiée à une compagnie, ajoute-t-il. Le principal avantage est que nous pouvons assurer une qualité uniforme d'une émission à l'autre peu importe son point d'origine. Nous employons actuellement 24 personnes dont le travail est consacré au hockey dans une proportion de 90%. Ces gens sont donc familiers avec les besoins d'une telle production, et des problèmes sont souvent réglés rapidement simplement parce qu'ils connaissent les lieux et le personnel technique». M. Hough souligne enfin que les matchs sont diffusés depuis plusieurs villes canadiennes (Montréal, Toronto, Winnipeg, Québec, Edmonton, Vancouver et maintenant Calgary) et qu'une bonne coordination est nécessaire pour assurer une émission de qualité.

Homme de télévision, M. Hough ne croit pas par ailleurs que la Ligue nationale obtiendra un jour un contrat de télévision avec l'un des grands réseaux américains. Il croit plutôt que le hockey trouvera sa route au petit écran via le câble et la télévision à payage, qui bouleverseront les données actuelles.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tel: (514) 934-0272
Télécopieur 05-268656, Cable MARION
Télécopieur international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
JACQUES SPERANO C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

samson, belair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

MACHINES À ÉCRIRE

reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM \$185.
OLIVETTI 88 \$130.
Rég. **\$630.**
Editor 4: **\$990.**
Editor 3: **\$725.**
Portative neuve **\$129.50**
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, M

Les transporteurs aériens en perte de vitesse

Seulement \$7 millions de profits pour toutes les compagnies au monde

par Paul Morisset

ROME — Que ce soit en Amérique, en Europe ou en Asie, le diagnostic est clair: l'industrie du transport aérien traverse une crise qui n'est pas près de se résorber. Dans le rapport annuel de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui vient d'être publié, on estime à seulement \$7 millions US le bénéfice d'exploitation global réalisé par l'ensemble des compagnies aériennes du monde en 1979. De ce chiffre dérisoire, il faut déduire les dépenses hors exploitation et les impôts, de sorte que l'année s'est probablement soldée par un déficit dont on ne peut encore mesurer l'ampleur.

L'année 1980, d'après les renseignements disponibles, pourrait être pire. Au cours du premier trimestre de cette année, les compagnies aériennes des États-Unis ont subi une perte avant impôts de \$150 millions US (dont \$83,3 millions pour Pan American World Airways). Or ces compagnies comptent pour plus de la moitié des recettes d'exploitation totales des entreprises de transport aérien du monde. Le Canada n'a pas échappé au mouvement général, puisqu'Air Canada affichait une perte nette de \$5 millions pour

le premier trimestre de l'année en cours.

«1979 a été la pire année de l'industrie du transport aérien et il n'y a aucune raison de croire que 1980 sera meilleure», affirmait récemment M. Umberto Nordio, président du conseil de la société italienne Alitalia.

Le pétrole, bien sûr, est le premier responsable de cette débâcle. De 1970 à 1980, le coût du carburant pour avions a été multiplié par... 13. Rien qu'en 1979, il a augmenté de plus de 100%. Et les hausses vont continuer, si l'on en juge par la dernière conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Cette spirale inexorable affecte durement les sociétés aériennes car les dépenses en carburant représentent maintenant environ 35% de leurs frais d'exploitation.

Mais les conditions générales de l'économie pèsent aussi très lourdement sur la performance financière des transporteurs aériens. L'inflation persistante se traduit inévitablement par un accroissement de tous les frais d'exploitation, dont la rémunération du personnel. Par ailleurs, l'actuelle récession dans les pays industrialisés entraîne une chute de la demande. Aux États-Unis, l'Administration fédérale de l'aviation prévoit que le trafic aérien progressera de seulement 3,7% en 1980, contre plus de 19% l'an

dernier. Le trafic des passagers aux États-Unis compte pour près de 40% du total mondial.

Ainsi, malgré les hausses nombreuses et substantielles de leurs tarifs, les compagnies aériennes ont du mal, dans l'ensemble, à joindre les deux bouts. Et puis, les transporteurs aériens ne peuvent pas augmenter leurs prix indéfiniment sans en subir les conséquences.

«Nous sommes dans une situation dangereuse, estime M. Nordio. Nous approchons d'un point limite au-delà duquel le marché ne sera plus capable d'absorber les hausses de tarifs.»

Si le seuil critique est franchi, dit-il, le trafic baissera dramatiquement et les compagnies aériennes devront fermer leurs portes ou vivre à coups de subventions gouvernementales.

M. Nordio est particulièrement sensible au problème de la tarification — et de son corollaire, la déréglementation — puisqu'il fut l'un des cinq «sages» qui planifièrent la restructuration, l'an dernier, de l'IATA, l'Association de transport aérien international. Le patron d'Alitalia est également sensible à l'opinion publique et à la couverture de la presse puisque chaque année, depuis quatre ans, il reçoit à Rome des représentants de la presse italienne et étrangère avec qui il passe en revue la situation de sa com-

pagnie et de l'ensemble de l'industrie. La dernière de ces conférences de presse à grand déploiement, uniques en Italie, réunissait récemment au siège d'Alitalia quelque 180 journalistes d'une quarantaine de pays, dont environ 60 de la presse italienne.

En 1979, Alitalia a enregistré un déficit d'exploitation de 66,8 milliards de lires (environ \$91,5 millions CAN), et un déficit net de 14,6 milliards de lires (environ \$20 millions CAN), sur un chiffre d'affaires de 988 milliards de lires. La compagnie a ainsi sombré de nouveau «dans le rouge» après avoir connu deux brèves années de profits, en 1977 et 1978.

M. Nordio a fourni de nombreuses explications pour la perte de l'an dernier. Outre le renchérissement considérable du carburant et l'inflation généralisée, il a signalé la grève des agents de bord qui a paralysé la compagnie pendant plus d'un mois, les divers conflits qui ont perturbé les aéroports et le transport de carburant, ainsi que le retrait temporaire des DC-10, cloués au sol pour inspection à la suite du célèbre écrasement de Chicago.

D'autre part, l'année 1980 est mal engagée. Alitalia a enregistré depuis le début de cette année un déficit que M. Nordio qualifie «mineur» et «saisonnier». Cependant, l'automne s'annonce difficile



M. Umberto Nordio, président du conseil de la compagnie aérienne Alitalia.

menter leur rentabilité, mais à plus long terme. Un de ces moyens consiste à diversifier leurs activités afin d'élargir leur base de profits, de manière à ne pas dépendre entièrement des hauts et des bas du transport aérien. La société américaine TWA, dont le tiers des revenus provient de filiales non-aériennes, est un exemple frappant de cette stratégie.

Les compagnies cherchent également à maximiser leur rentabilité en gérant le plus efficacement possible leur flotte d'avions. Elles calculent constamment leurs besoins en nouveaux appareils à partir de leur clientèle actuelle et de leurs projections informatiques. Et quand arrive le moment d'acheter, le taux de consommation de carburant devient un facteur prépondérant dans le choix du modèle.

Les transporteurs aériens s'emploient de plus en plus, par ailleurs, à ajuster leurs efforts de marketing le plus étroitement possible aux variations de la demande. Les grandes compagnies suivent la performance de chacune de leurs routes au jour le jour, à l'aide d'ordinateurs, et ajustent leur tir au besoin. Elles lancent également de nouveaux services, comme la «classe d'affaires» offerte par un certain nombre de compagnies, pour élargir leur part du marché.

Cependant, un seul facteur pourrait assurer la relance définitive de l'ensemble de l'industrie du transport aérien: la mise au point d'un nouveau carburant bon marché qui affranchirait les compagnies une fois pour toutes du joug pétrolier. M. Nordio, qui a une formation de physicien (et qui a passé 12 ans à Montréal comme dirigeant d'une compagnie de navigation maritime), est optimiste à ce sujet.

L'hydrogène liquide, à son avis, est le carburant de l'avenir, et ses possibilités ont déjà été démontrées. Il reste à régler deux problèmes importants, celui de la production — car jusqu'à présent l'hydrogène liquide ne peut être produit qu'à partir de charbon ou d'énergie nucléaire — et celui de la livraison à l'aéroport. M. Nordio est toutefois convaincu que la science aura résolu ces problèmes d'ici 10 ou 20 ans.

Entre-temps, les compagnies aériennes devront se contenter de rendre leurs avions moins pétrolières et attendre avec patience le redressement économique des pays industrialisés.

Élu président



Guy Lesage, C. d'A.A.

Monsieur Guy Lesage, courtier d'assurances agréé, du bureau Lesage, Tremblay & Associés Ltée, Rouyn, a été élu président de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec lors de l'assemblée générale annuelle tenue récemment à La Malbaie.

Les autres membres élus du comité directeur sont, les vice-présidents, MM. Richard Préfontaine, Michel Brosseau, Marcel Plamondon et Yves Poitras; le trésorier, Monsieur Guy Brunelle; les membres, MM. Pierre Bellefeuille, Gilles Paquette et Jean-Claude Quesnel.

Le président sortant, Monsieur Jean-Louis Benoit, devient président du bureau de direction.

NOMINATION



JACQUES GRÉGOIRE

M. Jean Marchand, Président de l'Unique Compagnie d'assurances générales, est heureux de confirmer la nomination de M. Jacques Grégoire au poste de Souscripteur des Assurances des Entreprises.

M. Grégoire possède une vaste expérience dans le domaine de l'assurance générale.

Ses bureaux seront situés dans l'édifice de l'Unique au 2050, St-Cyrille ouest, Ste-Foy.



L'OPAEP désire aligner le gaz sur le pétrole

par Jean-Louis Lemarchand

ALGER — (AFP) — Les pays arabes exportateurs de gaz doivent chercher à aligner le prix du gaz sur celui du pétrole, indique la recommandation finale adoptée mardi soir par le symposium sur le gaz réuni à Alger par l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP).

Cette déclaration, qui n'a aucun caractère contraignant, confirme néanmoins, l'orientation prise par certains pays (Abou Dhabi et Algérie notamment) qui ont déjà mis en pratique cette nouvelle politique du prix du gaz.

Mais la question controversée de la référence du prix du pétrole retenue pour le calcul du tarif du gaz n'est pas évoquée dans le communiqué final de ce colloque réunissant des techniciens et non des responsables politiques.

Les pays arabes doivent, poursuit la recommandation finale, chercher à élaborer une politique du prix du gaz à long terme prenant en considération les diverses utilisations du gaz et les prix des ressources alternatives d'énergie.

Du symposium, la délégation algérienne a indiqué que

le prix du gaz, fixé jusqu'à présent au prix des fuels, devrait tendre progressivement vers celui de produits énergétiques aux coûts plus élevés comme l'électricité ou le gaz de synthèse.

Le communiqué final du symposium de l'OPAEP recommande aux pays arabes d'exploiter le gaz associé au pétrole, et qui est généralement brûlé en pure perte, pour assurer les besoins locaux en engrais et en produits chimiques.

Plus de la moitié du gaz extrait avec le pétrole dans les pays arabes, soit 75 milliards de mètres cubes en 1978, est brûlé à la torche.

«Des milliards de dollars s'envolent ainsi en fumée», a estimé le secrétaire général de l'OPEP, M. Ali Attiga.

La «modicité» des prix du gaz n'a pas permis de réaliser les investissements lourds nécessaires à l'exploitation des réserves des pays arabes, qui atteignent 16 à 20% du total mondial. En 1978, sur une production de gaz de 146 milliards de m³ pour l'OPAEP, 52%, soit 75 milliards, ont été brûlés par les torchères.

Le gaz doit avoir un prix «au moins équivalent à celui du pétrole», a ajouté un délégué algérien, en raison notamment de sa souplesse d'utilisa-

tion et d'une propriété «qui répond au désir des écologistes».

L'alignement du prix du gaz sur celui du pétrole a déjà reçu l'adhésion de tous les pays exportateurs de gaz et a servi de base de négociations pour deux grands pays consommateurs, les États-Unis (dans leur contrat d'achat avec le Mexique) et le Japon (avec certains pays arabes).

L'Algérie, un des principaux pays exportateurs de gaz au monde se trouve actuellement en pleines négociations avec deux de ses principaux clients, Gaz de France et El-Paso (États-Unis) pour obtenir un substantiel relèvement de son prix de vente.

Le gaz constitue, a estimé M. Attiga, l'alternative «la plus intéressante et la plus sûre» pour jouer le rôle de «charnière» entre l'ère du pétrole et celle des énergies nouvelles.

Le symposium a également demandé aux pays arabes de se relier entre eux par un réseau de gazoducs et de réaliser en commun des projets industriels utilisant le gaz.

D'autres exposés, très techniques, ont porté sur l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié comme carburant automobile, les différents procédés de liquéfaction, le développement de la consommation domestique de gaz dans les pays producteurs, etc.

Un rapport sur l'utilisation industrielle des gaz associés

préparé conjointement par l'ONU et l'OPAEP a servi de document de travail à l'intention des pays en voie de développement disposant de réserves gazières.

Au cours du symposium, une polémique courtoise s'est instaurée sur la question du prix du gaz à travers les interventions des experts occidentaux et représentants des pays producteurs. Le communiqué final recommande «la coordination des pays exportateurs de gaz pour appuyer l'alignement du prix du gaz sur celui du pétrole». Il se garde bien cependant de proposer une équivalence de prix au niveau du pays producteur, laissant ainsi entendre que la compéti-

tivité du gaz doit être assurée pour les pays consommateurs.

Les neuf pays arabes, membres de l'OPAEP, détiennent de 15 à 20% des réserves mondiales de gaz. L'Algérie, hôte de ce symposium, joue un rôle de pionnier dans le monde arabe en tirant profit d'une expérience déjà vieille de 16 ans pour l'exploitation du gaz naturel liquéfié.

Une centaine d'experts des questions du gaz des pays arabes mais aussi de pays consommateurs européens, américains et asiatiques ont développé jusqu'à mardi soir les différentes possibilités d'utilisation du gaz au cours de ce symposium organisé par l'OPAEP.



Claude Bernardin, C. d'A.A.

Monsieur Pierre Chouinard, président du conseil, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Claude Bernardin, C. d'A.A., au conseil d'administration de Gérard Parizeau, Ltée.

Monsieur Bernardin qui est vice-président et associé de la firme, dirige une équipe de gestionnaires de comptes institutionnels et commerciaux.

Gérard Parizeau, Ltée, une des plus importantes firmes de courtage d'assurances au Canada, siège social du Groupe Parizeau, offre à sa clientèle toute la gamme de services reliés aux assurances industrielles, commerciales, institutionnelles et personnelles. C'est une société du Groupe Sodarcap.

Falconbridge Nickel Mines Limited



G. P. Mitchell

L. C. Kilburn

Falconbridge Nickel Mines Limited annonce la retraite de M. G.P. Mitchell, premier vice-président. Exploration, après 34 ans de service à la compagnie. Diplômé de l'Université du Manitoba (B.Sc., Géologie), M. Mitchell assumera dorénavant dans l'organisation Falconbridge, le rôle de conseiller en matière d'exploration et de mise en valeur à l'échelon international. Il continue comme membre du Conseil d'administration de la compagnie, comme président de Kiena Gold Mines Limited et administrateur d'autres sociétés du groupe Falconbridge.

M. L.C. Kilburn a été nommé vice-président. Exploration et Mise en valeur. Falconbridge Nickel Mines Limited. Diplômé de l'Université du Manitoba (B.Sc., (Hon.) Géologie, M.Sc., Ph.D.), le Dr Kilburn est entré au service de Falconbridge en 1956 où il a été pendant plusieurs années vice-président adjoint de l'Exploration et de la Mise en valeur. Il est administrateur et cadre de diverses sociétés du groupe Falconbridge et, depuis 1976, il a occupé le poste de président et chef de la direction de Falconbridge Copper Limited et président de New Quebec Raglan Mines Limited. Jusqu'à nouvel avis, le Dr Kilburn conservera ses fonctions chez Falconbridge Copper et New Quebec Raglan.

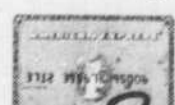
La Mère Martin

Le lien bon
petits plats depuis plus d'un siècle!

Chez la Mère Martin, on pend la crêmière chaque jour, pour vous depuis 5 générations. A la bonne franquette. Que vous ayez envie d'un léger lunch ou d'un dîner copieux, nos 120 ans d'expérience et votre bon goût se marieront très bien pour apprécier nos Côtes de Boeuf de choix, notre traditionnelle Sole de Douvres ou nos fameuses Langoustines d'Alaska.

Venez chez nous, nous avons eu le temps de bien nous préparer depuis 1861... Bien sûr, il est de nos traditions d'accepter la carte American Express®

La Mère Martin
990, rue Saint-Antoine ouest
Tél.: (514) 866-3461



Sortez en grand

La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre ne sera faite qu'au moment où le dépôt d'un prospectus aura été accepté par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans toute telle province. Cette offre ne doit être faite seulement que par le prospectus dont on pourra se procurer des exemplaires auprès des sous-nommés et d'autres négociants qui peuvent légalement offrir ces titres dans cette province.

50 000 000\$

(2 000 000 d'actions)

The Shipping Corporation of New Zealand (Canada) Limited

(propriété exclusive de The Shipping Corporation of New Zealand)

Actions privilégiées rachetables, encaissables par anticipation, à dividende cumulatif de 2,19\$, série A

Convention de soutien de la Nouvelle-Zélande

Le gouvernement s'engage, entre autres, à ce que SCNZ Canada possède un surplus distribuable suffisant et une liquidité suffisante pour lui permettre de faire tous les paiements de dividendes et autres distributions relativement aux actions privilégiées série A.

Des demandes ont été faites pour inscrire à la Bourse de Toronto les actions privilégiées série A, sous réserve du dépôt des documents requis et d'une preuve de distribution adéquate, et ce, en deçà de 90 jours dans les deux cas.

Prix: 25 \$ l'action devant rapporter 8,76% par année

A. E. Ames & Cie Limitée	Wood Gundy Limitée	McLeod Young Weir Limitée
Pitfield Mackay Ross Limitée	Dominion Securities Limitée	Greenshields Incorporée
Merrill Lynch, Royal Securities Limitée	Nesbitt Thomson Valeurs Limitée	Burns Fry Limitée
Midland Doherty Limitée	Richardson du Canada	Lévesque, Beaubien Inc.
Pemberton Securities Limitée	Walwyn Stodgell Cochran Murray Ltée	F. H. Deacon, Hodgson Inc.
Geoffrion, Leclerc Inc.	Bell Gouinlock Limitée	Bache Halsey Stuart Canada Ltée
	Molson, Rousseau & Cie Limitée	
	Odlum Brown & T. B. Read Ltd.	

Juin 1980

Petro-Sun

Des capteurs solaires à l'Égypte mais aussi du pétrole en Oklahoma

par Michel Nadeau

Il y a très peu d'entreprises au Québec et au Canada qui oeuvrent en même temps dans le domaine de l'exploration pétrolière tout en fabriquant de l'équipement pour la récupération de l'énergie solaire. Il n'est pas courant, en effet, de voir des firmes exporter des capteurs solaires en Égypte tout en cherchant du pétrole en Oklahoma, au Texas et en Alberta.

Le phénomène devient unique si on ajoute à cela que la compagnie en question est dirigée de Montréal par un groupe de jeunes Québécois.

C'est pourtant l'exploit

qu'ont réalisé trois Montréalais qui dirigent aujourd'hui la compagnie Petro-Sun, une entreprise dont les actions se transigent à la Bourse depuis le mois de mars dernier.

Cette firme affichera un chiffre d'affaires de près de \$3 millions en 1980 et devrait atteindre le seuil de la rentabilité, si l'on s'en tient aux prévisions de la direction de Petro-Sun.

L'affaire a débuté il y a quelques années lorsqu'un jeune homme, âgé aujourd'hui de 32 ans seulement, rentrait au Québec après avoir poursuivi des études en génie

et en énergie solaire à Grenoble en France. M. Jacques Sicotte rencontra alors un architecte, M. Raymond Bourgeois. Tous deux ont compris l'importance du soleil dans un contexte de raréfaction de l'énergie conventionnelle.

Avec l'aide de M. Michel Sicotte, âgé de 30 ans seulement aujourd'hui, ils réalisent certains projets comme la maison Thermo 1 et démarrent une entreprise en 1976: Thermo Solar.

En 1977, le chiffre d'affaires touche à peine \$85,000. Toute la vente se faisait dans le garage de Raymond Bourgeois

ou encore dans la cave de mon frère, raconte M. Michel Sicotte, vice-président de la compagnie.

Pour utiliser tout le potentiel d'un marché fabuleux, il fallait des ressources financières. Le trio de jeunes Québécois décident alors de s'associer avec la compagnie montréalaise, Magnetics International. Cette firme, dirigée par M. Gerald Curtis, détient les droits mondiaux d'un brevet pour un séparateur de minéral utilisé dans l'industrie minière.

Un peu plus tard, il faudra ajouter d'autres fonds. On

décide alors de fusionner Thermo Solar et Québec Manitou Mines, une entreprise qui possédait d'importants intérêts miniers en Abitibi mais qui, au fil des ans, s'est diversifiée du côté du pétrole. Son président, M. Hubert J. Mockler est aujourd'hui vice-président, division des hydrocarbures, pour Petro-Sun. Il préside toujours une compagnie-sœur de Québec Manitou Mines, la société Manitou-Barvue Mines qui détient 12% des actions de Petro-Sun.

M. Curtis et Magnetics International contrôlent 20% du capital-action alors que le trio du départ (les deux frères Sicotte et M. Bourgeois) possède environ 15% des 3,8 millions d'actions émises.

La fusion de Thermo Solar et de Manitou Mines a donné un bloc de 3,2 millions d'actions. Il y a quelques semaines, l'importante firme torontoise Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray, — dont un des vice-présidents, M. Stephen R. Sharpe siège au conseil de Petro-Sun — réussissait la distribution d'une tranche supplémentaire de 500,000 actions au prix de \$3,25.

Présentement, les titres valent \$3,65 après avoir touché plus de \$5,00.

«Ce niveau élevé s'explique sans doute par le fait que nous sommes dans deux secteurs riches de promesses, le pétrole et l'énergie solaire», commente le vice-président aux finances, M. Pierre Lévesque.

Il y a présentement 1,100 actionnaires dont un grand nombre de Québécois. Toutes les activités de la compagnie sont concentrées à Montréal à l'exclusion de la division pétrolière. M. Mockler travaille à Toronto et dans l'Ouest.

M. Curtis agit comme président du conseil d'administration et chef de la direction alors que M. Jacques Sicotte est le président de l'entreprise.

Petro-Sun a déjà réalisé un projet d'importance avec l'installation de 420 capteurs solaires qui alimente l'usine de traitement d'Etco Photo, une firme du groupe Québecor.

L'installation a coûté \$98,000 mais la compagnie prévoit économiser pas moins de \$900,000 au cours des 20 prochaines années.

«Ce système solaire, de loin la plus importante installation commerciale au Canada, doit théoriquement procurer 50% des besoins annuels en eau chaude de l'usine. La demande d'eau chaude atteint son point culminant entre les mois de juin et de septembre; heureusement cette pointe de la demande énergétique correspond à la période d'ensolaillement maximum», ajoute M. Jacques Sicotte.

Lors de périodes nuageuses prolongées et des mois d'hiver l'énergie provient d'une banque de neuf fournaises à gaz.

«Nous ne visons pas à remplacer le pétrole. Le soleil fait néanmoins partie de la solution au problème de l'énergie. Peut-être pourrions-nous répondre à 5% ou 7% des besoins dans ce domaine. Ce serait énorme», enchaîne M. Michel Sicotte.

Le principe de fonctionnement des capteurs solaires est simple. Des tuyaux de cuivre traversent de longues bandes de métal recouvertes de chrome noir. Ces bandes sont placées dans un boîtier en aluminium et recouvertes d'une vitre spéciale pour ne pas diverger les rayons solaires.

Une trentaine d'employés travaillent à l'usine de Ville Saint-Laurent à la production de ces capteurs solaires.

«Notre premier pas a été franchi en Égypte où nous



Petro-Sun peut devenir un des leaders dans l'industrie de la récupération de l'énergie du soleil, selon le vice-président, M. Michel Sicotte.
(Photo Jacques Grenier)

cette matière est à l'enseigne d'une grande prudence. On prend de petites participations dans des régions où les forages ont été positifs.

La compagnie prévoit le forage d'au moins 14 puits dans la région de Shep Field, dans le Taylor County au Texas. Un premier puits est déjà en production à cet endroit: le puits no. 1 Tony Reagan pourrait rapporter environ \$100,000.

Petro-Sun a acquis récemment des intérêts de 25% dans un groupe de baux pétroliers couvrant 1000 acres dans le comté de Lincoln, à 25 miles de Oklahoma City.

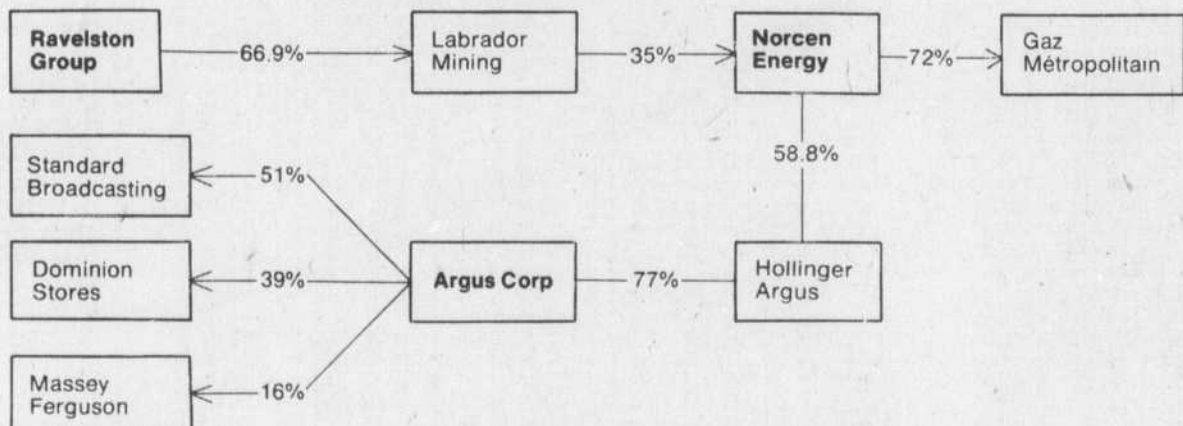
M. Mockler se dit convaincu de trouver au moins deux zones productives dans cette région où on forera un puits dès cette année, en octobre.

Côté financier, la compagnie a touché des revenus de \$161,605 au premier trimestre alors que les dépenses ont grimpé à \$261,338. La perte de \$99,733 a cependant été épongée par la vente d'un bloc d'actions de Manitou Barvue qui dormaient dans les actifs de Québec Manitou Mines. Cette vente a rapporté \$445,282. Les gains nets ont donc été de 11 cents par action. Le fonds de roulement de la compagnie se situait à \$1,211,235 à la fin du mois de mars dernier.

Le bilan montre des actifs réalisables à court terme d'environ un million de dollars. Tout le financement provient de la vente d'actions et des comptes à payer.

Convaincu que l'avenir — ou du moins une partie de l'avenir — appartient à l'énergie solaire, M. Michel Sicotte affirme, en souriant: «Même à \$15, mes actions, je ne les vendrais pas. Elles m'ont coûté trop de cheveux gris.»

La nouvelle géographie de l'empire Black



MM. Conrad et Montagu Black contrôlent plus de 50% des actions de Ravelston

Note: Labrador Mining cédera tous ses actifs à Norcen Energy pour devenir une simple société de portefeuille. Labrador Mining tire la plus grande partie de ses revenus de l'Iron Ore, de Sept-Îles au Québec.

Norcen, nouveau pivot de l'empire Black

La compagnie Norcen Energy deviendra le pivot central de l'empire de M. Conrad Black, le jeune financier torontois qui a acquis le contrôle, en 1978, de l'empire Argus.

Par une série de transactions qui se dérouleront au cours des prochaines semaines, l'ensemble des compagnies contrôlées par M.

Black sera réorganisé de façon à faire jouer un rôle dominant à Norcen Energy qui contrôle, au Québec, Gaz Métropolitain.

Depuis un an, c'était Hollinger Argus qui occupait la position centrale dans la géographie corporative du groupe. Cette entreprise retire plusieurs dizaines de millions par année en recettes de la vente du minerai de fer de la

Côte-Nord. Cet argent sera désormais inclus directement dans les coffres de Norcen qui pourra l'investir à son gré dans l'Ouest canadien pour des projets pétroliers.

Il est difficile de voir l'impact de ces transactions sur Ravelston qui est la propriété à 50,5% de M. Black et de son frère via la société de gestion, Western Dominion Investment. On sait que cette compagnie a dû effectuer des emprunts importants, il y a deux ans, pour prendre le contrôle d'Argus Corp.

L'opération se déroulera en quatre étapes.

1.— Norcen rachètera 7,5 millions de ses actions.

2.— Norcen prendra le contrôle d'Hollinger Argus en échangeant des actions de Hollinger contre de l'argent et ses propres actions à une valeur de \$68,50. Une offre simi-

laire sera faite aux actionnaires minoritaires.

3.— En émettant des actions, Norcen deviendra propriétaire des actifs de Labrador Mining, c'est-à-dire des royalties et divers droits provenant des mines de fer de la Côte-Nord.

4.— Le groupe Ravelston fera l'acquisition de 66,9% des actions de Labrador Mining en donnant de l'argent et des titres à Ravelston Group sur la base de \$81 l'action. Une offre similaire sera faite aux actionnaires minoritaires.

Dans ce contexte, Ravelston, Labrador Mining, Hollinger Argus et Argus deviendront de simples sociétés de portefeuille alors que les firmes réellement «opérantes» seront Norcen, Standard Broadcasting, Dominion Stores et évidemment, Massey Ferguson.

L'ESPAGNE...

Passez-y 24 jours pour apprendre une autre langue.

Pour la troisième année consécutive, le Collège Ahuntsic vous offre de participer au programme d'études en langue et culture espagnoles.

DÉPARTS:

10 septembre 1980.
8 octobre 1980.
5 novembre 1980
Le séjour en Espagne s'échelonne sur une période de 24 jours

ENDROITS:

Valence (centre touristique sur la côte Méditerranéenne)
Alicante, Benidorm, Sagunto, Peniscola
Le programme comprend des cours de langue espagnole pour débutant, de géographie et de tourisme.
L'horaire prévoit également des visites organisées, excursions et périodes libres.

PRIX:

à partir de **\$1,089**
(inscriptions reçues avant le 4 juillet)

à partir de **\$1,189**
(inscriptions reçues après le 4 juillet)

Le forfait inclut: transport aérien et terrestre, hébergement, repas, frais de scolarité et manuels scolaires, excursions de groupe.
Ce cours en Espagne est organisé par le service de l'éducation aux adultes du Collège Ahuntsic, section internationale, en collaboration avec le Collège Ausias March de Valence et l'agence Voyages Espagne, détentrice d'un permis du Ministère du Tourisme du Québec. Il est également reconnu par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Permis: 13570197-0470

Pour plus de renseignements:

Mlle Sylvie Laforest
Collège Ahuntsic
9155 St-Hubert, Montréal
Tél: (514) 389-5921, poste 271
entre 13 h 00 et 18 h 00



SYSTÈME D'ENREGISTREMENT AUTOMATIQUE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES

SANYO

Vous rend la vie plus belle.

3 MODÈLES

- économique
- facile à installer
- facile à opérer
- enregistrement de vos messages sur cassettes régulières
- INSTALLATION COMPRISE



CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Montréal, Québec.
270-1141



G. Béchard Ltée.

COURTIERS EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Groupe et affrètement maritimes et aériens
Transport de porte à porte
Études logistiques

toutes destinations

Correspondants
dans les principaux pays

SIÈGE SOCIAL
410, St-Nicolas
Montréal, Québec
H2Y 2P5
Tél.: 282-0303
Télex: 055-60803

La conjoncture en bourse est-elle propice?

Les cours boursiers évoluent de façon cyclique

Parce qu'ils évoluent de façon cyclique, il faut savoir saisir l'opportunité, si l'on veut réussir sur les marchés financiers.

Il existe un moment opportun d'intervenir de façon plus massive, ou d'exercer plus de prudence.

La drôle de récession actuelle rend encore plus nécessaire cet examen et cette réflexion.

L'analyse des récessions et des reprises fournit une réponse

Midland Doherty, spécialistes en investissements, viennent de publier une étude prospective, fort opportune, qui apporte des réponses concrètes à l'investisseur qui se demande:

Dois-je être investi, présentement?...

- dans du court terme
- dans du long terme
- en bourse,
- ou demeurer liquide?

SI VOUS DÉSIREZ TROUVER DES RÉPONSES À CES QUESTIONS, VOUS N'AVEZ QU'À NOUS RETOURNER LE COUPON CI-DESSOUS, SANS OBLIGATION DE VOTRE PART.



Midland Doherty Limitée

3 PLACE VILLE MARIE, SUITE 208
MONTREAL, QUÉ. H3B 4C5

Prière de me faire parvenir votre étude:
"Cycles de l'économie et des marchés financiers"

Nom.....

Adresse.....

Ville.....

Code.....

Tél.....

Client de Midland Doherty: Oui ☐ Non ☐

Spécialistes en investissements

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

PÉTROLES

Pétroles en vedette

Les cours grimpent hier à la Bourse de Toronto, où l'indice a enregistré sa plus forte hausse depuis le 4 juin, 27,42 à 2088,77. Les pipelines gagnent un record de 63,07 points à 2239,44, tandis que pétrole et gaz ont leur plus grand bond depuis le 22 avril, prenant 147,74 points à 4903,23.

Pour la semaine suivante, les analystes ont à la hausse, avec 6,41 points à 4411,63. Seuls les services financiers et publics perdent du terrain.

Les gains l'emportent sur les pertes par 280 à 202, tandis que 14 titres sont inchangés. Au total 6,9 millions d'actions changent de main, pour une valeur globale de \$112,35 millions, contre 3,94 millions et \$56,56 millions respectivement, lundi.

Parmi les industrielles, Falconbridge Nickel avance de 3 à 102, Dome Pete 2-1-4 à 837-1-4, MacMillan Bloedel 2-1-4 à 818-1-2, Westcoast 1-7-8 à 527 et Banister Continental 1-3-4 à 818-1-2.

D.H. Howden Co. décline de 1 à \$11, Canada Trust Mortgage 1-4 à \$25-3-4, Calgary Power 1-4 à \$19-1-2, Pagarion Corp. 1-4 à \$8-1-2, et Harris Steel 40 cents à \$4-10.

Dans le secteur minier, Campbell Red Lake gagne 1-2 à \$60-1-4, Placer Development 1-8 à \$20-1-4 et Hollinger Argus A 1-4 à \$44-1-2. Dome Mines cède à 1-112 et Camflo Mines 5-8 à \$26-1-4.

Parmi les pétroles, Ranger Oil Canada monte de 3-5-8 à \$45-5-8, Nucam Oil et Gas 3-1-4 à 37 et Cheffman Development 1-4 à \$25-3-4. Canadian Reserve Oil et Gas perd 1-2 à \$20-1-4 et Bighart Oil et Gas 1-4 à \$8-1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abil/7/20	200	142	142	+1/2
Abil/10/1	200	142	142	+1/2
Abil/10/2	200	142	142	+1/2
Abil/10/3	200	142	142	+1/2
Abil/10/4	200	142	142	+1/2
Abil/10/5	200	142	142	+1/2
Abil/10/6	200	142	142	+1/2
Abil/10/7	200	142	142	+1/2
Abil/10/8	200	142	142	+1/2
Abil/10/9	200	142	142	+1/2
Abil/10/10	200	142	142	+1/2
Abil/10/11	200	142	142	+1/2
Abil/10/12	200	142	142	+1/2
Abil/10/13	200	142	142	+1/2
Abil/10/14	200	142	142	+1/2
Abil/10/15	200	142	142	+1/2
Abil/10/16	200	142	142	+1/2
Abil/10/17	200	142	142	+1/2
Abil/10/18	200	142	142	+1/2
Abil/10/19	200	142	142	+1/2
Abil/10/20	200	142	142	+1/2
Abil/10/21	200	142	142	+1/2
Abil/10/22	200	142	142	+1/2
Abil/10/23	200	142	142	+1/2
Abil/10/24	200	142	142	+1/2
Abil/10/25	200	142	142	+1/2
Abil/10/26	200	142	142	+1/2
Abil/10/27	200	142	142	+1/2
Abil/10/28	200	142	142	+1/2
Abil/10/29	200	142	142	+1/2
Abil/10/30	200	142	142	+1/2
Abil/10/31	200	142	142	+1/2
Abil/10/32	200	142	142	+1/2
Abil/10/33	200	142	142	+1/2
Abil/10/34	200	142	142	+1/2
Abil/10/35	200	142	142	+1/2
Abil/10/36	200	142	142	+1/2
Abil/10/37	200	142	142	+1/2
Abil/10/38	200	142	142	+1/2
Abil/10/39	200	142	142	+1/2
Abil/10/40	200	142	142	+1/2
Abil/10/41	200	142	142	+1/2
Abil/10/42	200	142	142	+1/2
Abil/10/43	200	142	142	+1/2
Abil/10/44	200	142	142	+1/2
Abil/10/45	200	142	142	+1/2
Abil/10/46	200	142	142	+1/2
Abil/10/47	200	142	142	+1/2
Abil/10/48	200	142	142	+1/2
Abil/10/49	200	142	142	+1/2
Abil/10/50	200	142	142	+1/2
Abil/10/51	200	142	142	+1/2
Abil/10/52	200	142	142	+1/2
Abil/10/53	200	142	142	+1/2
Abil/10/54	200	142	142	+1/2
Abil/10/55	200	142	142	+1/2
Abil/10/56	200	142	142	+1/2
Abil/10/57	200	142	142	+1/2
Abil/10/58	200	142	142	+1/2
Abil/10/59	200	142	142	+1/2
Abil/10/60	200	142	142	+1/2
Abil/10/61	200	142	142	+1/2
Abil/10/62	200	142	142	+1/2
Abil/10/63	200	142	142	+1/2
Abil/10/64	200	142	142	+1/2
Abil/10/65	200	142	142	+1/2
Abil/10/66	200	142	142	+1/2
Abil/10/67	200	142	142	+1/2
Abil/10/68	200	142	142	+1/2
Abil/10/69	200	142	142	+1/2
Abil/10/70	200	142	142	+1/2
Abil/10/71	200	142	142	+1/2
Abil/10/72	200	142	142	+1/2
Abil/10/73	200	142	142	+1/2
Abil/10/74	200	142	142	+1/2
Abil/10/75	200	142	142	+1/2
Abil/10/76	200	142	142	+1/2
Abil/10/77	200	142	142	+1/2
Abil/10/78	200	142	142	+1/2
Abil/10/79	200	142	142	+1/2
Abil/10/80	200	142	142	+1/2
Abil/10/81	200	142	142	+1/2
Abil/10/82	200	142	142	+1/2
Abil/10/83	200	142	142	+1/2
Abil/10/84	200	142	142	+1/2
Abil/10/85	200	142	142	+1/2
Abil/10/86	200	142	142	+1/2
Abil/10/87	200	142	142	+1/2
Abil/10/88	200	142	142	+1/2
Abil/10/89	200	142	142	+1/2
Abil/10/90	200	142	142	+1/2
Abil/10/91	200	142	142	+1/2
Abil/10/92	200	142	142	+1/2
Abil/10/93	200	142	142	+1/2
Abil/10/94	200	142	142	+1/2
Abil/10/95	200	142	142	+1/2
Abil/10/96	200	142	142	+1/2
Abil/10/97	200	142	142	+1/2
Abil/10/98	200	142	142	+1/2
Abil/10/99	200	142	142	+1/2
Abil/10/100	200	142	142	+1/2

MONÉTRÉ

Forte progression

Fortes hausses des cours hier, à la Bourse de Montréal où l'indice composé a grimpé de 4,91 à 353,51. Le volume s'est établi à 917,371 actions, contre 455,495 lundi.

Les gains l'emportent sur les pertes par 64 à 43, tandis que 44 valeurs sont inchangées.

Les industrielles gagnent 7,61 à 383,72, les services publics 0,39 à 255,09 et les papiers 3,56 à 180,11, tandis que les banques cèdent 1,87 à 355,91. Les pétroles gagnent 23,45 à 794,43.

Gulf Oil a pris 1-3-8 à \$34-3-8, Noranda Mines 1-2 à \$27, Imperial Oil 7-8 à \$45-1-2, Dome Petroleum 2-1-4 à \$87, Canada Permanent Mortgage 1-2 à \$19, Cadillac Exploration 1-4 à \$6-1-4, et Alberta Gas Trunk Line 1-8 à \$33. Par contre, Bell Canada cède 1-8 à \$20-1-4 et Calgary Power 1-4 à \$19-1-8.

Parmi les valeurs spéculatives, Lynx-Canada Explorations perd sept cents à \$1,35 sur un volume de 107,200 actions. Lynx-Canada Explorations a annoncé hier qu'elle offrirait 1,5 million de ses actions ordinaires à un prix fixe de \$1,11 entre le 9 et le 10 juillet. La société a précisé que l'offre n'était valable qu'à Québec et en Ontario.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abil/7/20	200	142	142	+1/2
Abil/10/1	200	142	142	+1/2
Abil/10/2	200	142	142	+1/2
Abil/10/3	200	142	142	+1/2
Abil/10/4	200	142	142	+1/2
Abil/10/5	200	142	142	+1/2
Abil/10/6	200	142	142	+1/2
Abil/10/7	200	142	142	+1/2
Abil/10/8	200	142	142	+1/2
Abil/10/9	200	142	142	+1/2
Abil/10/10	200	142	142	+1/2
Abil/10/11	200	142	142	+1/2
Abil/10/12	200	142	142	+1/2
Abil/10/13	200	142	142	+1/2
Abil/10/14	200	142	142	+1/2
Abil/10/15	200	142	142	+1/2
Abil/10/16	200	142	142	+1/2
Abil/10/17	200	142	142	+1/2
Abil/10/18	200	142	142	+1/2
Abil/10/19	200	142	142	+1/2
Abil/10/20	200	142	142	+1/2
Abil/10/21	200	142	142	+1/2
Abil/10/22	200	142	142	+1/2
Abil/10/23	200	142	142	+1/2
Abil/10/24	200	142	142	+1/2
Abil/10/25	200	142	142	+1/2
Abil/10/26	200	142	142	+1/2
Abil/10/27	200	142	142	+1/2
Abil/10/28	200	142	142	+1/2
Abil/10/29	200	142	142	+1/2
Abil/10/30	200	142	142	+1/2
Abil/10/31	200	142	142	+1/2
Abil/10/32	200	142	142	+1/2
Abil/10/33	200	142	142	+1/2
Abil/10/34	200	142	142	+1/2
Abil/10/35	200	142	142	+1/2
Abil/10/36	200	142	142	+1/2
Abil/10/37	200	142	142	+1/2
Abil/10/38	200	142	142	+1/2
Abil/10/39	200	142	142	+1/2
Abil/10/40	200	142	142	+1/2
Abil/10/41	200	142	142	+1/2
Abil/10/42	200	142	142	+1/2
Abil/10/43	200	142	142	+1/2
Abil/10/44	200	142	142	+1/2
Abil/10/45	200	142	142	+1/2
Abil/10/46	200	142	142	+1/2
Abil/10/47	200	142	142	+1/2
Abil/10/48	200	142	142	+1/2
Abil/10/49	200	142	142	+1/2
Abil/10/50	200	142	142	+1/2
Abil/10/51	200	142	142	+1/2
Abil/10/52	200	142	142	+1/2
Abil/10/53	200	142	142	+1/2
Abil/10/54	200	142	142	+1/2
Abil/10/55	200	142	142	+1/2
Abil/10/56	200	142	142	+1/2
Abil/10/57	200	142	142	+1/2
Abil/10/58	200	142	142	+1/2
Abil/10/59	200	142	142	+1/2
Abil/10/60	200	142	142	+1/2
Abil/10/61	200	142	142	+1/2
Abil/10/62	200	142	142	+1/2
Abil/10/63	200	142	142	+1/2
Abil/10/64	200	142	142	+1/2
Abil/10/65	200	142	142	+1/2
Abil/10/66	200	142	142	+1/2
Abil/10/67	200	142	142	+1/2
Abil/10/68	200	142	142	+1/2
Abil/10/69	200	142	142	+1/2
Abil/10/70	200	142	142	+1/2
Abil/10/71	200	142	142	+1/2
Abil/10/72	200	142	142	+1/2
Abil/10/73	200	142	142	+1/2
Abil/10/74	200	142	142	+1/2
Abil/10/75	200	142	142	+1/2
Abil/10/76	200	142	142	+1/2
Abil/10/77	200	142	142	+1/2
Abil/10/78	200	142	142	+1/2
Abil/10/79	200	142	142	+1/2
Abil/10/80	200	142	142	+1/2
Abil/10/81	200	142	142	+1/2
Abil/10/82	200	142	142	+1/2
Abil/10/83	200	142	142	+1/2
Abil/10/84	200	142	142	+1/2
Abil/10/85	200	142	142	+1/2
Abil/10/86	200	142	142	+1/2
Abil/10/87	200	142	142	+1/2
Abil/10/88	200	142	142	+1/2
Abil/10/89	200	142	142	+1/2
Abil/10/90	200	142	142	+1/2
Abil/10/91	200	142	142	+1/2
Abil/10/92	200	142	142	+1/2
Abil/10/93	200	142	142	+1/2
Abil/10/94	200	142	142	+1/2
Abil/10/95	200	142	142	+1/2
Abil/10/96	200	142	142	+1/2
Abil/10/97	200	142	142	+1/2
Abil/10/98	200	142	142	+1/2
Abil/10/99	200	142	142	+1/2
Abil/10/100	200	142	142	+1/2

Bénéficiaire: trimestre clos le 30 avril, 1980, \$1,042,000, 27 cents par action; 1979, \$1,287,000, 33 cents.

T.G. Bright: exercice clos le 31 mars, 1980, \$1,177,294, \$1,18 par action; 1979, \$1,358,827, \$1,38 par action.

CELANESE CANADA INC.

Dû à un «réveil extraordinaire de l'entrepreneurship»

Québec met \$48 millions de plus dans OSE

QUÉBEC (PC) — Le programme Opération solidarité économique (OSE) disposera d'un budget additionnel de \$47,9 millions pour l'année financière 1980-81. C'est ce qu'a annoncé hier le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry.

Accompagné de ses collègues, MM. Pierre Marois, ministre d'État au développement social, et Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail et de la main d'œuvre, M. Landry a fait remarquer que les prévisions budgétaires de \$137,7 millions établies initialement pour cette année seront largement dépassées en raison de ce qu'il a appelé un «éveil extraordinaire de

l'entrepreneurship».

Ce phénomène, d'expliquer M. Landry, se traduit par un goût plus poussé pour le travail et par une surabondance de bons projets.

OSE a un peu été victime de son propre succès, fait-il remarquer, en ne manquant pas l'occasion de décrier l'action du gouvernement fédéral qui refuse, comme il le note, de faire passer ses différents programmes d'aide à la création d'emplois par le canal de l'Opération solidarité économique.

Les volets de OSE ont été beaucoup plus efficaces et le Québec est mieux placé

auprès des entrepreneurs pour canaliser toutes ces sommes éparpillées par Ottawa, soutient M. Landry.

Du budget additionnel de \$47,9 millions qu'a annoncé hier M. Landry, \$29,5 millions serviront au bon fonctionnement des programmes d'intégration des jeunes à l'emploi, connu sous le sigle de PIJE, à celui de l'aide au travail, (PAT) et de création d'emplois communautaires, de programmes particulièrement populaires auprès de la population.

L'autre tranche de \$18,4 millions permettra de créer deux nouveaux programmes,

dont le premier aura pour nom Programme de retour au travail (PRET) et dont le principal objectif sera de favoriser la création d'emplois, notamment dans l'industrie privée, et particulièrement à l'intention des bénéficiaires de prestations de l'aide sociale. Ce programme disposera d'un budget de \$16 millions.

Un autre programme nouveau, axé sur la modernisation de l'industrie textile, calqué sur le programme d'aide à l'industrie des pâtes et papiers, disposera en cette première année d'un budget de \$2,4 millions et d'ici les quatre prochaines années, estime M.

Landry, pourrait bénéficier d'une aide de quelque \$80 millions.

Comment le gouvernement réussira-t-il à dégager ces montants d'un budget qu'il reconnaît très serré?

Par du «ravage de tiroirs», répond M. Landry. Une autre partie de cet argent viendra d'une réallocation des ressources.

Une bonne part des sommes versées au titre des prestations d'aide sociale seront réaffectées à ces programmes de création d'emploi, note M. Landry, qui n'a pu hier dire quel montant ces transferts pouvaient représenter.

Son collègue, M. Johnson, a fait état pour sa part des quelque 5.000 bénéficiaires de l'aide sociale qui ne touchent plus de prestations parce qu'ils ont trouvé l'an dernier un emploi grâce au PIJE ou au PAT.

Depuis trois ans bientôt qu'existe l'Opération solidarité économique, elle regroupe 16 programmes administrés par huit ministères et organismes gouvernementaux.

Pour l'année financière en cours, le total des sommes qui y seront injectées par le gouvernement dépassera les \$185 millions.

CAST NORTH AMERICA LTD.



Hans Graf

Tom Lord

La nomination de Monsieur Hans R. Graf au poste de président de CAST NORTH AMERICA LTD vient d'être annoncée par Monsieur Klaus Glusing, président de Cast Container S.A. Il succède à Monsieur Tom Lord qui le remplace à la tête de Cast Europe N.V. depuis le 15 juin.

Ces nominations reflètent la politique de CAST qui cherche toujours à homogénéiser ses activités européennes et américaines.

CAST est le plus important transporteur de conteneurs sur l'Atlantique Nord. Son sens de l'innovation lui a permis de standardiser le transport par conteneur en offrant le service porte à porte le plus efficace entre l'Europe et l'Atlantique du Nord où son seul port d'attache est Montréal.

formatique. A l'avenir, NTSC ne vendra à des tiers qu'un nombre restreint de contrats de location, si les conditions commerciales sont favorables. Au cours du deuxième trimestre, NISC n'a vendu aucun contrat de location à des tiers. Le fait que NTSC ait mis un terme à la vente de contrats

de location à des tiers signifie qu'elle va permettre à son fonds locatif de se développer, en vue de réaliser des revenus et des bénéfices accrus dans l'avenir, mais qu'elle sacrifiera les gains à court terme qu'auraient enregistré ses revenus et ses bénéfices.

Assureurs-Vie



Jean-Claude Larocque Clu

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de l'Association provinciale des Assureurs-Vie du Québec ont été élus, Jean-Claude Larocque Clu de Laval, président; Gilbert J. Mullie Clu de St-Lambert, président-sortant; Jean-Claude Goulet Clu de Laval, secrétaire-trésorier et les autres membres du conseil d'administration: Yolande Brissette Clu de Québec; Jacques Cardinal Clu de Valleyfield; Serge Drouin Clu de Sherbrooke; François Gagnon de St-Lambert et Benoît Paquet Clu de Baie Comeau.

LA BRASSERIE MOLSON



Roger Arbour

La Brasserie Molson annonce la nomination de monsieur Roger Arbour au poste de Directeur du Service Technique, division du Québec.

Détenteur d'un baccalauréat en sciences appliquées en Génie Électrique de l'Université de Montréal, monsieur Arbour s'est joint à la Brasserie Molson en 1972. Il a occupé différents postes à Prince Albert et à Montréal avant d'être nommé Directeur adjoint du Service Technique en septembre 1979.

Le début d'une nouvelle ruée sur l'or?

LONDRES (Reuter et AFP) — Le cours de l'or a dépassé les \$670 l'once à un moment, hier, poursuivant une nouvelle ascension devant laquelle les experts se demandent si l'on n'est pas à la veille d'une nouvelle ruée sur le métal.

Fixée dans la matinée à \$672 à Londres, l'once d'or s'est élevée jusqu'à \$675 avant de faire marche arrière sous l'effet des prises de bénéfices. Le métal jaune a clôturé à \$663,5 à Londres et à \$660,80 à New York.

Le cours du métal avait dépassé \$672 l'once la dernière fois le 15 février, lorsqu'il avait été fixé à \$674,50. Mardi, le prix a varié entre 660 et 662 dollars l'once sur les marchés européens.

Des experts voient trois raisons principales à cette tendance à la hausse:

■ La baisse des taux d'intérêt aux États-Unis face à la récession. Cette situation rend plus facile d'emprunter des dollars pour la spéculation sur l'or.

■ Les informations selon lesquelles une pénurie d'or ne saurait être exclue cette année.

■ Les tensions internationales, qui, selon des spécialistes, rendront à l'or un attrait comme garantie contre les temps incertains.

Selon ces experts, il règne une certaine inquiétude sur les marchés mondiaux à propos de l'Afghanistan, des tensions entre la Libye et l'Égypte, entre l'Iran et l'Irak, et

de la situation à la frontière thaïlando-cambodgienne. Les marchés sont également préoccupés du malaise régnant en Afrique du Sud, premier producteur mondial d'or.

Les prises de bénéfices font baisser le prix de temps en temps, mais il semble bien que l'or rallie de nouveau la confiance générale, a déclaré un expert. «Parmi les acheteurs figurent toutes les catégories, des grands marchands aux petits investisseurs, en passant par les numismates».

Une compagnie minière britannique a déclaré la semaine dernière que les livraisons glo-

bales d'or du secteur privé non communiste tomberont probablement à environ mille tonnes en 1980, contre 1.765 en 1979. Selon certaines informations, les livraisons d'URSS ont également diminué.

Par ailleurs, la hausse de l'or s'accompagne d'une ruée sur le platine. Le cours de ce métal a atteint \$707 l'once, en augmentation de \$80 par rapport à la semaine dernière.

Au marché des changes, l'attention s'est concentrée mercredi au marché des changes de Londres sur la lire italienne qui a été soutenue efficacement par la Banque d'Italie jusqu'à environ une demi-

heure de la clôture.

Ensuite, privée de cet appui, elle a baissé rapidement. Les cambistes estiment que si une dévaluation de cette monnaie devait être décidée, l'annonce pourrait n'en être faite que pendant le prochain week-end, compte tenu de l'importante influence du marché américain, qui fermera cette semaine dès jeudi à l'occasion de la fête de l'indépendance américaine (vendredi).

Le dollar a, de son côté, accentué sa baisse des deux derniers jours. Quant à la livre sterling, elle a, comme les récents mercredi, cédé du terrain à la veille de la réunion

hebdomadaire du conseil d'administration de la Banque d'Angleterre, du fait de l'éventuelle annonce d'une réduction du taux d'escompte. Une telle réduction est encore néanmoins jugée improbable pour cette semaine.

Le dollar a terminé à 1.7580 mark contre 1.7620 la veille, 4.0780 francs français contre 4.0895, 1.6185 franc suisse contre 1.6270, 218,5 yens contre 219,55, mais 846 livres contre 841.

La livre est tombée de \$2.3602 à \$2.3575, de 4.16 à 4.145 mark, de 9.65 à 9.615 francs français et de 3.84 à 3.815 francs suisses.

Northern prévoit des profits moindres

Northern Telecom a déclaré hier que des facteurs opérationnels et un changement dans les méthodes de financement à Northern Telecom Systems Corporation (NTSC), auxquels s'ajoutent les effets de la récession mondiale, vont donner lieu à une baisse sensible du bénéfice d'exploita-

tion de l'entreprise pour le deuxième trimestre de 1980 et pour tout l'exercice en cours par rapport aux niveaux atteints en 1979.

«L'intégration et la restructuration des activités et des gammes de produits des sociétés acquises en 1978, Data 100 et Sycor, pour former NTSC se

sont révélées beaucoup plus coûteuses et plus lentes que nous l'avions prévu. Cette situation persistera au moins jusqu'à la fin de 1980», a dit le président et chef de la direction de Northern Telecom M. Walter F. Light.

La baisse du bénéfice d'exploitation résultera, en

particulier, de l'approbation, par le conseil d'administration de l'entreprise, d'un changement dans les façons de procéder de NTSC, selon lesquelles, chaque trimestre, cette société vendait à des tiers un nombre important de ses contrats de location-exploitation de systèmes d'in-

formation. A l'avenir, NTSC ne vendra à des tiers qu'un nombre restreint de contrats de location, si les conditions commerciales sont favorables. Au cours du deuxième trimestre, NISC n'a vendu aucun contrat de location à des tiers. Le fait que NTSC ait mis un terme à la vente de contrats

de location à des tiers signifie qu'elle va permettre à son fonds locatif de se développer, en vue de réaliser des revenus et des bénéfices accrus dans l'avenir, mais qu'elle sacrifiera les gains à court terme qu'auraient enregistré ses revenus et ses bénéfices.

Toutes ces valeurs ayant été vendues, cette annonce paraît uniquement à titre de mémoire.

NOUVELLE ÉMISSION

\$250,000,000 (É.-U.)

HYDRO-QUÉBEC

Obligations 10¾%, série DY, échéant le 15 juin 2010

Les Obligations seront payables quant au capital, à la prime, s'il y a lieu, et à l'intérêt dans la ville de New York en monnaie légale des États-Unis d'Amérique.

Garanties inconditionnellement quant au capital, à la prime, s'il y a lieu, et à l'intérêt par la

PROVINCE DE QUÉBEC

(Canada)

Merrill Lynch White Weld Capital Markets Group
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated

The First Boston Corporation

Salomon Brothers

Kidder, Peabody & Co.
Incorporated

A. E. Ames & Co.
Incorporated

Morgan Stanley & Co.
Incorporated

Bache Halsey Stuart Shields
Incorporated

Blyth Eastman Paine Webber
Incorporated

Goldman, Sachs & Co.

Lehman Brothers Kuhn Loeb
Incorporated

Bear, Stearns & Co.

Burns Fry and Timmins Inc.

Dillon, Read & Co. Inc.

Dominion Securities Inc.

Donaldson, Lufkin & Jenrette
Securities Corporation

Drexel Burnham Lambert
Incorporated

Greenshields & Co Inc

E. F. Hutton & Company Inc.

Lazard Frères & Co.

McLeod Young Weir Incorporated

Nesbitt Thomson Securities, Inc.

L. F. Rothschild, Unterberg, Towbin

Shearson Loeb Rhoades Inc.

Smith Barney, Harris Upham & Co.
Incorporated

Warburg Paribas Becker
A. G. Becker

Wertheim & Co., Inc.

Dean Witter Reynolds Inc.

Wood Gundy Incorporated

ABD Securities Corporation

Bell, Gouinlock
Incorporated

William Blair & Company

J. C. Bradford & Co.

Alex. Brown & Sons

Butcher & Singer Inc.

Caisse des Dépôts et Consignations

Dain Bosworth
Incorporated

A. G. Edwards & Sons, Inc.

EuroPartners Securities Corporation

Robert Fleming
Incorporated

Kleinwort, Benson
Incorporated

Ladenburg, Thalmann & Co. Inc.

Legg Mason Wood Walker
Incorporated

Lévesque, Beaubien Inc.

McDonald & Company

Midland Doherty Inc.

Moseley, Hallgarten, Estabrook & Weeden Inc.

Oppenheimer & Co., Inc.

Pitfield, Mackay & Co., Inc.

Prescott, Ball & Turben

Richardson Securities, Inc.

The Robinson-Humphrey Company, Inc.

Rotan Mosle Inc.

Stuart Brothers

Thomson McKinnon Securities Inc.

Tucker, Anthony & R. L. Day, Inc.

Wheat, First Securities, Inc.

Brault, Guy, O'Brien, Inc.

McNeil, Mantha, Inc.

Mead & Co.
Limited

Molson, Rousseau et Cie
Limitée

Tassé et Associés, Limitée

Hydro-Québec International



Michel-André Demers



Paul F. Tremblay

Le président-directeur général d'Hydro-Québec International, M. Guy Monty, annonce la nomination de M. Michel-André Demers au poste de vice-président Administration, et de M. Paul F. Tremblay, ing., au poste de vice-président, Gestion des projets.

Michel-André Demers est licencié en droit. Il a pratiqué la profession de notaire avant d'oeuvrer dans la grande entreprise privée. Il a été secrétaire d'Hydro-Québec de 1975 jusqu'à sa récente nomination. Il a agi aussi à titre de secrétaire d'Hydro-Québec International depuis la fondation de la compagnie. M. Demers est entré en fonction le 2 juillet 1980.

Paul F. Tremblay a débuté sa carrière dans un bureau d'ingénieurs-conseils. Il s'est joint à Hydro-Québec en 1967; il a été d'abord ingénieur de liaison pour l'aménagement de Manic 3. En 1972, il est devenu directeur adjoint, Construction à la Société d'énergie de la Baie James où il fut promu au poste de directeur à l'automne 1977. M. Tremblay est entré en fonction le 16 juin 1980.

Fondée en 1978 par Hydro-Québec, dont elle est une filiale à part entière, Hydro-Québec International met à la disposition des entreprises productrices et distributrices d'électricité à l'étranger les ressources humaines et le savoir-faire acquis par Hydro-Québec dans la réalisation des grands travaux qui ont marqué l'édification d'un des plus importants réseaux électriques en Amérique.



M. Harry Daniels, chef du Conseil des autochtones du Canada, était parmi la trentaine de chefs métis qui ont organisé hier un «sit-in» sur la colline parlementaire pour protester contre le refus du gouvernement fédéral de discuter des revendications territoriales et du financement d'un programme de développement économique. La manifestation a commencé, peu après une rencontre avec huit membres du cabinet.

(Photolaser CP)

L'enseignement hebdomadaire du pape à la télévision québécoise?

Les Québécois pourraient être les premiers au monde à recevoir chaque semaine l'enseignement du pape par la télévision.

Un Québécois de 31 ans, M. Yvan Lavoie, a en effet entrepris des pourparlers avec les autorités du Vatican en vue de faire télédiffuser au Québec une partie de l'audience générale accordée par le pape tous les mercredis, et au cours de laquelle le souverain pontife livre son enseignement sur un aspect particulier de la théologie.

M. Lavoie, qui poursuit ses

études à Québec en vue de devenir prêtre, produit depuis deux ans, avec une équipe de collaborateurs bénévoles et la participation de Mgr Ernest Lemieux, une émission religieuse intitulée «Bonne Nouvelle». Celle-ci passe tous les dimanches soirs de 18 h à 19 h à Câble 9, une station de télévision communautaire de Québec au réseau Cablevision National.

Le projet de M. Lavoie consiste à faire filmer au moins les quelques minutes où le pape résume en français son message hebdomadaire en ita-

lien. Le film serait aussitôt expédié à Québec, où il serait intégré à l'émission «Bonne Nouvelle» du dimanche suivant.

Les premiers contacts avec Radio-Vatican, qui s'est peu occupée de télévision jusqu'ici, semblent avoir été encourageants. Cependant, il reste encore des étapes à franchir dans les délais de l'administration vaticane.

«Je suis confiant qu'on va réussir, nous a affirmé M. Lavoie. Il s'agit d'y aller avec beaucoup de patience et beaucoup d'amour.»

UdeM: le Comité anti-hausse dénonce l'arrestation d'un de ses membres

par Louise Gagnon

Le Comité anti-hausse des résidences de l'Université de Montréal continue sa lutte contre l'augmentation du prix des chambres et dénonce l'arrestation d'un des membres du Comité.

Lors d'une conférence de presse, deux représentants du Comité, Gilles Lefranc et Étienne Paquette, ont expliqué la situation.

Le conflit a commencé au début de mars lorsque le gérant des résidences a annoncé une hausse de 8,5% des loyers pour 1980-81. Réunis en assemblée générale le 11 mars, les étudiants se sont opposés à cette hausse et ont formé un Comité anti-hausse qui a décidé d'occuper les locaux administratifs et de percevoir les chèques de paiement des loyers.

L'occupation a duré du 11 mars au 7 avril, date à laquelle les policiers ont expulsé les étudiants. Les chèques reçus par le Comité étaient alors en possession de Guy Héroux qui a été arrêté et emprisonné le 14 juin mais relâché par la suite.

Le Comité dit avoir pris connaissance d'une lettre des administrateurs établissant que la hausse de 8,5% n'était que stratégique et que l'objectif réel visé serait une augmentation de 6,1%. Comme les augmentations depuis trois ans dépassent 40%, le Comité demande le gel du prix des chambres pour les années à venir. S'il y a des déficits, le Comité veut qu'ils soient comblés par le fonds consolidé de l'Université de Montréal ou que le ministère de l'Éducation accepte d'abolir la norme d'autofinancement des Services auxiliaires.

Selon M. Plamondon, directeur des Communications de l'Université de Montréal, les étudiants auraient dû suivre les règlements même s'ils refusaient l'augmentation et, dans ce cas, attendre les décisions de la Régie des Loyers.

Selon lui, il y a un problème de communication avec les étudiants parce qu'il y a deux regroupements de résidents, l'Association des étudiants résidents de l'Université (AERCUM) et le Comité anti-hausse, nouvellement élu lors d'une réunion de cette association.

Deux étudiants étaient allés à la Régie des Loyers en mai mais ils n'avaient pas obtenu une extension du délai pour

faire entendre leur cause. Ils veulent retourner pour une autre audition à l'automne. Quant à Guy Héroux, son enquête préliminaire est fixée au 26 août et il sera vraisemblablement accusé de vol et de recel.

Le Comité étudiant entend suivre de près son cas car son arrestation lui apparaît comme un exemple de l'autoritarisme à l'Université de Montréal.

La grève servirait de couverture au déficit de l'OCQ

Le secrétaire général du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, M. Maurice Pouliot, a réclamé hier de l'Office de la construction du Québec (OCQ) le maintien de tous les services que cet organisme fournit normalement aux ouvriers de la construction.

Signalant que la grève qui touche l'organisme traîne en longueur et que l'inaction du gouvernement est «inacceptable», M. Pouliot a rappelé que les syndicats et les entrepreneurs continuent de payer plusieurs milliers de dollars pour une administration «qui laisse à désirer» sans recevoir aucun service en retour.

L'OCQ a par contre réussi à payer aux salariés de la construction leur salaire de vacances en dépit de la grève, grâce au travail des cadres supérieurs. Les vacances de la construction débutent au mi-

lieu de juillet et durent une quinzaine de jours.

À ce sujet, M. Pouliot s'est demandé qui pourra effectuer désormais les corrections qui s'imposeraient aux chèques.

Selon M. Pouliot, le conflit en cours constitue une «couverture» destinée à camoufler le déficit anticipé par l'OCQ. Le secrétaire général du CPQMC a affirmé que lors de la réunion du Comité mixte, sur lequel siègent syndicats et employeurs, la direction de l'OCQ a annoncé le 17 juin son intention de prendre une somme de plus de \$1 million pour éponger le déficit de la caisse des avantages sociaux de l'industrie.

M. Pouliot a d'autre part ajouté que l'OCQ serait tenu responsable si des salariés de la construction sont accidentés à cause du manque de surveillance des chantiers, durant la grève des employés.

Une planète Pierre de Coubertin

MOSCOU (AFP) — A la veille des Jeux olympiques de Moscou, les Soviétiques ont baptisé «Pierre de Coubertin», du nom du fondateur des jeux modernes, une planète découverte récemment par un astronome soviétique.

L'agence Tass, qui donne

cette information, précise qu'il s'agit d'une planète découverte par le savant Nikolai Tchernykh et que le nom du «père» des J.O. modernes lui a été donné par l'Institut d'astronomie théorique près de l'Académie des sciences de l'URSS.



M. Litre, qui êtes-vous?

par Louis-Paul Béguin

Dans ma chronique du 12 décembre 1978, je vous ai fait part de la sinistre farce (à mon avis) concernant le dénommé Jean-Baptiste Litre, qui aurait, d'après l'Université de Waterloo (Ontario), donné son nom à la mesure de capacité appelée *litre* en français et *liter* en anglais.

Les abréviations des unités SI (système international ou système métrique) se réduisent à un symbole: m pour mètre, kg (kilo), etc. L'unité tolérée — car pour le SI, seul le décimètre cube est l'unité (de capacité) de base — c'est-à-dire le litre, devrait être rendue sous sa forme abrégée, par la lettre majuscule «L», si M. Litre a vraiment existé. Or, cela n'est pas prouvé. Seuls certains chroniqueurs anglophones l'affirment. Voyons le *Guide d'usage du système métrique* publié par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, en 1975: les unités hors SI dont l'emploi est admis avec le SI sont les suivantes: minute (min), heure (h), jour (d), et litre (l). Non, ces unités «admissibles» (mais non «de base») ne prennent pas de majuscules, ni lorsqu'on les écrit au long, ni quand elles sont abrégées. Qu'on se le dise. Les normes établies sont parfois des contraintes, mais il faut les respecter. L'abréviation de litre pouvant être confondue avec le chiffre 1, il est courant de tracer à sa place la même lettre, mais sous sa forme manuscrite, avec une boucle selon l'écriture cursive (l). Le Guide recommande d'écrire en entier le mot litre, ce qui est, d'après moi, plus sûr. Les deux façons sont cependant autorisées.

Dans le *New York Times* du 17 juin, un article reprend le conte mystérieux de l'existence d'un certain Claude Emile Jean-Baptiste Litre «whose family sold wine in the first litre (liter) bottles to bear the name.» Romantique, mais est-ce vrai?

Répetons-nous. Le mot *litre* vient du grec *litra*, poids de douze onces, de l'ancien français *litron* (0,813 litre); d'où le mot litre repris par les inventeurs du système métrique en France, juste avant la Révolution. Le *New York Times* ajoute que ce M. Litre dont le père vendait du vin dans des bouteilles appelées des litres (sic), était le contemporain de l'homme de science suédois, André Celsius. Les hommes de science dont le nom sert à désigner une unité SI (ce qui lui veut l'honneur d'une lettre majuscule comme abréviation de l'unité qui porte leur nom), sont signalés dans le Guide. Ce sont: Ampère, Becquerel, Coulomb, Celsius, Faraday, Gray, Henry, Hertz, Joule, Kelvin, Newton, Ohm, Pascal, Siemens, Tesla, Volt, Watt et Weber.

Autrement dit, point de Litre. Remarquons que l'article du *New York Times* ne fait aucunement mention du premier système métrique français, qui est pourtant la base et l'inspiration du présent Système International. Qui êtes-vous, M. Litre?

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 12

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
Prenant acte que la compagnie AMERICAN AUTO SALVAGE LIMITED demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.
ME FRANÇOIS GOTTLIEB
1460 rue Crescent
Montréal, Québec
H3G 2B6

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 30 mai 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Colorplast Limited ont été cédées, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 17 juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3082836. Le 19 juin 1980.
INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 4e jour de juin 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Magenta Courier Services Ltd./Les Services de Courrier Magenta Ltee ont été cédées, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 17e jour de juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3082840. Le 19 juin 1980.
INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

PRENEZ AVIS QUE: M. Daniel Boileau résident et domicilié à Franklin Centre, comté de Huntingdon demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Y.R. Bourdieu Transport Eng. résident et domicilié à St-Christophe, comté de Châteauguay le permis M-508369 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.
1000, De Sérigny, suite 530, Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 2 juillet 1980
2ème publication: 3 juillet 1980
3ème publication: 4 juillet 1980

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 12-086-609-793

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

DONALD BACCHI

Requérant, Intimée.

PATRICIA SINGER

AVIS

Prenant avis que jugement conditionnel de divorce a été rendu le 19 mars 1980 et que copie est déposée au greffe des divorces du Palais de Justice de Montréal.

MONTRÉAL, ce 17 juin 1980.

HARGREAVES BELANGER & ASSOCIÉS.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-099932-805

DAME LISE TAILLEUR

Requérante, Intimé.

YVAN MARINIER

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête en divorce ayant été laissée au greffe des divorces.

Prenant de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce.

Montréal, ce 19 juin 1980.

ARMAND BEAULIEU P.A.

Registraire des divorces

Division de Montréal

SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN,

CHARBONNEAU & BOURDEAU, avocats,

2383, rue Grand-Trunk, Montréal, Qué. H3K 1M8

Tél. 933-8432

Procureurs de la requérante

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code Civil de la Province de Québec à Bert Mason qu'un acte de transport de créance concernant une vente de dette et de droit d'action a été consenti par Michelle Roy à André Lemay, le 1er mai 1980 par acte reçu de Me Jean-Marc Théoret, notaire.
Montréal, le 2 juillet 1980.
LEMAY & JODDIN

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 3e jour de juin 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Phoenix Blending Ltd. ont été cédées, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 17 juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal, sous le numéro 3082836. Le 19 juin 1980.
Banque de Montréal.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 3e jour de juin 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Phoenix Blending Ltd. ont été cédées, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 17 juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal, sous le numéro 3082837. Le 19 juin 1980.
La Banque de Montréal.

PRENEZ AVIS QUE: Rosaire Lamontagne & Fils Inc. 541, 2e avenue DuBois, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour transférer à Monsieur Clément Dumais, 65 d'Argenson, Mississin, Québec, le permis de camionnage en vrac C-502945D008 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 02 Zone 02. Les requérants demandent l'application de l'article 2-58.1 pour la date de la mise en vigueur de la décision. Tout intéressé peut s'opposer dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère publication: 2 juillet 1980
2e publication: 3 juillet 1980
3e publication: 4 juillet 1980

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-002503-804

DAVID DIXON

Partie demanderesse

PATRICIA WILLIAMS

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, PATRICIA WILLIAMS, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie de la requête a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

Prenant de plus avis qu'à défaut, par vous, de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur ladite requête qu'elle sollicite contre vous.

FAIT À SAINT-LAURENT, ce 23 juin 1980.

DESCÔTEAUX, JARRY & HEBERT

a/s Me Simon Descôteaux

790 boul. Laurentien, #202

Ville Saint-Laurent, P.Q.

HAM 2M6

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 12-09649-801

STELLA GRENN, Requérante

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Léonard Lafrance, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Prenant de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 19 juin 1980.

(SIGNÉ) RONALD CHASSE

Protonotaire adjoint

J. ELI GÉRAVIS, c.r.

507 Place d'Armes, #1900,

Montréal, Qué.

H2Y 2X5

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 30 mai 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Phoenix Blending Ltd. ont été cédées, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 17 juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3082833. Le 19 juin 1980.
INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 3 juin 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Colorplast Limited ont été cédées, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 17 juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal, sous le numéro 3082835. Le 19 juin 1980.
La Banque de Montréal.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 27e jour de juin 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Magenta Courier Services Ltd./Les Services de Courrier Magenta Ltee ont été cédées, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 17e jour de juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3082839. Le 19 juin 1980.
LA BANQUE DE MONTRÉAL

PRENEZ AVIS QUE: le requérant-vendeur, Transport Roland Rochon Eng. (Simone Rochon) opérant sous le nom de, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de céder son permis M-304685 à la compagnie Transport Rochon & Roy Ltee, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2-59.1 du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Guy Parenteau, Procureur.

1ère publication: Mercredi, le 2 juillet 1980

2e publication: Jeudi, le 3 juillet 1980

3e publication: Vendredi, le 4 juillet 1980

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-096705-805

MARILYN DAWN FURLOTT

Requérante

JOSEPH PAUL DOUCET

Intimé

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE à Joseph Paul Doucet, intimé de l'acte de comparution dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication de cet avis, au greffe de la Cour Supérieure des divorces une copie de la requête en divorce a été laissée à votre intention au bureau du greffier de la Cour Supérieure division divorce au palais de justice au no 10 est rue St-Antoine, Montréal.

À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.

Montréal le 3 juillet 1980

Ronald Chasse protonotaire Cour Sup.

Harry Pinker, avocat

2 Complex Desjardins

suite 2320 Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-096908-805

CAROLE PIERRE-LOUIS, journaliste résident et demeurant au 5275, #5 de la 16e ave à Rosemont, ville et district de Montréal.

Requérante

JEAN ROBERT GUERRIER, d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenant de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance lui accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 26 juin 1980

Me Jean Bergeron, avocat.

6195 ave Notre-Dame de Grâce

Montréal, Québec, H4B 1K9

KIRNITA REALTIES LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné que KIRNITA REALTIES LTD. fera une demande pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.

MONTRÉAL, ce 20 juin 1980

Lewis Bathaw

Procureur pour la compagnie

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 30 mai 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Phoenix International Chemicals and Plastics Ltd. ont été cédées, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 17 juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3082834. Le 19 juin 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 30 mai 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Les Distributions Idéales Inc. ont été cédées, assignées et transférées à Les Distributions Idéales Inc., a été enregistré le 6 juin 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal, sous le numéro 465036. Le 19 juin 1980.

La Banque Canadienne

Impériale de Commerce

AVIS

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que JEAN CLAUDE BENOIT OUELLETTE, domicilié et résidant au 25A Cousineau, à Point-Viau, Ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de JEAN CLAUDE BENOIT TRUDEL et que ce décret s'appliquera également à son épouse, Dame Ginette Martineau, et à ses enfants, Annie et

LAVAL, ce 17ème jour de juin 1980.

Saint-Aubin, Londe, Charbonneau & Plante

Procureurs du requérant

PRENEZ AVIS QUE: M. Lucien Gagnon résident et domicilié à St-Hubert, 1e Achigan, comté de L'Assomption demande à la Commission des Transports du Québec

ARTE ET SPECTACLES

TÉLÉVISION

CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Les Chibouas
11.00 Fable le magicien
11.45 Magazine-Express

12.00 Le Planning Familial avec Christiane Mairé. L'acquisition d'une résidence avec Pierre Bélanger, économiste.

13.00 Sur des roulettes
13.15 Jeu-questionnaire
13.30 Rejets d'un pays
 "Le transport du bois sur les lacs des Quinze et Simard, au Témiscamingue".

13.45 "Le téléjournal"
14.00 Documentaires
 "Sur les traces de Santos Dumont". La vie et les exploits de Santos Dumont, l'un des grands pionniers de l'aéronautique. Il inventa notamment l'ailé et battit de nombreux records mondiaux.

14.30 Cinéma:
 "Bang Bang" (Franco-Italienne 1966). Policier réalisé par Jean YVES, avec Sheila, Brett Halsey et Jean-Yves.

16.00 Orzowski ou l'enfant de la forêt.
16.30 Les gens de Maggior.
17.00 "Le feu de la passion".

18.00 "Le feu de la passion".
18.15 "Le feu de la passion".
18.30 "Le feu de la passion".
18.45 "Le feu de la passion".

19.00 "Le feu de la passion".
19.15 "Le feu de la passion".
19.30 "Le feu de la passion".
19.45 "Le feu de la passion".

20.00 "Le feu de la passion".
20.15 "Le feu de la passion".
20.30 "Le feu de la passion".
20.45 "Le feu de la passion".

21.00 "Le feu de la passion".
21.15 "Le feu de la passion".
21.30 "Le feu de la passion".
21.45 "Le feu de la passion".

22.00 "Le feu de la passion".
22.15 "Le feu de la passion".
22.30 "Le feu de la passion".
22.45 "Le feu de la passion".

23.00 "Le feu de la passion".
23.15 "Le feu de la passion".
23.30 "Le feu de la passion".
23.45 "Le feu de la passion".

24.00 "Le feu de la passion".
24.15 "Le feu de la passion".
24.30 "Le feu de la passion".
24.45 "Le feu de la passion".

25.00 "Le feu de la passion".
25.15 "Le feu de la passion".
25.30 "Le feu de la passion".
25.45 "Le feu de la passion".

26.00 "Le feu de la passion".
26.15 "Le feu de la passion".
26.30 "Le feu de la passion".
26.45 "Le feu de la passion".

27.00 "Le feu de la passion".
27.15 "Le feu de la passion".
27.30 "Le feu de la passion".
27.45 "Le feu de la passion".

28.00 "Le feu de la passion".
28.15 "Le feu de la passion".
28.30 "Le feu de la passion".
28.45 "Le feu de la passion".

29.00 "Le feu de la passion".
29.15 "Le feu de la passion".
29.30 "Le feu de la passion".
29.45 "Le feu de la passion".

30.00 "Le feu de la passion".
30.15 "Le feu de la passion".
30.30 "Le feu de la passion".
30.45 "Le feu de la passion".

31.00 "Le feu de la passion".
31.15 "Le feu de la passion".
31.30 "Le feu de la passion".
31.45 "Le feu de la passion".

32.00 "Le feu de la passion".
32.15 "Le feu de la passion".
32.30 "Le feu de la passion".
32.45 "Le feu de la passion".

33.00 "Le feu de la passion".
33.15 "Le feu de la passion".
33.30 "Le feu de la passion".
33.45 "Le feu de la passion".

34.00 "Le feu de la passion".
34.15 "Le feu de la passion".
34.30 "Le feu de la passion".
34.45 "Le feu de la passion".

35.00 "Le feu de la passion".
35.15 "Le feu de la passion".
35.30 "Le feu de la passion".
35.45 "Le feu de la passion".

36.00 "Le feu de la passion".
36.15 "Le feu de la passion".
36.30 "Le feu de la passion".
36.45 "Le feu de la passion".

37.00 "Le feu de la passion".
37.15 "Le feu de la passion".
37.30 "Le feu de la passion".
37.45 "Le feu de la passion".

38.00 "Le feu de la passion".
38.15 "Le feu de la passion".
38.30 "Le feu de la passion".
38.45 "Le feu de la passion".

39.00 "Le feu de la passion".
39.15 "Le feu de la passion".
39.30 "Le feu de la passion".
39.45 "Le feu de la passion".

40.00 "Le feu de la passion".
40.15 "Le feu de la passion".
40.30 "Le feu de la passion".
40.45 "Le feu de la passion".

41.00 "Le feu de la passion".
41.15 "Le feu de la passion".
41.30 "Le feu de la passion".
41.45 "Le feu de la passion".

42.00 "Le feu de la passion".
42.15 "Le feu de la passion".
42.30 "Le feu de la passion".
42.45 "Le feu de la passion".

43.00 "Le feu de la passion".
43.15 "Le feu de la passion".
43.30 "Le feu de la passion".
43.45 "Le feu de la passion".

44.00 "Le feu de la passion".
44.15 "Le feu de la passion".
44.30 "Le feu de la passion".
44.45 "Le feu de la passion".

45.00 "Le feu de la passion".
45.15 "Le feu de la passion".
45.30 "Le feu de la passion".
45.45 "Le feu de la passion".

46.00 "Le feu de la passion".
46.15 "Le feu de la passion".
46.30 "Le feu de la passion".
46.45 "Le feu de la passion".

47.00 "Le feu de la passion".
47.15 "Le feu de la passion".
47.30 "Le feu de la passion".
47.45 "Le feu de la passion".

48.00 "Le feu de la passion".
48.15 "Le feu de la passion".
48.30 "Le feu de la passion".
48.45 "Le feu de la passion".

49.00 "Le feu de la passion".
49.15 "Le feu de la passion".
49.30 "Le feu de la passion".
49.45 "Le feu de la passion".

50.00 "Le feu de la passion".
50.15 "Le feu de la passion".
50.30 "Le feu de la passion".
50.45 "Le feu de la passion".

51.00 "Le feu de la passion".
51.15 "Le feu de la passion".
51.30 "Le feu de la passion".
51.45 "Le feu de la passion".

52.00 "Le feu de la passion".
52.15 "Le feu de la passion".
52.30 "Le feu de la passion".
52.45 "Le feu de la passion".

53.00 "Le feu de la passion".
53.15 "Le feu de la passion".
53.30 "Le feu de la passion".
53.45 "Le feu de la passion".

54.00 "Le feu de la passion".
54.15 "Le feu de la passion".
54.30 "Le feu de la passion".
54.45 "Le feu de la passion".

55.00 "Le feu de la passion".
55.15 "Le feu de la passion".
55.30 "Le feu de la passion".
55.45 "Le feu de la passion".

56.00 "Le feu de la passion".
56.15 "Le feu de la passion".
56.30 "Le feu de la passion".
56.45 "Le feu de la passion".

57.00 "Le feu de la passion".
57.15 "Le feu de la passion".
57.30 "Le feu de la passion".
57.45 "Le feu de la passion".

58.00 "Le feu de la passion".
58.15 "Le feu de la passion".
58.30 "Le feu de la passion".
58.45 "Le feu de la passion".

12.00 Entre deux nuages.
12.15 Le Dix vous informe.
12.30 Bûches.
13.00 Votre amie Suzanne.

14.00 "Vivre ensemble". Entrevue avec Mme Suzanne Plourde.
14.15 "Vivre ensemble".

15.00 "Vivre ensemble".
15.15 "Vivre ensemble".
15.30 "Vivre ensemble".

16.00 "Vivre ensemble".
16.15 "Vivre ensemble".
16.30 "Vivre ensemble".

17.00 "Vivre ensemble".
17.15 "Vivre ensemble".
17.30 "Vivre ensemble".

18.00 "Vivre ensemble".
18.15 "Vivre ensemble".
18.30 "Vivre ensemble".

19.00 "Vivre ensemble".
19.15 "Vivre ensemble".
19.30 "Vivre ensemble".

20.00 "Vivre ensemble".
20.15 "Vivre ensemble".
20.30 "Vivre ensemble".

21.00 "Vivre ensemble".
21.15 "Vivre ensemble".
21.30 "Vivre ensemble".

22.00 "Vivre ensemble".
22.15 "Vivre ensemble".
22.30 "Vivre ensemble".

23.00 "Vivre ensemble".
23.15 "Vivre ensemble".
23.30 "Vivre ensemble".

24.00 "Vivre ensemble".
24.15 "Vivre ensemble".
24.30 "Vivre ensemble".

25.00 "Vivre ensemble".
25.15 "Vivre ensemble".
25.30 "Vivre ensemble".

26.00 "Vivre ensemble".
26.15 "Vivre ensemble".
26.30 "Vivre ensemble".

27.00 "Vivre ensemble".
27.15 "Vivre ensemble".
27.30 "Vivre ensemble".

28.00 "Vivre ensemble".
28.15 "Vivre ensemble".
28.30 "Vivre ensemble".

29.00 "Vivre ensemble".
29.15 "Vivre ensemble".
29.30 "Vivre ensemble".

30.00 "Vivre ensemble".
30.15 "Vivre ensemble".
30.30 "Vivre ensemble".

31.00 "Vivre ensemble".
31.15 "Vivre ensemble".
31.30 "Vivre ensemble".

32.00 "Vivre ensemble".
32.15 "Vivre ensemble".
32.30 "Vivre ensemble".

33.00 "Vivre ensemble".
33.15 "Vivre ensemble".
33.30 "Vivre ensemble".

34.00 "Vivre ensemble".
34.15 "Vivre ensemble".
34.30 "Vivre ensemble".

35.00 "Vivre ensemble".
35.15 "Vivre ensemble".
35.30 "Vivre ensemble".

36.00 "Vivre ensemble".
36.15 "Vivre ensemble".
36.30 "Vivre ensemble".

37.00 "Vivre ensemble".
37.15 "Vivre ensemble".
37.30 "Vivre ensemble".

38.00 "Vivre ensemble".
38.15 "Vivre ensemble".
38.30 "Vivre ensemble".

39.00 "Vivre ensemble".
39.15 "Vivre ensemble".
39.30 "Vivre ensemble".

40.00 "Vivre ensemble".
40.15 "Vivre ensemble".
40.30 "Vivre ensemble".

41.00 "Vivre ensemble".
41.15 "Vivre ensemble".
41.30 "Vivre ensemble".

42.00 "Vivre ensemble".
42.15 "Vivre ensemble".
42.30 "Vivre ensemble".

43.00 "Vivre ensemble".
43.15 "Vivre ensemble".
43.30 "Vivre ensemble".

44.00 "Vivre ensemble".
44.15 "Vivre ensemble".
44.30 "Vivre ensemble".

45.00 "Vivre ensemble".
45.15 "Vivre ensemble".
45.30 "Vivre ensemble".

46.00 "Vivre ensemble".
46.15 "Vivre ensemble".
46.30 "Vivre ensemble".

47.00 "Vivre ensemble".
47.15 "Vivre ensemble".
47.30 "Vivre ensemble".

48.00 "Vivre ensemble".
48.15 "Vivre ensemble".
48.30 "Vivre ensemble".

49.00 "Vivre ensemble".
49.15 "Vivre ensemble".
49.30 "Vivre ensemble".

50.00 "Vivre ensemble".
50.15 "Vivre ensemble".
50.30 "Vivre ensemble".

51.00 "Vivre ensemble".
51.15 "Vivre ensemble".
51.30 "Vivre ensemble".

52.00 "Vivre ensemble".
52.15 "Vivre ensemble".
52.30 "Vivre ensemble".

53.00 "Vivre ensemble".
53.15 "Vivre ensemble".
53.30 "Vivre ensemble".

54.00 "Vivre ensemble".
54.15 "Vivre ensemble".
54.30 "Vivre ensemble".

55.00 "Vivre ensemble".
55.15 "Vivre ensemble".
55.30 "Vivre ensemble".

56.00 "Vivre ensemble".
56.15 "Vivre ensemble".
56.30 "Vivre ensemble".

57.00 "Vivre ensemble".
57.15 "Vivre ensemble".
57.30 "Vivre ensemble".

58.00 "Vivre ensemble".
58.15 "Vivre ensemble".
58.30 "Vivre ensemble".

59.00 "Vivre ensemble".
59.15 "Vivre ensemble".
59.30 "Vivre ensemble".

60.00 "Vivre ensemble".
60.15 "Vivre ensemble".
60.30 "Vivre ensemble".

61.00 "Vivre ensemble".
61.15 "Vivre ensemble".
61.30 "Vivre ensemble".

12.00 Entre deux nuages.
12.15 Le Dix vous informe.
12.30 Bûches.
13.00 Votre amie Suzanne.

14.00 "Vivre ensemble". Entrevue avec Mme Suzanne Plourde.
14.15 "Vivre ensemble".

15.00 "Vivre ensemble".
15.15 "Vivre ensemble".
15.30 "Vivre ensemble".

16.00 "Vivre ensemble".
16.15 "Vivre ensemble".
16.30 "Vivre ensemble".

17.00 "Vivre ensemble".
17.15 "Vivre ensemble".
17.30 "Vivre ensemble".

18.00 "Vivre ensemble".
18.15 "Vivre ensemble".
18.30 "Vivre ensemble".

19.00 "Vivre ensemble".
19.15 "Vivre ensemble".
19.30 "Vivre ensemble".

20.00 "Vivre ensemble".
20.15 "Vivre ensemble".
20.30 "Vivre ensemble".

21.00 "Vivre ensemble".
21.15 "Vivre ensemble".
21.30 "Vivre ensemble".

22.00 "Vivre ensemble".
22.15 "Vivre ensemble".
22.30 "Vivre ensemble".

23.00 "Vivre ensemble".
23.15 "Vivre ensemble".
23.30 "Vivre ensemble".

24.00 "Vivre ensemble".
24.15 "Vivre ensemble".
24.30 "Vivre ensemble".

25.00 "Vivre ensemble".
25.15 "Vivre ensemble".
25.30 "Vivre ensemble".

26.00 "Vivre ensemble".
26.15 "Vivre ensemble".
26.30 "Vivre ensemble".

27.00 "Vivre ensemble".
27.15 "Vivre ensemble".
27.30 "Vivre ensemble".

28.00 "Vivre ensemble".
28.15 "Vivre ensemble".
28.30 "Vivre ensemble".

29.00 "Vivre ensemble".
29.15 "Vivre ensemble".
29.30 "Vivre ensemble".

30.00 "Vivre ensemble".
30.15 "Vivre ensemble".
30.30 "Vivre ensemble".

31.00 "Vivre ensemble".
31.15 "Vivre ensemble".
31.30 "Vivre ensemble".

32.00 "Vivre ensemble".
32.15 "Vivre ensemble".
32.30 "Vivre ensemble".

33.00 "Vivre ensemble".
33.15 "Vivre ensemble".
33.30 "Vivre ensemble".

34.00 "Vivre ensemble".
34.15 "Vivre ensemble".
34.30 "Vivre ensemble".

35.00 "Vivre ensemble".
35.15 "Vivre ensemble".
35.30 "Vivre ensemble".

36.00 "Vivre ensemble".
36.15 "Vivre ensemble".
36.30 "Vivre ensemble".

37.00 "Vivre ensemble".
37.15 "Vivre ensemble".
37.30 "Vivre ensemble".

38.00 "Vivre ensemble".
38.15 "Vivre ensemble".
38.30 "Vivre ensemble".

39.00 "Vivre ensemble".
39.15 "Vivre ensemble".
39.30 "Vivre ensemble".

40.00</

DÉCÈS

JACQUAZ, Christiane. — A Montréal, le 2 juillet 1980 à l'âge de 39 ans, est décédée, Mme André Jacquaz née Christiane Carpentier. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Alain et Nadine, sa mère Mme Juliette Carpentier, ses beaux-parents M. et Mme Victor Jacquaz, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu vendredi, le 4 juillet. Le convoi funéraire partira du salon J. R. Deslauriers et Urgel Bourgie No 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Saint-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 10-00 heures. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMIEUX, Irène. — A Bois des Filon, le 2 juillet 1980 à l'âge de 73 ans, est décédée, M. Irène Lemieux, épouse de feu Marie Chevarie. Les funérailles auront lieu vendredi, le 4 juillet. Le convoi funéraire partira du J.M.D. Cyr, No 382 rue Adolphe Chaplot, pour se rendre à l'église Saint-Maurice où le service sera célébré à 2-00 heures. Et de là, au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La cause de la «guérissante» de Rosemont dénuée de tout mérite

par Bernard Morrier

Jugeant la cause de futile et dénuée de tout mérite, le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a rejeté hier l'appel sur une amende de \$4.000 qui avait été imposée récemment à la «guérissante» Monique Périès, reconnue coupable de deux accusations de pratique illégale de la médecine, dans le sous-sol de l'église Saint-Esprit, à Rosemont, en juillet 1979.

Non seulement le juge maintient-il l'amende de \$4.000, mais il ordonne en plus à l'accusée de payer une somme de \$250 à titre de frais à la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

Hier, cet organisme a fait entendre en preuve l'un de ses enquêteurs qui a raconté sa rencontre avec la guérissante. Celui-ci s'était plaint de saignements du nez et de maux de tête et Monique Périès, ayant statué qu'il souffrait de «ménopause masculine», lui avait imposé les

maines sur les tempes et les sinus en guise de traitement.

Me Frank Shoofey, qui représentait la guérissante, a soumis qu'il n'avait pas de défense à présenter, faisant cependant valoir que la CPMQ n'avait jamais fait la preuve que sa cliente n'était pas médecin et que les traitements:

Pour sauver les lacs de la dégradation

Les villégiaturateurs de neuf régions du Québec auront l'occasion, au cours des prochaines semaines, de se mieux familiariser avec le lac où ils passeront une partie de leurs vacances — l'été complet dans certains cas — grâce à une initiative de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs.

La FAPEL, qui regroupe plus de 550 associations de lacs pour un total d'environ 100.000 villégiaturateurs, veut en effet aider ces derniers à sauver leur lac de la dégradation et des méfaits de la pollution, tout en protégeant l'environnement naturel nécessaire à sa vie harmonieuse.

Deux représentants de l'organisme ont en effet entrepris une série de visites qui les mèneront, jusqu'au 18 août, de Disraeli et Thetford Mines (19-30 juin) à Mont-Laurier (3-14 juillet), Saint-Adolphe de Howard (17-21 juillet), Québec et lac Saint-Charles (24-28 juillet), Notre-Dame-de-Montauban (31 juillet-4 août) et Saint-Jovite (7-17 août).

Tout en préconisant un changement d'attitude face à l'environnement, la FAPEL veut aider les regroupements de villégiaturateurs qui désirent s'impliquer dans l'amélioration de leur lac. Ainsi, ses deux porte-parole, sous le thème «avec la nature», tiendront des séances d'information là où il n'y a pas d'association, y présenteront un diaporama intitulé «Moi, mon lac» et fourniront au besoin des conseils pratiques.

Il n'en fallait pas plus au juge Boilard pour en arriver au verdict que l'on sait.

Les camionneurs, qui pro-

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

Enquête préliminaire le 23 septembre pour 38 camionneurs

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Accusés de méfaits publics après avoir paralysé la circulation sur plusieurs routes au cours du long congé de la fête du Canada, 38 camionneurs artisans comparaitront le 23 septembre à leur enquête préliminaire.

Les camionneurs, qui pro-

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

Quelques-uns des manifestants étaient également accusés d'avoir pratiqué l'intimidation et d'avoir troublé la paix.

Les camionneurs ont utilisé leurs énormes véhicules à dix roues pour bloquer deux routes de la Mauricie lundi et mardi.

La Sûreté du Québec n'a cependant rapporté aucun acte de violence au cours de ces deux jours.

Les camionneurs artisans ont consenti à dégarer la voie publique après que le ministre québécois des Transports, M. Yves Duhaime eut rencontré, tard mardi, les représentants de leur association.

Mercredi, il a été impossible de rejoindre le ministre pour obtenir ses commentaires.

Les camionneurs veulent apparemment que leur association soit reconnue par les deux gouvernements dans le but d'obtenir plus de contrat pour le transport du vrac.

testent contre le régime d'ad-

judication des contrats de transports en vrac, ont comparu hier en Cour provinciale à Trois-Rivières et ont pu reprendre leur liberté après s'être engagés à ne participer à aucune manifestation et à être présent devant le tribunal pour l'instruction préliminaire.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10-192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

CAUSE DÉPART. Vendons meubles décapés, commodes et tables. 842-0617. 9-7-80

MOBILIER CHAMBRE à coucher, style: époque médiévale, \$3,500. 430-2198. 5-7-80

LIQUIDATION d'appartement — Westmount. Mobilier chambre à coucher Provincial Français, lit "King Size", table de travail style Jacobin chêne. Pupitre dessus en cuir, mobilier salle à manger style 1930, causeuse, lampes, table à café dessus marbre, porcelaines, etc. 220 rue Olivier, app. 402, une rue ouest de Greene Avenue, de 10h à 6h P.M. 5-7-80

ANIMAUX À VENDRE

BELLE JUMENT "Thoroubred" de 5 ans, 15.3 mai, bon potentiel, selle anglaise. 1-619-229-3559. 7-7-80

ANTIQUITÉS À VENDRE

ANTIQUITÉS de toutes sortes, armoires en pin, coffres, belles pièces. 583-6236. Peut rejoindre 7 jrs par semaine. 7-7-80

TABLE QUÉBÉCOISE à abattants et ensemble de 5 chaises dont 1 berceuse, milieu 19e siècle, sacrifierais à \$850. 769-0189. 7-7-80

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, 4590 St-Kevin, 4^e, 3^e, 1 mois gratuit, très propres, 6 minutes de l'Université, tranquille. 739-0733, 737-2252. 4-7-80

OUTREMONT, Penthouse-studio, disponible immédiatement. Sous-location. Immeuble luxueux. Arrangement possible pour meubles. Téléphonez pour rendez-vous M. Pierre Schneider 527-8095. 4-7-80

CENTRE-EST, 2^e et 3^e, meubles, propres et tranquilles. 282-1779. 14-7-80

AHUNTSIC, 1735 Henri-Bourassa est, 2^e, \$170 3^e, \$195 - 4^e, \$245. Chauffés, eau chaude, équipés. 388-2826. 15-7-80

ADJACENT OUTREMONT, bel appartement, édifice de prestige, 3^e, très grandes pièces + grand hall d'entrée. Cuisinière/réfrigérateur fournis. Demi sous-sol. En face parc. 733-8601 ou 363-3829. J.N.O.

C.D.N. adjacent Ste-Justine, demi sous-sol, 2^e, clair et ensoleillé, jardin, entièrement rénové et cuisine équipée. Libre immédiatement. \$200, tout frais payés. 282-3985 ou 342-3795. 7-7-80

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

PARIS, 20 min. centre par RER, maison individuelle meublée avec grand jardin, 3 chambres, salon, salle à manger, foyer, cuisine entièrement rénovée et équipée. Libre 1^{er} sept. 3000F par mois + charges. 282-3985 ou 342-3795. 7-7-80

Bon exemple de vigueur démocratique

APRÈS avoir donné un temps l'impression d'être une organisation radicale coupée de ses quelque 85.000 membres, la Centrale de l'enseignement du Québec vient de montrer que chez elle les débats restent démocratiques et vigoureux. C'est ainsi que des positions qui semblaient acquises depuis plusieurs années ont été substantiellement modifiées lors de son récent congrès de Québec, sans que n'éclatent pour autant des menaces de scission. C'est ainsi que des propositions défendues par la direction de la centrale ont été amendées, voire écartées par les congressistes sans entraîner pour autant une crise de leadership.

Pareils congrès syndicaux gagneraient à être télévisés en direct à l'instar de certaines grandes conventions politiques: maints contempteurs de la vie syndicale verraient que la liberté et la vitalité intellectuelle y sont nettement en avance par rapport à la plupart des assemblées corporatives et à bien des associations politiques. Du même coup, le public apprendrait que les tendances sont multiples et que les nuances sont souvent plus nombreuses qu'il n'y paraît sous le dehors des déclarations ou des politiques officielles de centrales comme la CEQ.

Ainsi, sur certaines questions, M. Robert Gaulin et son nouveau bureau de direction auront un mandat net et un appui certain à la base pour faire valoir le point de vue des enseignants. Sur d'autres, la majorité l'a emporté, mais le consensus est loin d'être fait et il est douteux que la centrale puisse s'y engager aussi fermement.

Sur la question confessionnelle, par exemple, la CEQ paraît aussi peu homogène qu'auparavant. Recherchant une position qui soit à la fois pratique et largement appuyée par la base, la direction de la centrale avait tenté de prendre le pouls de ses syndicats affiliés. M. Gaulin et ses collègues croyaient, avec raison probablement, que la majorité des enseignants préféreraient, à un changement radical des structures de l'école, une ouverture à toutes les confessions. Une majorité simple, aiguillée par le syndicat des professeurs de Montréal, a repoussé cette approche, s'engageant plutôt dans la revendication d'une école unique, donc dans l'abolition de la double structure confessionnelle des commissions

scolaires. Voilà une commande qu'il est plus facile de donner que de remplir.

Pour changer le régime scolaire au Québec, en effet, il va falloir des modifications d'ordre constitutionnel, du moins d'après la jurisprudence actuelle. Les radicaux sont ainsi pris dans une belle contradiction, eux qui voulaient que la CEQ s'abstienne de toute collaboration avec les pouvoirs en place et de toute action politique de quelque envergure. Certes, on comprend l'Alliance des professeurs de Montréal de rechercher l'école «unifiée» et de redouter le dédoublement des structures et la fermeture, désastreuse, des écoles de quartier. On la comprend aussi de craindre une éventuelle discrimination religieuse contre ses membres de la part de commissaires devenant dangereusement intégristes. Mais l'Alliance est loin d'avoir trouvé la voie de l'avenir. Si les Inuit ont droit de définir leurs écoles, en vertu de quoi les parents, catholiques ou pas, ne pourraient-ils le faire à Montréal?

À ce chapitre de la définition de l'école, c'est l'ensemble de la CEQ qui hésite encore. Les enseignants sont loin de vouloir faire oeuvre commune avec les parents et d'accepter leur présence active dans les comités d'école. Luttant contre l'arbitraire des commissions scolaires ou du ministère de l'Éducation, deux pouvoirs qui n'ont guère réussi à faire de place véritable aux parents dans le système actuel, les syndicats d'enseignants hésitent à laisser entrer des concurrents qui pourraient contester leur pouvoir pédagogique. Or il se serait surprenant que l'école de l'avenir, surtout si elle prétend représenter et promouvoir les valeurs et les intérêts de la majorité, puisse être mieux définie par un congrès de professeurs que par un comité du ministère de M. J.-Y. Morin.

Là où la CEQ est en terrain plus solide, c'est quand elle conteste le régime pédagogique existant actuel, qui sacrifie un grand nombre d'élèves sous prétexte de mieux préparer à la formation supérieure. Il y a longtemps qu'on aurait dû contester, même en cour, les voies d'enseignement sur lesquelles on a parqué tant d'enfants depuis trop d'années au Québec. Là-dessus, venant tout juste de sortir de notre alphabétisation collective, la plupart des parents n'ont pu voir les pièges dans lesquels la sélection et les tests faisaient tomber leurs enfants. Les enseignants, après avoir été longtemps myopes, ont pris, depuis, une heureuse

distance critique. Moins spectaculaire que le débat confessionnel, cet enjeu est plus fondamental peut-être. Car on a trop pris pour acquis la démocratisation de l'éducation.

Il est plus facile de faire entrer le peuple à l'école (encore que l'éducation des adultes ne soit guère encourageante au Québec) que de produire des programmes à son avantage. Les écoliers le savent, qui subissent dans certains manuels la même discrimination qu'avant.

Majoritairement formée d'enseignantes, ayant à subir le problème de la femme au travail, menacée au surplus par la chute de la natalité, la CEQ a dû, justement, s'arrêter à la question fondamentale que pose encore dans notre société l'égalité de la femme. La centrale reste méfiante à l'égard du travail à temps partiel, qui peut aider nombre de travailleuses, mais entraîne certaines distorsions dans l'organisation du travail. Elle est loin d'être enthousiaste à l'idée de rémunérer l'activité de la femme au foyer, qui mérite certes une reconnaissance matérielle, mais qui voudrait peut-être plus de services à l'enfant et un meilleur partage des tâches dans le ménage.

La CEQ ne fait pas fausse route cependant quant elle prône l'implantation universelle de garderies au Québec. Il aurait été abusif de rendre la garde ou la maternelle obligatoires. Par contre, rien ne justifie les retards et les lenteurs du Québec dans le développement des services à l'enfance pré-scolaire. Les maternelles et les garderies dynamiques, outre qu'elles peuvent corriger des lacunes précoces chez les enfants, sont une source de renouveau pédagogique en même temps qu'une condition importante de tout changement au sort, inégal, fait à la majorité des femmes au Québec.

S'étant engagée dans des questions aussi importantes pour l'école et pour la société, il eut été paradoxal que la CEQ s'abstienne de participer aux instances habilitées à en débattre. Les congressistes de Québec ont cependant voulu que leurs délégués agissent conformément à des mandats syndicaux «directs et formels». Voilà un bon moyen pour la centrale et les enseignants d'apprendre et d'enseigner à la fois à la rude école de l'action politique.

Jean-Claude LECLERC

Les bagages de M. Schmidt

Les dirigeants européens et leur allié américain auraient-ils soudain redécouvert les vertus de la consultation? À peine rentré de Moscou et alors qu'il n'avait pas encore informé ses propres ministres de la teneur de ses discussions avec les dirigeants soviétiques, le chancelier allemand, M. Helmut Schmidt, a envoyé personnellement son ministre des Affaires étrangères à Paris et à Washington pour faire connaître les résultats de son voyage en Union soviétique.

Que de chemin parcouru depuis la désastreuse opération militaire que les États-Unis avaient menée en Iran sans en avertir au préalable leurs alliés européens et canadiens, et depuis l'escapade de M. Giscard d'Estaing à Varsovie où il avait rencontré M. Brejnev au grand déplaisir de Washington. Il est vrai que, depuis ces deux impairs, il y a eu le sommet de Venise qui, s'il n'a pas réglé les problèmes économiques du monde occidental, a au moins permis aux «sept grands» d'afficher une solidarité de façade, à défaut d'une stratégie commune.

Dans les semaines qui avaient précédé le départ de M. Schmidt pour Moscou, les États-Unis avaient publiquement contesté l'opportunité de ce déplacement, au point que l'on pouvait parler d'un véritable malaise entre les deux alliés. Pour Washington, il était évident que le Kremlin allait utiliser la visite du chancelier allemand pour démontrer que l'occupation de l'Afghanistan par l'armée rouge ne remettait pas en question la détente Est-Ouest ni les échanges économiques entre les deux blocs. M. Schmidt allait donc être manipulé de la même manière que le président français à Varsovie.

Les craintes de Washington étaient justifiées. Si

la diplomatie soviétique semble parfois manquer de finesse, elle n'en est pas moins d'une redoutable efficacité et ses nombreux silences, interrompus de temps à autre par des déclarations très brutales, désarçonnent souvent ses interlocuteurs. Pour faire bonne figure et ne pas donner l'impression d'être manipulé, le chancelier allemand a lui aussi eu recours à des formules brutales lorsqu'il a demandé à M. Brejnev le retrait de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan. Ce fut peine perdue, mais le président américain ne pourra pas accuser M. Schmidt de ne pas avoir défendu fermement la position des pays de l'OTAN sur ce sujet.

Ce voyage aura-t-il été inutile et même néfaste, comme on le croyait à Washington? M. Schmidt ne rapporterait-il rien de plus dans ses bagages que son collègue français à son retour de Varsovie? En fait, les deux déplacements ont eu une certaine utilité, et les États-Unis semblent finalement s'en être accommodés, du moins en ce qui concerne le plus récent. Les commentaires du secrétaire d'État américain, M. Muskies, sont révélateurs à cet égard puisqu'il se félicitait, hier, que M. Schmidt ait engagé avec Moscou un dialogue fermement basé sur les positions communes adoptées au sommet de Venise. Le mot important est bien sûr le mot «dialogue», dont les États-Unis étaient devenus particulièrement avares au cours des derniers mois.

Il reste maintenant à déterminer sur quelles bases le dialogue pourrait être renoué. Certainement pas sur la question afghane — du moins dans un premier temps — puisque le Kremlin refuse en fait d'en parler et ne semble pas disposé à assouplir sa

position. M. Schmidt croit, en revanche, qu'il est possible de parler des missiles nucléaires à moyenne portée et peut-être de s'entendre sur la réduction de leur nombre en Europe.

«Si on sait faire preuve de réalisme, aucun problème n'est insoluble.» Cette phrase conciliante, M. Brejnev l'a prononcée devant M. Schmidt à propos des missiles eurostratégiques. Cela ne signifie pas pour autant que Moscou soit prêt à interrompre l'installation de ses missiles SS-20, qui sont déployés en Europe de l'Est au rythme d'une unité tous les cinq jours, alors que l'OTAN n'installera ses Pershing-2 qu'à partir de la fin de 1983. Il n'est pas étonnant que les Soviétiques aient refusé d'étudier la proposition allemande demandant un moratoire de trois ans sur ce point, mais ils n'en ont pas moins fait savoir qu'ils ne souhaitent pas l'installation des missiles de l'OTAN. Ils sont donc disposés à en parler, ce qui sous-entend que, une fois le dialogue amorcé, ils seront inévitablement amenés à faire des concessions mais qu'il n'est pas question d'en faire un préalable aux négociations.

La position franco-allemande, qui préconise le «dialogue» et la «fermeté», semble donc l'avoir finalement emporté, même si Washington s'y rallie pour l'instant du bout des lèvres. Encore faut-il maintenant trouver la substance et les compromis nécessaires à l'ouverture d'un dialogue productif. Cette étape pourrait être plus facile que la précédente, mais rien ne se fera sans doute avant les élections allemandes et américaines qui auront lieu à l'automne.

Bertrand DE LA GRANGE

INACTIVITÉ

Un diable d'été

par Albert Brie

Jamais nous n'avions tant entendu parler par avance de l'été que nous traversons. En fait, il en était déjà grandement question depuis Noël dernier. Le temps qui s'écoulait alors y prédisposait.

Quel hiver nous avons eu! Un faux hiver, dépourvu des rigueurs traditionnelles: pas une seule grosse bordée de neige, pas la plus petite grande vague de froid, rien qui en ait fait un hiver canadien. En somme, un hiver désastreux pour les amateurs d'exercice de plein air, les déneigeurs, les commerçants de vêtements chauds et d'articles de sport.

Les météorologues fouillaient leurs archives en quête d'une saison froide qui l'eût égalé en douceur. Les vieux ne s'y reconnaissaient pas et les moineaux tristes cherchaient en vain des amas de neige où s'ébattre.

Jamais de mémoire d'ancien, on avait connu un hiver sans hiver. Plusieurs déclarent en ce têt à queue des signes avant-coureurs de la fin du monde. D'autres moins empiriques, ergotaient sur les chavirements de l'atmosphère, les imputant à la pollution, aux retombées des poussières et déchets chimiques cachés dans les engins spatiaux. Et tous d'y aller de leurs pronostics.

Un hiver si calamiteux allait en contrepartie nous valoir un été sec et humide. Ils fondaient leurs calculs climatologiques en se référant au principe du balancier.

Après un printemps qui se distinguait à peine de l'hiver, en raison d'un dégel laborieux et d'une renaissance douloureuse d'une végétation étonnamment luxuriante, les oracles des prévisionnistes avaient des chances d'être justes.

Hélas juin s'employa à dé tromper les devins, les empiriques, les scientifiques et même — quelle hérésie! — l'Almanach du peuple.

Et nous voici au cœur de l'été, à l'heure des canicules de juillet comme il se devrait. Qu'en est-il des augures? De la bouillie pour les chats. La belle saison est malade, constamment sujette à des sautes d'humeur, à des états dépressifs cycliques, entrecoupés de fièvres aussi brèves que brûlantes. Déjà il est presque avéré que nous n'aurons pas d'été cet été. Quant à savoir si nous aurons un automne cet automne, qui osera risquer un présage.

Que se passe-t-il donc sous la calotte des cieux? A qui s'en remettre pour expliquer la cause de ces bouleversements? J'en étais là de mes augures climatiques, lorsque me trouvant l'autre jour aux Halles de Longueuil, un abat subtil m'obligea à chercher refuge. Je me glissai sous le toit de fortune d'un stand de fruits et légumes, grâce à l'obligance d'une fermière sans âge, au visage raviné.

— Quel temps de fou! lâchai-je.

■ Mon pauvre Pierre...

(Lettre ouverte à Pierre Trudeau)

Pauvre Pierre, tu pars d'une fausse opinion: tu crois que les membres du peuple canadien sont assez intelligents pour comprendre que les États-Unis d'Amérique sont devenus un peuple et une nation d'une grande puissance, bien que comprenant plusieurs ethnies; cela semble dépasser la capacité d'absorption de beaucoup d'habitants du Québec. Tu pourrais leur donner ce conseil du Maréchal Lyautey:

«Soldat Lebrun, combien font 2 et 2? 4, mon Maréchal.

— C'est le diable monsieur, les péquistes, les communistes, Lévèques, Lazure, la Payette, Garon et leurs pareils.

— Vous leur faites beaucoup d'honneur, madame.

Elle ne m'écoutait pas et poursuivait: «Il n'y a que le bon monsieur Ryan pour nous débarrasser de ces possédés du démon».

— Vous trouvez que M. Ryan...

— Ah, s'il était là en ce moment. Il arrangerait tout ça.

— Arranger quoi?

— Jean-Paul II.

— ???

— Il serait ici plutôt qu'au Brésil.

— Selon vous, le pape ne viendra pas au Québec tant que les Péquistes seront au pouvoir?

— Naturellement! Pensez-vous que le pape visite les pays communistes?

— Voyons donc, madame, le PQ n'est pas un parti communiste! J'avais à peine achevé ma phrase qu'un violent coup de tonnerre ébranla la place. La vieille femme blêmit, mais trouva la force de me lancer: «Et ça c'est pas une preuve?» Et elle se signa.

Je sortis en vitesse sans demander mon reste.

Je suis sûr que la bonne dame est restée convaincue qu'elle l'avait échappé belle, en passant deux minutes en compagnie d'un suppôt des Péquistes. Rien que ma façon de fuir a dû la confirmer dans sa croyance.

Sous la pluie, le diable m'emporta.

Good luck.

Ton ancien guide

G. TURGEON

Québec, 23 juin

LETRES AU DEVOIR

■ Les changements à faire dans l'hymne

Le Parlement a adopté l'O Canada comme hymne national du Canada. Un comité doit encore réviser les paroles, a-t-on dit.

Il ne m'appartient pas de faire une étude sur la signification des paroles pour déceler lesquelles devraient être changées; des experts en cette matière s'en chargeront. Par contre, il est un domaine où mes recherches m'ont conduit et qui m'assure que certains mots devraient être modifiés. J'ai en effet depuis quelques années exploré l'aspect rythmique d'une musique donnée, comparé à celui des paroles se greffant sur cette musique. La mélodie d'une chanson se compose toujours d'éléments rythmiques qu'on peut analyser à différents niveaux. Il en va de même pour les paroles: celles-ci se composent d'éléments rythmiques qui sont le reflet de l'accent naturel des mots employés. Dans sa forme, une chanson bien réussie est celle où les éléments rythmiques propres à la musique et ceux propres aux paroles concordent pour s'épouser parfaitement.

Lorsqu'un musicien veut mettre un texte en musique, il doit s'imprégner de tous les éléments rythmiques des paroles et trouver une mélodie composée d'éléments rythmiques concordant avec ceux des mots. De la même manière, lorsqu'un poète ou parolier veut écrire un texte sur une mélodie déjà écrite, il doit s'imprégner des éléments rythmiques propres à la mélodie et trouver des mots dont les accents naturels épouseront ceux de la mélodie.

L'article paru dans LE DEVOIR du 28 juin sous la plume de Claude Turcotte nous apprend que B. Routhier a écrit son texte durant la nuit qui a suivi l'audition de la Marche héroïque jouée par C. Lavallée. Il faut reconnaître qu'en général, son intuition l'a assez bien guidé pour lui faire sentir les différents niveaux rythmiques de la mélodie. Cependant, il reste des cas où le mariage de la musique et des paroles n'est pas très bien réussi dans cette chanson. Citons les cas où les mots deviennent des enfants infirmes de cette union.

a) Les mots «terre» (1er couplet), «fleuve» (2me couplet), «une» (2me couplet), «monde» (2me couplet), «races» (4me couplet) et «notre» (4me couplet) comportent deux syllabes dont l'accent naturel se trouve sur la première. A chacun des endroits de la mélodie de Lavallée où arrivent ces mots, deux éléments rythmiques se suivent dont le deuxième est accentué.

b) Les mots «fleurs» (1er couplet), «porter» (1er couplet), «foyers» (1er couplet), «garder» (3me couplet) et «parmi» (4me couplet) comportent deux syllabes dont l'accent naturel se trouve sur la deuxième. A chacun de ces endroits où arrivent ces mots sur la mélodie de Lavallée, deux éléments rythmiques se suivent dont le premier est accentué.

c) Le mot «précurseur» (3me couplet) comporte trois syllabes dont l'accent principal se trouve sur la troisième. Sur la mélodie de Lavallée, c'est la deuxième qui se trouve accentuée. Le mot «aurore» (3me couplet) comporte quatre syllabes dont l'accent principal se trouve sur la troisième. Sur la mélodie de C. Lavallée, ce sont les deuxième et quatrième syllabes qui sont accentuées.

d) Les groupes de mots «le ciel» (2me couplet), «ton souffle» (4me couplet), «le joug» (4me couplet) et «le Christ» (4me couplet) trouvent leur accent principal sur le dernier mot. A ces endroits, la mélodie de C. Lavallée comporte deux éléments rythmiques dont le premier est accentué.

Voilà donc dix-sept mots ou groupes de mots qui auraient avantage à être modifiés pour assurer un mariage parfait du texte et de la musique. Je me demande comment il se fait que le gouvernement ne se soit pas assuré les services d'experts avant d'adopter un hymne qui comporte d'aussi nombreuses tares du point de vue de sa forme.

L. GAUTHIER, professeur à la section Musique de l'U.Q.T.R.

Longueuil, 28 juin

■ Réflexions du lendemain de la veille

L'opération référendum fut un coup de force tenté en état de faiblesse. Dès le lendemain 15 novembre 1976, les sondages ont commencé à nous dire que la majeure partie de la population québécoise croyait encore en la possibilité d'opérer un sauvetage du fédéralisme au moyen d'un «fédéralisme renouvelé» chargé d'une heureuse ambiguïté. S'il y a eu surprise devant la victoire du NON, elle n'est finalement due qu'à une volonté passionnelle de prendre ses souhaits pour la réalité. Même l'ampleur de cette victoire était prévisible pour qui savait interpréter la continuité des sondages dans une même foulée. Les avances du OUI s'accompagnaient régulièrement d'un haut taux d'«indécis», tandis que les avances du NON voyaient baisser le nombre des «indécis».

En rester à l'échec du OUI, c'est mal formuler le rôle que devait jouer et qu'a joué le référendum dans la contexte politique du Québec.

L'idée souverainiste est relativement jeune dans l'histoire du Québec et l'apparition d'une population «québécoise» et non plus «canadienne» ou «canadienne-française» date à peine de quinze ans. Les idées neuves et les réalités neuves doivent être domestiquées et incarnées dans un peuple avant d'en devenir les formes vivantes. De prime abord, le réflexe de survie d'un peuple lui commande de regarder avec méfiance ce qui se propose de transformer sa vie quotidienne. C'est pourquoi le Parti québécois fut d'abord perçu comme un ramassis de révolutionnaires à la bombe, de jeunes débraillés et de fumistes intellectuels. Et son option nationale parut comme la proclamation d'une guerre civile et d'un totalitarisme social.

Le référendum a eu comme rôle stratégique de lever la première image. Lorsque la politique québécoise dégénère en un climat anarchique par suite du libéralisme politique du régime Bourassa, les Québécois ont senti qu'il ne pouvait guère y avoir gouvernement plus irresponsable que celui-ci. Le Parti québécois se proposa alors de faire la preuve de sa responsabilité sans porter directement l'hypothèque politique d'une image «séparatiste». D'où la promesse de tenir un référendum sur la souveraineté-association. Rassurés sur ce point, les Québécois accordèrent leur confiance au Parti québécois. Après trois ans et demi de gouvernement péquiste, les sondages reflètent la satisfaction générale de la population en-

vers le sérieux et la compétence des souverainistes.

Une première hypothèque historique a ainsi été levée par la seule promesse du référendum. La seconde hypothèque demeure. Mais il a fallu tenir le référendum. Et, bonne nouvelle pour les souverainistes qui savent lire les faits, 41% des Québécois ont dit oui au mandat de négocier la souveraineté-association. C'est presque autant de Québécois que ceux qui ont élu voici quatre ans un gouvernement de facto fédéraliste du Parti québécois et près de 10% de Québécois de plus que ceux qui autrefois votaient pour un Parti québécois souverainiste. C'est un net gain en faveur de la souveraineté-association!

Pour aller plus loin, il est nécessaire de prouver dans les faits que la souveraineté-association est la meilleure réponse à la confusion canadienne/québécoise. Il faut que la population sente que le «fédéralisme renouvelé» n'est qu'une ambiguïté intellectuelle qui n'a aucune chance de la satisfaire dans les faits, de même qu'elle a pu sentir l'irresponsabilité politique de l'équipe libérale sous Robert Bourassa. La victoire du NON ouvre la porte à cette expérience et à cette preuve dans les faits. Dans quelque temps (années?), l'évidence éclatera que les gouvernants responsables du Parti québécois seront les seuls négociateurs responsables capables de donner au Québec le statut qui répondra aux aspirations de notre population.

C'est pourquoi je suis confiant que nous avons beau être au lendemain de la veille, nous sommes encore plus à la veille du lendemain.

Georges ALLAIRE

Cégep de

LaPocatière

Longueuil, 28 juin

■ Pourquoi cette musique aux Floriales?

Hélas! ils ont trouvé moyen de polluer l'air aux Floriales avec leur musique tonitruante, leur sono à tout casser! Ils nous gâchent la nature.

Je vais aux Floriales pour fuir la ville, pour retrouver un peu de contact avec la nature, m'emplir les yeux de verdure et de couleurs, en faire provision pour l'hiver. J'ai essayé de m'éloigner le plus possible du vacarme de la sono, j'ai découvert ainsi une aire de pique-nique délaissée. Enfin un peu de solitude dans la nature. Mais la musique m'atteignait encore jusque là!

Je veux pouvoir regarder les fleurs, lire, écrire au milieu des arbres, en écoutant le chant des oiseaux et le clapotis de l'eau qui vient lécher l'herbe de la berge.

Certaines heures aux Floriales, un jeune homme et une jeune fille vêtus de blanc jouent de la flûte parmi les fleurs. Le son un peu grêle de l'instrument n'agresse pas. C'est une musique champêtre qui s'harmonise avec le décor. Et remarquez la discrétion des deux musiciens qui s'habillent de blanc et ne risquent pas de porter des couleurs heurtant celles des fleurs de leur décor.

Songez au ridicule débat qu'il y a eu à cause de l'interdiction de boire de la bière dans les rues de Montréal le jour de la Saint-Jean-Baptiste. La fête, pour les Québécois, ce ne peut être, semble-t-il, que boire de la bière en écoutant une musique tonitruante! Damage!

Sylvie DUBOIS

Montréal, 28 juin

■ Pour une prime à la natalité

(Lettre adressée au Dr Denis Lazure, ministre des Affaires sociales.)

Je tiens à vous féliciter pour le pas dans la bonne direction que vous avez fait récemment en proposant l'octroi d'une prime à la natalité pour les mères québécoises.

Le montant n'est pas considérable mais il constitue un jalon de plus — avec les allocations familiales, les congés de maternité et le réseau de garderies — vers l'implantation d'une politique globale qui fera suite au colloque Naitre au Québec qui fut tenu l'année dernière.

Il n'est pas facile d'agir en ce domaine où le matérialisme dans lequel nous baignons fait que la naissance d'un enfant (et les coûts importants qui s'ensuivent) doit concurrencer tous les autres biens de consommation dont on nous crée le besoin... Quelques-uns parmi ceux qui sont bien nantis ou qui ont choisi de posséder des biens plutôt que d'éduquer des enfants protesteront sans doute contre le coût des mesures sociales que nécessitent non seulement la survie du peuple québécois mais également son équilibre économique à long terme.

Les mesures natalistes n'ont pas pour but d'«acheter des enfants» mais de faire porter par la société une partie (actuellement infime) du fardeau de la formation des citoyens de demain. Ce ne doit pas être considéré par les gouvernants comme de l'assistance sociale mais bien comme de l'équité sociale: ce régime doit donc être universel, abstraction faite des revenus de chacun. Le régime fiscal et les autres mesures sociales doivent, en parallèle, corriger les disparités économiques des citoyens.

Le Québec et le Canada ont encore beaucoup à faire avant d'atteindre le niveau de «respect de la valeur intrinsèque de l'être humain» qu'a atteint la France avec ses législations familiales et fiscales, mais le modesteste geste que votre ministère vient de poser est encourageant.

Ce n'est pas en philosophant sur le climat plus ou moins sécurisant et plus ou moins humain d'une société mais bien en posant des gestes humains et concrets que l'on «engendre» l'avenir d'un peuple.

Albert COTE

Economiste et démographe

Boucherville, 18 juin

BIBLIOTHÈQUE

Osoyoos, mon amour

Entre le 15 et le 20 mai, le ciel montréalais était piqué de messages d'amour. Souvenez-vous: «Québec, on vous aime — Calgary». On ne lésinait pas à l'ouest: des escadrons d'affection tiraient dans le firmament québécois des banderoles payées au prix fort afin qu'on ne brise pas, pour un OUI, l'unité séculaire du Canada.

Nous avons dit NON. L'unité est sauve, et c'est ainsi qu'on peut à nouveau se cogner sur la tête, s'injurier, se détester. À quelques heures de la fête du Dominion, ce sont nos amoureux de l'Ouest qui ont tiré les premiers, à Osoyoos, dans la pourtant tranquille vallée de l'Okanagan et néanmoins

britannique Colombie.

Des adolescents québécois, qui avaient sans doute cru aux déclarations aéroportées de mai, s'en allaient innocemment gagner des sous en cueillant des fruits de l'autre côté des Rocheuses dans le plus pur esprit Trudeauesque qui soit. Hilarion Lefune dans le jardin d'Achille Talon n'aurait pas été mieux reçu!

À Osoyoos, les Québécois ont vu les banderoles de mai devenir des chaînes, et ils n'ont cueilli que les raisins de la colère. On nous aimait en mai, on nous assomme en juin. Que serait-il arrivé aux cueilleurs de fruits si nous avions dit OUI?

Robert LÉVESQUE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$70,00 par année; six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois, \$41,00; trois mois, \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

En sept ans, les militaires ont fait de l'Uruguay un véritable bain

par Bertrand de la Grange

EN Uruguay, toutes les personnes détenues sont torturées. Il n'y a personne qui ne soit pas torturé.» Cette déclaration n'émane pas d'un des nombreux organismes qui se sont donnés comme objectif la dénonciation systématique des atteintes aux droits de l'homme. Elle provient de la bouche même d'un tortionnaire uruguayen repent, M. Hugo Walter Garcia Rivas, qui a révélé ses anciennes activités, le 12 juin au cours d'une conférence de presse au Brésil.

M. Garcia Rivas, qui a obtenu l'asile politique dans un pays d'Europe, a expliqué qu'il avait suivi des cours à l'école militaire de renseignements de Montevideo, où des instructeurs — «dont, sans aucun doute, un Américain» — lui ont enseigné les techniques de la torture. Il a cité l'introduction d'aiguilles de seringue sous les ongles, l'immersion prolongée, les électrochocs, la pendaison par les poignets, etc. Il a reconnu avoir lui-même participé à cinq ou six séances de torture et, dans une longue confession faite devant des représentants du Secrétariat international des juristes pour l'amnistie en Uruguay (Paris), il donne quelques détails sur le comportement des officiers instructeurs qui, par crainte des dénonciations, veulent que «tous les élèves participent aux séances de tortures». Il arrive, ajoute-t-il, que «pour montrer au professeur qu'il sait tirer des informations, l'élève dépasse les limites». Combien de détenus sont morts victimes du zèle d'un tortionnaire cherchant à obtenir des informations que, très souvent, ils ne détenaient même pas? On ne le saura sans doute jamais avec précision.

On sait, en revanche — et il s'agit du chiffre officiel, donné par les autorités uruguayennes elles-mêmes — qu'il y a

1.500 prisonniers politiques dans le pays, pour une population totale de 2,7 millions d'habitants, soit à peine l'équivalent de Montréal! En fait, on estime généralement que le chiffre officiel doit être multiplié au moins par deux, sans parler des milliers de citoyens déchus de leurs droits politiques par l'Acte institutionnel numéro 4 de 1976. Au minimum, un prisonnier politique pour mille habitants! C'est sans doute un record à l'échelle internationale, et pourtant les concurrents ne manquent pas dans ce domaine, surtout dans les pays voisins, comme l'Argentine ou le Chili.

Il y a vingt ans, l'Uruguay était considéré comme un modèle démocratique sur le continent latino-américain. Comment, en si peu de temps, ce paradis a-t-il pu devenir un bain, un goulot, que la jeunesse fuit, par centaines de milliers, pour des cieux plus cléments? Il faut en chercher la raison principale dans la dégradation brutale de l'économie à la fin des années 50 et l'incapacité du système politique à s'adapter à la situation créée par la crise économique. La chute des cours de la laine et de la viande — les deux principales ressources du pays — sur le marché mondial a déclenché, dès cette époque, une crise dont l'Uruguay ne s'est jamais relevé. Avec la fuite des capitaux, l'accroissement de la dette externe et l'absence d'investissements productifs, l'État-providence, si souvent célébré depuis le début du siècle, allait s'acheminer très vite vers une faillite dont l'oligarchie, insouciant, avait sous-estimé les conséquences.

Face à la démission de tous les partis politiques, de gauche comme de droite, la guérilla urbaine va proposer ses propres solutions. À partir de 1965, les Tupamaros du Mouvement de libération nationale

mènent des opérations spectaculaires pour «détruire un État» en pleine déliquescence et «reconstruire une nouvelle société» plus conforme au désir et aux besoins de la population. Après quelques succès qui leur valurent une certaine estime de la part des classes moyennes, les Tupamaros perdirent finalement la «guerre» contre l'immense machine répressive mise en place par l'armée et la police. En 1973, après huit ans de lutte, les Tupamaros abandonnèrent la partie. La même année, le 27 juin, le président Juan Maria Bordaberry, qui dirigeait le pays

depuis sa victoire aux élections de 1971, «remit» le pouvoir aux militaires.

Contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des dictatures latino-américaines, les militaires uruguayens ont préféré éviter d'être en première ligne et ont laissé la responsabilité de l'administration à des civils. Le gouvernement est donc, encore aujourd'hui, civil mais le régime est militaire jusqu'au moindre détail et toutes les décisions importantes sont prises par l'armée. C'est ce système, mis en place avec la collaboration active de l'ancien président Bordaberry, de ses successeurs et de leurs amis du parti «colorado» (un des deux partis traditionnels avec le parti «blanco» ou parti national), que les militaires veulent

institutionnaliser en organisant cette année un référendum sur une constitution dont on ne sait rien pour l'instant. Ce référendum sera suivi d'«élections» générales, en 1981. Les deux grands partis présenteront un candidat commun qui sera choisi par l'armée. La boucle sera bouclée.

Il n'est pas sûr cependant que les militaires parviennent si facilement à leurs fins. La conspiration du silence à l'échelle internationale, qui leur a permis de mener en toute quiétude leur opération de «pacification», est en passe d'être rompue sous la pression de plus en plus forte des nombreux exilés politiques uruguayens. Des représentants de la classe politique traditionnelle, qui a elle-même

été touchée par la répression, ont trouvé des alliés dans les pays occidentaux. Un sénateur du parti «blanco», M. Wilson Ferreira Aldunate, a récemment lancé un appel à l'aide auprès de la communauté internationale. Il a également demandé à ses compatriotes de resserrer les rangs pour s'opposer au projet des militaires. Plusieurs tendances politiques se sont déjà réunies dans le cadre d'une «Convergence démocratique» et le célèbre pianiste argentin, Miguel Angel Estrella, qui était détenu depuis décembre 1977 à cause de son amitié pour des militants supposés d'une organisation subversive, a été libéré en février dernier. Le général Liber Seregni, emprisonné depuis cinq ans pour avoir été le candidat de la gauche modérée aux élections de 1971, pourrait lui aussi être prochainement libéré sous la pression de plusieurs pays européens.

Conscients des difficultés qu'ils rencontrent pour blanchir leur image auprès des démocraties occidentales, dont ils ont besoin pour relever l'économie de leur pays, les militaires uruguayens mènent, de leur côté, une campagne de séduction auprès de la communauté internationale. Il est cependant peu probable que cette campagne porte fruit, du moins tant que les autorités n'auront pas daigné donner des nouvelles des 112 adultes et des onze enfants qui ont mystérieusement disparu aux mains de la police. Le cas le plus célèbre reste celui de Lilian Celiberti, de Universindo Rodriguez et de leurs deux enfants (trois ans et huit ans), enlevés sur le territoire brésilien par des membres des services de sécurité uruguayens bénéficiant de la complicité de la police politique brésilienne. Enfin, le témoignage du tortionnaire Garcia Rivas ne facilitera sans doute pas la tâche des militaires anonymes qui s'approprient à demander la bénédiction de la communauté internationale pour avoir préservé l'Uruguay de la «peste communiste».

Un cas parmi d'autres

Un lecteur de Québec, M. Jean Giguère, nous signale le cas d'une militante syndicale détenue depuis plus d'un an dans un endroit tenu secret par les autorités uruguayennes. Comme cela s'est déjà passé pour un certain nombre de prisonniers politiques en Amérique latine, écrit M. Giguère, le fait même de parler du cas de Mme Rosa del Huerto Carro Casalettte pourrait constituer une pression morale sur les représentants de l'Uruguay au Canada et faciliter ainsi la libération de cette militante. M. Giguère évoque ci-dessous les circonstances de l'arrestation de la jeune Uruguayenne.

«Mme Rosa del Huerto Carro Casa-

lette, née le 26 décembre 1946, était employée de banque et militante syndicale. Elle a été arrêtée entre janvier et avril 1979 au cours d'une vague d'arrestations qui a frappé des étudiants et des militants syndicaux et politiques. Les autorités uruguayennes ont reconnu sa détention, ainsi que celle de 47 autres personnes, dans un communiqué officiel publié le 18 avril 1979. On ignore totalement, les autorités n'ayant pas daigné les faire connaître, l'endroit où elle est détenue et les charges retenues contre elle. Si elle a comparu devant un magistrat, ce dont on ne sait rien, on peut supposer qu'elle aura été accusée «d'association subversive» ou «d'assistance à une association subversive»,

aux termes de l'article 60 du code pénal militaire. Mme Carro Casalettte est une prisonnière d'opinion, arrêtée uniquement en raison de ses convictions politiques, qu'elle faisait valoir pacifiquement, c'est-à-dire sans avoir recouru à la violence et en préconisant l'usage.

Le cas de Mme Carro Casalettte est un classique du genre. Son seul crime a été de ne pas se taire et de ne pas rester inactive devant les injustices dont elle était témoin. Pour sa défense et pour celle de tous les autres, il faut continuer de parler de ces militants anonymes et pointer du doigt ceux qui ont transformé l'Uruguay en salle de tortures et en prison.»

Le 25e anniversaire de la lutte contre l'apartheid

par Sybil Denis et Azzedine Ammara

Les auteurs de cet article, fondé sur les documents des Nations unies, sont membres de la Mobilisation québécoise contre l'apartheid. Ils ont aussi traduit le résumé de la *Charte de la liberté* publiée ci-contre.

L'AFRICAN National Congress (ANC) fête le 25e anniversaire du Congrès du Peuple qui eut lieu à Kliptown près de Johannesburg les 25 et 26 juin 1955. Ce congrès réunissait 2.888 délégués venant de tous les coins d'Afrique du Sud et représentant les quatre organisations suivantes:

— African National Congress — African Indian Congress — South African Coloured People's Organization — Congress of Democrats (une organisation de blancs).

Lors du Congrès, une Charte de la liberté fut adoptée et devint le manifeste de la lutte de libération de tous les peuples d'Afrique du Sud. Les objectifs qui y sont énoncés visent à établir une société juste, multi-raciale, basée sur le respect de la dignité et des droits de tous ceux et de toutes celles qui vivent en Afrique du Sud.

À l'occasion du 25e anniversaire de l'adoption de cette Charte de la liberté, il est bon de rappeler que ses objectifs fondamentaux sont les mêmes qui, depuis que le coq gaulois les annonça en 1789, sont censés animer nos propres institutions et notre propre poursuite du bonheur. A cette occasion il serait salutaire aussi de s'interroger sérieusement sur la nécessaire solidarité que cela implique. Peut-on espérer vivre de ces valeurs fondamentales sans les défendre? Peut-on les défendre pour soi-même sans les défendre pour tous? À ce niveau de réciprocité la psychanalyse se socialise et l'autre devient, sinon frère, au moins voisin.

La brutalité du régime raciste sud-africain est vraiment sans égale dans le monde; dans nul autre pays au monde on ne trouve une telle institutionnalisation de

lieu le premier «Treason Trial». En 1960 l'ANC est interdit, en 1961 le grand leader africain, Nelson Mandela, est condamné à l'internement à vie sur Robben Island.

Trouvant tout accès fermé aux moyens pacifiques pour redresser les injustices du système, l'ANC fonde une aile militaire, Umkhonto We Sizwe, le 16 décembre 1961.

Le premier juin dernier Umkhonto We Sizwe réussit trois attaques simultanées contre les raffineries de Sasolburg, de Natref et de Sasol Deux, portant un coup dévastateur au programme sud-africain d'auto-suffisance pétrolière. La lutte s'intensifie en Afrique du Sud et une campagne s'organise pour la libération de Nelson Mandela — presque 60.000 personnes ont déjà signé des pétitions demandant qu'il soit libéré. L'ANC du Canada déclenche sa campagne Nelson Mandela le premier juillet.

C'est le moment pour nous, citoyens du Canada de nous «poser certaines questions désagréables». (DES CANONS MADE IN QUEBEC: Un peuple qui joue

à l'autruche, Gilles Provost, LE DEVOIR, 13 juin 1980).

Pourquoi notre gouvernement, si chatouilleux sur le chapitre des droits humains, n'élève-t-il pas la voix contre la détention de Nelson Mandela dont le seul «crime» est justement d'avoir lutté pour le respect de ces droits.

QUE VEUT DIRE L'APARTHEID?

Sur une population de 26.946.000, seuls les 4.379.000 blancs ont le droit d'exercer le pouvoir politique; de posséder la terre; de se déplacer librement; de s'établir là où ils veulent; de choisir leur travail; de demander un salaire et des conditions de travail justes, enfin, de planifier et de jouir d'une vie humaine.

Seuls les blancs ont droit à un salaire minimum. Entre 1947 et 1970 le salaire d'un ouvrier blanc a presque doublé alors que celui des travailleurs noirs — 12 fois plus nombreux — n'a pas bougé. Un ouvrier blanc gagne en moyenne \$7.500 par an alors que le salaire de son homolo-

Ensemble, noirs et blancs

Préambule et résumé de la *Charte de la liberté* promulguée en 1955 en Afrique du Sud par les organisations noires et blanches opposées au régime de l'apartheid.

Nous, le peuple d'Afrique du Sud, proclamons devant notre pays et le monde:

■ que l'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, noirs et blancs, et que seul un gouvernement basé sur la volonté de tout le peuple peut se réclamer d'une juste autorité.

■ que notre peuple s'est vu volé ses droits d'aînesse à la terre, à la liberté et à la paix par une forme de gouvernement fondée sur l'injustice et l'inégalité;

■ que notre pays ne sera jamais vé-

ritablement prospère et libre avant que nos peuples n'apprennent à y vivre ensemble comme des frères, jouissant tous d'une égalité de droits et d'opportunités;

■ que seul un état démocratique, basé sur la volonté de tout le peuple peut assurer à tous leur droit de naissance sans distinction de couleur, de race, de sexe ou de croyance;

Et par conséquent, nous le peuple d'Afrique du Sud, noirs et blancs ensemble — égaux, compatriotes et frères — adoptons cette Charte de la liberté. Et nous nous engageons à lutter ensemble, ménageant ni force ni courroux, jusqu'à ce que les changements démocratiques qui sont ici formulés soient accomplis.

- 1) Le peuple gouvernera.
- 2) Tous les groupes nationaux auront des droits égaux.
- 3) Le peuple partagera les richesses du pays.
- 4) La terre sera partagée parmi ceux qui la travaillent.
- 5) Tous seront égaux devant la loi.
- 6) Tous jouiront des droits humains égaux.
- 7) Il y aura du travail et de la sécurité.
- 8) Les portes de la science et de la culture seront ouvertes.
- 9) Il y aura la paix et l'amitié.

Pour ces libertés nous lutterons, côte à côte, pendant toutes nos vies, jusqu'à ce que nous ayons gagné notre liberté.

la prolonge et la complète peut se comparer, sans exagération, à un système de camps de concentration. Les laissez-passer et les bantoustans permettent au gouvernement de contrôler de très près le mouvement de la main-d'œuvre africaine. Les hommes et les femmes qui vivent dans les villes sont, grâce à ces lois, traités comme des immigrants illégaux dans leur propre pays — «unités de travail» qui se définissent comme productives ou non productives —. Et sur eux plane inextinguible la menace de l'exil dans un de ces bantoustans arides et désolés qui, ne constituant que 13,5% du territoire, sont considérés les «homelands» de 19.369.500 Africains.

Les blancs occupent 86,5 pour cent du territoire sud-africain; ils consomment 60 pour cent du revenu national; ils disposent d'un système d'éducation gratuit et obligatoire; les non-blancs doivent payer. Le gouvernement dépense 130 pour cent plus sur un élève blanc (654 rands) que sur un élève noir (48,55 rands).

Dans le secteur agricole, les fermiers blancs ont le droit d'utiliser comme travailleurs des prisonniers et des enfants — toute une réserve de travail servile. Ces ouvriers travaillent 15 heures par jour et six jours par semaine. Les salaires sont payés à la convenance des fermiers et une partie de cette rémunération se fait sous forme de vin.

C'est déjà un comble d'injustice qu'un système si infernal s'exerce dans un seul pays. Mais au gouvernement de Prétoria cela ne suffit pas. En ce moment même, le gouvernement de M. Botha est en train de se servir de toute la puissance armée de l'État sud-africain non seulement contre l'aile militaire de l'ANC mais aussi contre toutes les forces de libération en Afrique australe. En ce moment même, l'armée de l'État sud-africain essaie de détruire ces forces de résistance en Namibie et en Angola. Et avec l'aide du Western Five Contact Group (E.U., Angleterre, Canada, France et Allemagne de l'Ouest) l'Afrique du Sud essaie d'étendre son contrôle politique sur la Namibie en tournant le mandat des Nations Unies (Résolution 435) et l'autorité populaire de la SWAPO, légitimement responsables de surveiller l'évolution vers l'indépendance dans ce pays.

Une évaluation globale s'impose au PQ

par Denis Côté

Militant du PQ, l'auteur est enseignant dans une institution privée au niveau secondaire.

DEPUIS le 20 mai, il fut clairement établi à quel point la défaite référendaire des tenants du OUI avait des incidences sur le gouvernement du Québec et sur le Parti québécois.

Sur le gouvernement du Québec d'abord, parce que sans «bargaining power», toute initiative lui a échappé au profit du fédéral qui se trouve maintenant en position de force. À cela s'ajoute la possibilité sinon la probabilité que la défaite référendaire soit suivie d'une défaite électorale.

Quant au Parti québécois dont la stratégie rendait l'accession du Québec à la souveraineté absolument dépendante d'une victoire référendaire, il n'a maintenant plus de stratégie. On sait qu'à la suite d'une résolution du conseil national, il appartiendra à un conseil national «élargi» de se pencher sur cet aspect essen-

tiel du programme péquiste.

Si les répercussions à ces deux niveaux ont été démontrées à plusieurs reprises, il en est un troisième auquel on s'est peu attardé jusqu'à présent. Le mouvement indépendantiste québécois, en effet, a perdu une bataille importante lors de la campagne référendaire.

Il ne faut pas confondre ici mouvement indépendantiste et Parti québécois. Le premier est plus vaste que le second, historiquement et quantitativement. En effet, avant la fondation du PQ, il y eût de nombreuses organisations prônant l'indépendance du Québec, certaines prenant la forme de groupes de pression (comme l'Alliance laurienne, l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec, le RIN de 1960 à 1963), certaines de partis politiques (comme le Parti républicain du Québec, le Ralliement national, le RIN

de 1963 à 1968) et certaines revues (comme la Revue socialiste, Parti pris).

D'autre part, depuis sa fondation, le Parti québécois n'a jamais représenté les objectifs nationaux et sociaux de la totalité des indépendantistes québécois. En marge du projet péquiste, ont existé ou existent encore plusieurs groupes, comités, partis, journaux et revues non-péquistes mais ayant opté pour l'indépendance du Québec.

À l'intérieur même du Parti québécois, il est bien connu que la véritable unité ne régit pas et que depuis quelques années, une proportion grandissante de militants se sent marginalisée et quitte les rangs du parti.

Bref, le Parti québécois ne représente pas à lui seul tout le mouvement indépendantiste québécois. Cependant, depuis 1968, le PQ s'est imposé au sein du mou-

vement, a pris de plus en plus de force et de crédibilité. Avec les années, le discours et le projet péquistes ont pris le contrôle entier du discours et du projet indépendantiste global. Résultat: le projet national et social de souveraineté-association ainsi que la stratégie péquiste se présentent faussement comme la seule avenue sérieuse pour l'idée d'indépendance du Québec.

Dans la conjoncture actuelle, il y a grand danger que s'installe un fort sentiment de capitulation au sein du mouvement indépendantiste. Cela ne doit pas se produire. Comme l'écrit si justement Pierre Vadeboncoeur, «le référendum doit être vu dans une large continuité». C'est-à-dire que malgré son importance indubitable, il ne peut être considéré comme décisif. La consultation du 20 mai était un moment de l'histoire du Québec et du mouvement indépendantiste. Elle n'était pas toute l'histoire.

À l'heure où le gouvernement Lévesque se voit réduit à participer au renouvellement fédéraliste du Canada, faute de mandat, à l'heure où le Parti québécois attend les instructions de ses dirigeants,

faute de stratégie, il est temps que le mouvement indépendantiste s'interroge.

De sérieuses réflexions, de profondes discussions doivent se faire, et il est important qu'elles se fassent en toute liberté. C'est donc dire qu'elles ne peuvent avoir lieu dans les cadres du seul Parti québécois. Car, depuis plusieurs années, la libre discussion n'a plus de place dans ce parti tant l'influence des dirigeants sur les membres est envahissante. On l'a encore constaté lors de la réunion du conseil

national où le «leadership» du premier ministre a rendu impossible toute discussion en profondeur. Pourtant, tout doit être évalué: le discours, la stratégie, l'organisation, y compris le projet lui-même dans tous ses aspects.

Certes, le mouvement indépendantiste a des acquis, et il n'est pas proposé ici d'en faire table rase. Mais comme aucun mouvement ne progresse les yeux clos, la défaite du 20 mai a rendu cette évaluation absolument impérative.

■ Saint-Denis, sens unique vers le nord?

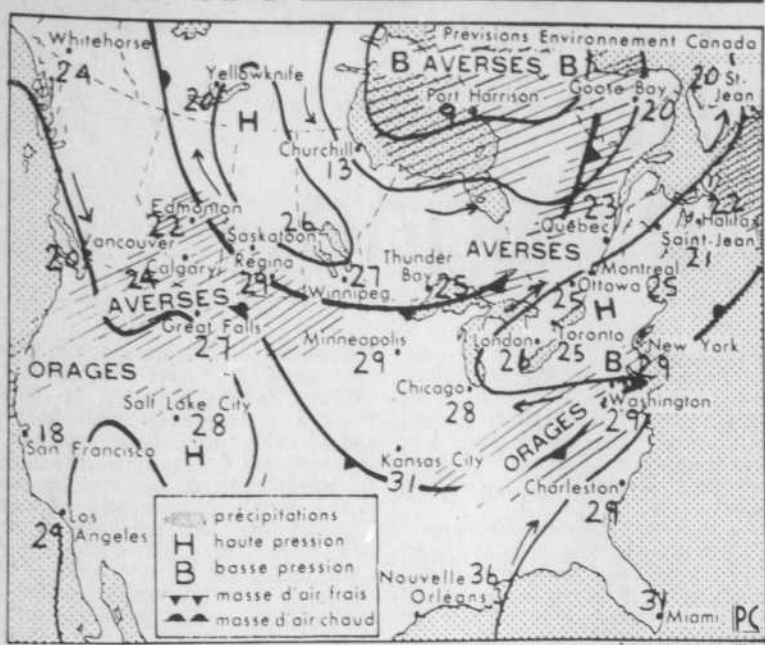
(Aux gens de Vélo-Québec).

J'apprécie énormément votre idée d'une voie cyclable nord-sud dans l'axe du métro. Voici une suggestion en ce qui concerne la partie Carré St-Louis/Vieux-Montréal. Je suis toujours étonné de voir tant d'automobilistes venant du nord s'enfoncer sur St-Denis au sud de Sherbrooke quand une rue à l'est, il y a un important boulevard (voies doubles, viaduc et tout) pratiquement inutilisé: la rue Berri.

Il faudrait que la ville fasse de St-Denis une rue à sens unique vers le nord jusqu'à Cherrier drainant ainsi toute la circulation venant du nord vers Berri. Au sud de Sherbrooke, la circulation serait diminuée d'au moins la moitié sur St-Denis. La zone des cafés en tirerait un bénéfice certain et la présence de la voie cyclable ne serait pas un apport négligeable.

Jean-Yves ROY
Montréal, le 19 juin

LA MÉTÉO



A midi aujourd'hui

Un régime de circulation d'ouest qui revient normalement à quelques reprises au cours de la saison estivale s'est établi sur le Québec et se maintiendra encore pour deux ou trois jours. Ce genre de circulation entraîne régulièrement de petites perturbations qui, à leur tour, donnent quelques averses lorsqu'elles traversent nos régions et laissent place au beau temps quelques heures après leur passage. Les températures varient peu, tout en chevauchant les normales saisonnières et les vents sont rarement violents.

Abitibi, Témiscamingue et réservoirs Cabonga et Gouin: ennuagement suivi d'averses et risque d'orage en fin de journée. Vents modérés par moment. Maximum de 20 à 22. Vendredi: ciel variable.

Pontiac, Gatineau, Lièvre et Laurentides: ensoleillé en matinée. Ennuagement suivi de quelques averses et risque d'orage en fin de journée. Vents modérés par moment. Maximum près de 22. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 22 à 24. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Rivière-du-Loup et Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux.

Maximum de 22 à 24. Vendredi: ciel variable avec quelques averses.

Estrie et Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 22. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Mauricie et parc des Laurentides: ensoleillé en matinée. Ennuagement suivi d'averses et risque d'orage en fin de journée. Vents modérés par moment. Maximum près de 20. Vendredi: ciel variable et quelques averses.

Lac-St-Jean et Saguenay: ennuagement suivi de quelques averses et risque d'orage. Vents modérés par moment. Maximum de 20 à 22. Vendredi: ciel variable et quelques averses.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie et Gaspé: ensoleillé en matinée et ennuagement suivi d'averses en après-midi. Vents modérés par moment. Maximum près de 20. Vendredi: plutôt nuageux avec quelques averses.

Baie-Comeau et Sept-Îles: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en fin de journée. Maximum de 18 à 20. Vendredi: plutôt nuageux avec quelques averses.

Basse-Côte-Nord et Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 18. Vendredi: averses.

Au Canada, les réserves dont peuvent disposer les éditeurs sont beaucoup moins importantes, d'abord à cause de la proximité des usines de papier et des courts délais de livraison.

Les directeurs de la production des divers journaux envisagent chacun une façon bien particulière de réduire la consommation.

Un porte-parole de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens a laissé entendre hier qu'il n'avait jusqu'à maintenant pas entendu parler d'un journal déjà en difficulté à cause de cette grève.

De toute façon, a rappelé ce porte-parole, l'industrie du papier a été touchée par plusieurs grèves depuis les dix ou 15 dernières années, et pas un seul journal du Canada n'a dû interrompre sa publication à la suite d'une grève.

◆ Denny

rait affirmé que Denny faisait des progrès après que les médecins eurent enlevé un caillot de sang au cerveau.

Le 7 mai, Gaétan Hart avait également envoyé son rival à l'hôpital à la suite d'une victoire par mise hors de combat. Ralph Racine a été plongé dans le coma durant plusieurs jours mais son état s'est progressivement amélioré, si bien qu'il a pu être hospitalisé depuis à Niagara Falls. Il souffre toujours d'un manque de mémoire occasionnel mais son état n'inspire plus d'inquiétude.

Farr, un ancien champion poids lourd du Texas, enseigne la boxe au YMCA à Montréal, où il a rencontré Denny juste avant les Jeux olympiques. Denny ne s'est pas battu cet été de 1976, se conformant ainsi au boycottage des Jeux en raison de la participation de l'Afrique du Sud. Farr s'est toutefois lié d'amitié avec le boxeur en plus de devenir son conseiller.

«Je n'aime pas particulièrement la boxe professionnelle», admet-il. Farr a déjà revu que ses fils âgés de deux ans et de 17 mois deviennent un jour des boxeurs. Aujourd'hui, il en est moins sûr.

◆ Pretoria

sur lesquels régit un secret absolu, a été lancée à la suite d'informations faisant état de préparatifs de la SWAPO pour une nouvelle offensive. Les insurgés ont déjà lancé, depuis le début de l'année, une campagne spéciale visant la population locale et l'infrastructure du pays, a-t-il ajouté.

Plusieurs observateurs ont estimé que ce raid visait surtout à affaiblir temporairement la SWAPO pour faciliter l'installation mardi à Windhoek d'un conseil des ministres constitué d'éléments pro-Sud-Africains. Le président de ce conseil, M. Dirk Mudge, et ses 11 collègues, assistaient d'ailleurs à la conférence de presse. Pretoria espère que le conseil de M. Mudge, par des réformes sociales, obtiendra le soutien de la population et coupera l'herbe sous le pied à la SWAPO, déjà en difficultés sur le terrain.

Lors de l'attaque du 10 juin, Pretoria a perdu le plus grand nombre d'hommes en une seule opération depuis la Seconde guerre mondiale.

Cependant, plusieurs porte-parole militaires cités par un journaliste sud-africain estiment qu'il ne faudrait pas se hâter d'en tirer la conclusion que «le terrorisme dirigé contre la Namibie se trouve désormais éliminé».

Ces sources prédisent même qu'il convient de s'attendre à une contre-offensive de la SWAPO en territoire namibien, par laquelle le mouvement nationaliste noir entendrait «rétablir son image de marque».

Aux yeux des experts militaires sud-africains, le succès principal de l'opération aura été non seulement la destruction du centre de commandement du «plan» mais aussi et surtout celle des organes clés et des lignes de communi-

Trudeau a l'appui des trois chefs de partis britanniques

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a laissé entendre hier qu'il avait reçu l'assurance des chefs des trois principaux partis politiques du Royaume-Uni qu'ils appuieraient un projet de loi donnant au Canada le pouvoir d'amender sa propre constitution quand les autres étapes auraient toutes été franchies au Canada.

Il a fait cette déclaration en réponse à des questions de M. Jake Epp, porte-parole progressiste-conservateur en matière de relations fédérales-provinciales.

M. Trudeau a dit qu'il n'avait pas discuté d'horaires sur le «rapatriement» de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, vieux de 103 ans; mais il a dit à ses interlocuteurs que les parlementaires canadiens et plusieurs premiers ministres de province avaient promis durant la campagne référendaire d'agir avec célérité en matière de réforme constitutionnelle.

A Londres la semaine dernière, M. Trudeau a aussi rendu visite à la reine pour lui parler de constitution. Celle-ci, à l'heure présente, ne peut être amendée en principe que par Westminster.

Pour que ce pouvoir soit transmis au Canada, il faut une résolution conjointe des Communes et du Sénat adressée à la reine qui demanderait ensuite au Parlement britannique de voter une loi pour céder son pouvoir d'amender la constitution.

Les spécialistes de la constitution sont divisés sur la question de savoir si le Parlement canadien a besoin de l'accord des provinces pour ce faire.

M. Trudeau a menacé d'agir unilatéralement s'il n'obtient pas l'accord des provinces d'ici septembre.

Plusieurs premiers ministres sont d'avis qu'il faut un nouveau partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, de même qu'un accord sur une formule d'amendement, avant de réclamer du Royaume-Uni le droit d'amender la constitution.

En plus de la reine et du premier ministre de Grande-Bretagne, M. Trudeau s'est entretenu la semaine dernière avec les chefs du Parti travailliste et du Parti libéral, respectivement MM. James Callaghan et David Steele.

tions logistiques de la SWAPO dans le sud angolais, ainsi que la prise d'importants dépôts d'armes stockées en vue d'opérations contre la Namibie.

Par ailleurs, le gouvernement sud-africain a accusé hier le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, de faire obstacle à une solution internationale du problème namibien par ses attaques verbales contre la politique sud-africaine.

Dans une déclaration, diffusée hier par la radio nationale S.A.B.C., le ministre des Affaires étrangères, M. Roelof P. Botha, a vivement pris à partie M. Waldheim pour avoir prononcé un réquisitoire contre la politique raciale de Pretoria lors de l'ouverture à Freetown (Sierra Leone) du sommet des pays membres de l'OUA. Le secrétaire général de l'ONU avait également condamné les opérations militaires menées en territoire angolais par l'armée sud-africaine.

M. P. Botha s'est déclaré «surpris» de voir M. Waldheim donner une «image déformée» des initiatives sud-africaines en Angola, après avoir reçu les explications nécessaires dans la lettre adressée par le gouvernement sud-africain au président du Conseil de sécurité.

«Les attaques de M. Waldheim contre l'Afrique du Sud ne constituent pas un fait nouveau. Il se sert de ce biais chaque fois qu'il se rend en Afrique, afin de jeter le voile de cette façon — entre autres choses — sur l'incapacité des Nations unies de prendre des initiatives positives en faveur du développement des nations africaines», a dit le ministre des Affaires étrangères.

M. P. Botha a invité M. Waldheim à s'abstenir de ce genre de critiques — qui mettent en doute, a-t-il indiqué, l'impartialité du secrétaire général — étant donné que les Sud-Africains sont conscients de leurs propres problèmes et qu'ils sont prêts, avec l'aide de toutes les communautés raciales concernées, à chercher une solution honnête et juste.

Le gouvernement sud-africain n'a pas encore répondu à la dernière offre de négociation sur un cessez-le-feu et l'établissement d'une zone démilitarisée sous contrôle de l'ONU à la frontière nord de la Namibie.

Cette offre faite dans une lettre de M. Waldheim contenant des concessions substantielles notamment sur le nombre de bases qui seraient laissées aux Sud-Africains, est actuellement à l'étude à Pretoria mais son esprit en a déjà été rejeté par les partis politiques de la «Turnhalle» investis depuis mardi du pouvoir exécutif partiel en Namibie.

◆ Provinces

M. Shaw a fait cette première déclaration avant la tenue du référendum. Mais il disait aussi craindre que «les points de vue des provinces de l'Atlantique soient ignorés lors de la ronde finale de négociations». Le président du colloque allait même jusqu'à faire cet aveu: «Il n'est pas certain que nous sachions exactement ce que nous voulons».

Quoi qu'il en soit, plusieurs personnes-ressources et professeurs feront valoir l'urgence de la situation et soutiendront avec M. Shaw que «quel que soit l'issue du référendum au Québec, il va se produire des changements constitutionnels d'une importance capitale pour les provinces de l'Atlantique».

Pour donner une idée du sérieux mis dans ce colloque, on peut rappeler simplement que les premiers ministres John Buchanan (Nouvelle-Écosse), Angus MacLean (Île-du-Prince-Édouard) et Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick) ont participé en mai dernier à une séance à huis clos avec les auteurs de douze communications officielles qui y seront livrées.

«Les communications de base de la conférence auront déjà été tempérées par les réalités politiques», a noté M. Shaw. Bref, tout semble indiquer à première vue qu'il s'agit d'une réunion on ne peut plus sérieuse, où les débats, tout en gardant un ton académique, pourraient avoir une portée extrêmement pragmatique à court terme, c'est-à-dire pendant les pourparlers constitutionnels préliminaires de cet été ou à tout le moins lors de la conférence des premiers ministres en septembre.

Dans les résumés de communications dont on a pu prendre connaissance hier, il y a une crainte et une inquiétude qui reviennent sans cesse et que l'on peut ramener à cette phrase: maintenant qu'à peu près tout le monde a demandé un changement constitutionnel, il devient pratiquement inévitable que le pays prenne une autre forme et ce possiblement au désavantage des provinces de l'Atlantique.

On a l'impression en lisant ces diverses notes que les gens des Maritimes, sentant leur région plus faible que les autres et très dépendante du gouvernement fédéral pour sa survie, ont peur de faire les frais ou de devenir les victimes au bout de négociations qui pourraient être très corsées.

On remarque en outre dans ces notes un désir de faire une bataille pour faire reconnaître par le gouvernement central la compétence des provinces sur les richesses sous-marines, et ainsi que sur

l'obtention d'un plus grand contrôle sur les pêches. Ces questions seront très certainement débattues.

Le thème principal sera développé sur trois plans: les provinces de l'Atlantique et les principales propositions de changement constitutionnel; les provinces de l'Atlantique comme entité politique isolée; de nouvelles options pour ces provinces.

◆ Pape

dence du cardinal archevêque de Rio de Janeiro, Jean-Paul II avait évoqué mardi soir les problèmes de la culture dans un discours très dense: «En dehors de la liberté, il ne peut y avoir de culture. La véritable culture d'un peuple, sa pleine humanisation ne peuvent se développer dans un régime de contrainte».

Il a ajouté: «La culture ne doit subir aucune coercition de la part du pouvoir politique ou économique mais doit être aidée par l'un et par l'autre sous toutes les formes d'initiative publique et privée en accord avec le véritable humanisme, la tradition et l'esprit authentique de chaque peuple».

Après avoir rappelé que le lieu de rencontre entre l'Église et la culture, c'est le monde et l'homme, qui est un «être dans le monde», le pape a plaidé pour un «humanisme intégral».

«La culture ne concerne pas uniquement l'esprit ni uniquement le corps pas plus qu'elle ne concerne uniquement l'individualité, la sociabilité ou l'universalité. La réduction d'un homme à un seul lieu à des cultures déshumanisantes».

Un vaccin contre la carie dentaire

LONDRES (Reuter) — Une équipe scientifique britannique, dirigée par le professeur Thomas Lehner de l'hôpital Guy's de Londres a mis au point un vaccin contre la carie dentaire qui a déjà été expérimenté avec succès sur des singes.

Il sera essayé sur des humains des que des études toxicologiques auront prouvé qu'il est sans danger, a déclaré le professeur Lehner. D'autres vaccins contre la carie avaient dû être abandonnés auparavant parce qu'ils pouvaient avoir des effets secondaires néfastes pour le cœur.

La carie dentaire est provoquée par une bactérie qui convertit le sucre en acide et attaque l'émail de la dent. Ce nouveau vaccin créerait des anticorps pour détruire ces bactéries.

Le risque est grand à Three Mile Island

WASHINGTON (AFP) — La centrale nucléaire de Three Mile Island (Pennsylvanie) demeure extrêmement dangereuse et la lenteur des opérations de ventilation des gaz qui y sont enfermés ne fait qu'accroître les risques de fuites radioactives, affirme en substance un rapport du Sénat américain rendu public hier.

Les opérations visant à libérer progressivement dans l'atmosphère le krypton radioactif enfermé dans la centrale depuis l'accident du 28 mars 1979 ont commencé à la fin de la semaine dernière et devraient durer un mois.

«Plus l'opération durera, plus le risque est grand que d'autres fuites radioactives accidentelles se produisent avant que les experts puissent réparer ou enlever les équipements endommagés», affirme le rapport, qui a été rédigé par la sous-commission sénatoriale de l'environnement et des travaux publics.

«Les habitants des environs et, de façon plus immédiate, les experts chargés de



Terry Fox a interrompu hier son marathon à travers le Canada pour combattre le cancer afin de rencontrer brièvement le premier ministre, M. Pierre Trudeau. «Je lui ai demandé s'il viendrait courir avec moi et il a répondu qu'il ne savait pas s'il en aurait le temps», a dit l'étudiant âgé de 21 ans dont la jambe droite a été amputée il y a trois ans pour arrêter la propagation du cancer des os. Fox, arrivé lundi à Ottawa après avoir commencé sa course à Terre-Neuve le 12 avril, avait déjà franchi 65 kilomètres en direction de Toronto quand il est revenu sur ses pas pour rencontrer M. Trudeau. Bronzé et recouvert d'une chemise indiquant «Marathon of Hope», il a dit qu'il espérait recueillir plus de \$1 million pour la lutte au cancer. On lui aurait déjà promis \$500.000. Fox se dirige maintenant vers Toronto qu'il espère atteindre le 11 juillet par la route 7 à travers Peterborough. À son rythme actuel, Fox pense que sa course de 8.230 kilomètres jusqu'à Vancouver se terminera en novembre.

\$100 millions pour les Sioux

WASHINGTON (AFP) — La Cour suprême des États-Unis a mis un terme à une controverse juridique vieille de 103 ans en ordonnant, lundi, au gouvernement fédéral de verser \$100 millions à la «nation sioux» pour des terres enlevées à la tribu dans le Dakota du Sud.

La Cour suprême a estimé que le gouvernement fédéral avait injustement rompu en 1877 le traité de paix avec la nation sioux et injustement confisqué les «collines noires» qui appartenaient à la tribu. Washington devra verser \$17.5 millions pour les quelques trois millions d'hectares de terres, le solde constituant les intérêts depuis 103 ans.

Selon les avocats, cette somme sera répartie entre les 60.000 survivants de la tribu sioux de Dakota.

Cette décision de la Cour suprême, estime-t-on, devrait faire jurisprudence dans les nombreuses affaires opposant le gouvernement fédéral aux tribus indiennes qui affirment avoir été spoliées par les Blancs après la signature des traités de paix mettant un terme aux guerres indiennes du 19e siècle. En effet pour la première fois la plus haute instance judiciaire américaine a reconnu la notion de «juste compensation» pour les terres confisquées aux indiens.

l'opération sont menacés», ajoute le texte.

Le rapport ajoute qu'on ne saura vraisemblablement jamais quel a été le niveau des radiations émises au début de l'accident, car «le matériel de mesure était insuffisant et en mauvais état de fonctionnement». Il souligne cependant qu'il n'existe pas de «preuve convaincante» que les radiations aient été suffisamment fortes pour poser des problèmes de santé.

Le rapport sénatorial, comme un précédent rapport émanant de la Maison-Blanche, indique également que l'accident d'il y a quinze mois est survenu tant en raison d'erreurs humaines que d'un mauvais fonctionnement des équipements.

Parmi les déficiences matérielles, il cite le système composé de 1.200 alarmes, dont plusieurs centaines sont tombées en panne dès les premières minutes de l'accident, rendant un diagnostic impossible.

Ottawa détruit les timbres des Jeux

OTTAWA (PC) — Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a annoncé hier que l'on détruirait 13 millions de timbres commémorant les Jeux de Moscou.

Les philatélistes devront faire leur deuil de ce timbre représentant une gymnaste et qui attend, dans une boîte soigneusement surveillée, l'heure de la destruction.

M. Ouellet répondait en Chambre à une question du député libéral de Parkdale-High Park, M. Jesse Flis. Celui-ci a rappelé une déclaration faite par M. Ouellet, selon laquelle le timbre olympique ne serait pas émis si les troupes soviétiques ne s'étaient pas retirées d'Afghanistan avant le quatre juillet.

Il a suggéré au ministre de faire imprimer le mot «boycotté» en travers des timbres. Ceci, a-t-il fait remarquer, serait un moyen efficace de rappeler aux Canadiens et au monde entier que nous boycottons les Jeux olympiques de Moscou.

Signalant à son tour qu'une surimpression risquait d'endommager considérablement le timbre imprimé, M. Ouellet en a annoncé la destruction pure et simple.

Selon lui, il s'agirait là d'une perte de \$50.000, quoi que le chiffre annoncé par des porte-parole de son ministère se situe en deça de ce montant, qui représente les coûts de conception, d'impression et de production.

Les timbres qui, du fait de leur disparition prématurée pourraient devenir des pièces convoitées, sont actuellement dans les coffres de la compagnie responsable de leur impression. «Des mesures de sécurité seront prises pour s'assurer de leur destruction», a signalé le ministre à sa sortie de la Chambre.

C'est la photographie d'une gymnaste par Dinh-Ngoc-Mo qui figure sur le timbre conçu par Clermont Malenfant à Montréal. M. Malenfant était le «designer» du timbre émis à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver.

3 juillet

par la PC et l'AP

1978: la Chine met fin à son aide au Vietnam;

1974: le président Nixon quitte Moscou au terme d'un sommet qui a abouti à un accord américano-soviétique modeste en matière de limitation des armements, mais un accord sur les missiles à ogives multiples est différé;

1970: un avion charter britannique s'écrase aux abords de Barcelone: les 112 personnes qui étaient à bord sont tués;

1969: à l'unanimité, le Conseil de sécurité de l'ONU blâme Israël pour avoir pris dans le quartier arabe de Jérusalem des mesures qui tendent à modifier le statut de la ville sainte;

1962: après 132 ans d'administration française, l'Algérie devient indépendante;

1950: premier engagement entre Américains et Nord-Coréens en Corée;

1849: les Français entrent à Rome, malgré l'héroïque résistance de Garibaldi, et restaurent l'autorité de Pie IX;

1583: dans un accès de colère, le tsar Ivan le Terrible tue son fils, Ivan.

Il est né un 3 juillet, Jean-Claude Duvalier, président haïtien (1951).

AUJOURD'HUI

À 9 h, dans le cadre de la rencontre des peuples francophones, l'écrivain, M. Philippe de Saint-Robert, prononce une causerie sur les «menaces concrètes à l'évolution et à l'intégrité de la langue et de la culture française dans le monde», à l'Auberge des gouverneurs de Québec. À 13 h 30, M. Jean-Paul L'Allier discutera du rôle des créateurs culturels dans les sociétés contraintes.

À 12 h 30, le Complexe Desjardins offre un numéro de cirque original pour petits et grands qui est répété à 15 h 30 et à 19 h 30.

À 20 h, ouverture du Festival d'été de Québec dans les jardins de l'hôtel de ville de Québec. Le 8e festival se poursuit jusqu'au 13 juillet.

À 20 h, la ville de Montréal organise des danses folkloriques internationales au Lac des Castors, sur le Mont-Royal et le grand public est invité à y participer.

La Société de la Croix-Rouge organise une collecte de sang à l'hôpital pour les enfants de Montréal, au salon Ross, 2300, rue Tupper de 10 h à 16 h et à Saint-Jérôme, au centre hospitalier Hôpital-Dieu, de 10 h 30 à midi et de 13 h 30 à 16 h 30.

Aujourd'hui et demain, la conférence des provinces de l'Atlantique se poursuit à l'Université Acadia, à Wolfville, en Nouvelle-Écosse.

Aujourd'hui jusqu'au 5 juillet, conférence des communautés ethniques de langue française à Caraquet, au Nouveau-Brunswick.

La bonne forme, c'est au moins à tous les deux jours.

PARTICIPATION
Le mouvement canadien du bien-être physique.